

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 27 septembre 2022

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à 18h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -
Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI -
Isabelle DULAURENS - Benoît GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK -
Emmanuel MAGES - Fatima BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY
- Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime
MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian CHAREYRE - Marie-Claire
KARST - Patrick CHAVAROT - Sylvie VIEU - Nathalie BRUNET - Cem ORUC -
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI -
Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie
TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël
RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET - Élodie CAZAUX - Benoist
REMEGEAU

Absents ayant donné procuration :

Marc GATTI	procuration à	Fatima BIZINE
Pierrick LAGARRIGUE	procuration à	Patricia GAU
Stéphane COMME	procuration à	Sylvie VIEU
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à	Annie LADIRAY pour DEL2022_234,
Ludovic BIDEAU	procuration à	Benoît RAUTUREAU

Absents :

Sylvie BRIDIER pour DEL2022_251
Élodie CAZAUX pour DEL2022_251

Président de séance : Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Isabelle DULAURENS

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire déclare : « *Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons démarrer. Je vous prie de m'excuser, j'ai quelques instants de retard, mais je pense que du coup tout le monde est installé. Je vais commencer par faire l'appel. »*

Appel des membres du Conseil Municipal

Désignation de la secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 28 juin 2022

Monsieur Le Maire déclare : « *Je mets tout d'abord aux voix l'approbation du procès-verbal de la dernière séance qui a eu lieu le 28 juin dernier, avant l'été. Est-ce qu'il y a des*

remarques ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. J'en profite pour saluer le public, assez fourni, assez nombreux, que je remercie de sa présence. C'est toujours agréable de rompre avec ce qui a été notre compagnon pendant de très nombreux mois, pendant deux ans, c'est-à-dire simplement les caméras qui ont été très utiles, mais qui nous ont un peu éloignés du public habituel. Donc, merci de votre présence, bienvenue »

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations générales

Monsieur Le Maire déclare : *« J'ai quelques informations. Tout d'abord des informations tristes, cette année a été assez douloureuse puisqu'après le décès de Jean-Claude DALBOS en début d'année, nous avons enregistré ces derniers jours le décès de Madame Annick LAJOINIE, ancienne Conseillère Municipale, qui l'a été de 2001 à 2008. Nous avons également eu la douleur de voir Monsieur Floréal GONZALEZ nous quitter, que tout le monde connaissait bien pour son investissement en particulier associatif et dans le cadre du comité de jumelage. Je vous propose, en leur mémoire, d'observer une minute de silence. Je vous remercie. J'ai eu l'occasion, au nom du Conseil Municipal d'adresser à la famille et leurs proches toutes nos condoléances les plus attristées parce que nous les connaissions bien. Quelques autres informations. Tout d'abord un point d'information sur les débuts que j'ai qualifié, dans le journal local, de compliqués, c'est-à-dire le début de la restauration municipale collective, la prestation du groupe SODEXO qui, au moins pendant les 15 premiers jours du mois de septembre, a connu quelques ratés. Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons été amenés à constater tous et toutes. Nous avons évidemment, en particulier avec Emmanuel MAGES qui est en charge de l'enfance, mais également avec Patricia GAU qui est en charge du CCAS pour ce qui concerne notamment le portage des repas à domicile et bien sûr avec Pascale PAVONE comme première adjointe, nous avons eu l'occasion de voir systématiquement dès le début la société SODEXO pour lui faire part de notre mécontentement et de nos exigences en matière d'amélioration de la prestation qui ne répondait absolument pas à ce que nous avons espéré obtenir au terme de ce marché, qui nous avait beaucoup préoccupé, beaucoup occupé et que nous avons espéré bien meilleur. Cela dit, fort heureusement depuis maintenant 15 jours, la prestation est en constante amélioration. Mais je tiens à rappeler que nous avons le devoir, l'obligation et c'est notre devoir d'élus et notre responsabilité vis-à-vis des jeunes générations, de pouvoir donner, aux enfants pessacais qui fréquentent les écoles publiques pessacaises et bien sûr tous ceux qui font confiance à la restauration municipale, que ce soit d'ailleurs nos agents ou les personnes âgées qui sont servis par le portage à domicile, des repas sains, équilibrés qui soient conformes aux menus qui sont annoncés, en quantité et en qualité et qui soient évidemment respectueux des différents interdits alimentaires, des régimes spécifiques qui doivent être respectés. La société SODEXO à travers notamment sa direction régionale et même sa direction nationale, nous ont assuré, d'ailleurs ils ont mis en œuvre un certain nombre de mesures correctives assez rapidement, toujours trop lentement au gré et au regard des bénéficiaires, mais en l'occurrence il y a eu une amélioration que nous avons pu constater, dont il est trop tôt pour se féliciter, mais que nous pouvons ensemble constater. La société SODEXO a également proposé, les modalités ne sont pas encore connues, une fois que tout sera stabilisé, de faire un geste financier vis-à-vis de l'ensemble de leurs clients pessacais. Pour le détail, je ne le connais pas encore. Nous sommes en discussion sur le sujet. Donc, il y a quelques associations de parents d'élèves qui se sont manifestées, nous les recevrons dans les jours qui viennent. Ce sont des sujets aussi qui seront à l'ordre du jour des conseils d'écoles dont les premières réunions auront lieu début octobre. Nous recevrons et nous donnerons les informations conjointement*

avec SODEXO à l'ensemble des associations de parents d'élèves pour leur expliquer les raisons, parce que ce n'est pas nous qui sommes en charge, c'est directement la société SODEXO, des ratés du démarrage et pour voir si toutes les mesures de correction sont bien prises et prendre des garanties pour la suite de la prestation.

Deuxième information qui sera suivie d'une motion. C'est une information sur le CRA, le Centre de Rétention Administrative. Une motion a été déposée par le groupe « Réinventons Pessac Ensemble » que dirige Sébastien SAINT-PASTEUR, elle sera présentée dans quelques instants. C'est aussi dans cette ligne-là, à la suite du vote, nous ne nous sommes pas revus depuis, le 8 juillet dernier il y a eu vote en Conseil de Métropole d'une délibération qui a acté le principe d'un échange de terrain entre la Métropole et l'État pour déplacer le projet de CRA de la sortie 13 donc sur Pessac, dans un quartier pavillonnaire à la sortie 12, c'est-à-dire essentiellement sur Mérignac, mais avec contact avec Pessac, mais sur une zone qui n'est pas habitée et qui n'a pas de riverain, en tout cas pas de riverain qui loge. Donc, cette délibération a été adoptée à la majorité au Conseil Métropolitain. Maintenant, la balle, si j'ose dire, est dans le camp de l'État et c'est l'État qui doit nous donner sa réponse à travers, je l'espère, une acceptation de cette proposition qui rassemble un certain nombre de collectivités locales concernées. C'est le ministère de l'Intérieur qui devra nous la donner. J'ai été en contact sur les trois mois qui ont suivi, juillet, août et septembre, avec le ministère de l'Intérieur. Donc, la réponse n'est pas encore acquise, même si les choses avancent bien. Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire aussi au collectif, comme j'ai eu l'occasion de le dire d'ailleurs à la fête du Monteil dimanche, nous n'avons pas encore de décision officielle et c'est la raison pour laquelle il est trop tôt pour cesser la mobilisation. Il faut continuer de faire pression, ainsi que le collectif CRAPASLA peut la mener de manière tout à fait déterminée et déterminante. Donc, notre détermination à nous, élus, est évidemment intacte, ce n'est pas maintenant que nous allons caler et en soutien aux habitants et au collectif constitué, la motion que présente le groupe " Réinventons Pessac Ensemble ", je vous propose qu'on la présente et qu'on la mette au vote tout de suite puisqu'on parle du sujet. Monsieur SAINT-PASTEUR je vous propose de la présenter puisque c'est vous qui l'avez proposée. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous et bienvenue au public nombreux, on s'en félicitait collectivement préalablement, donc je me permets de rebondir sur vos propos. Un point d'abord sur la question de la SODEXO. Je vous avais fait un courrier en vous demandant que le point soit abordé en ouverture du Conseil Municipal, je n'ai pas eu de réponse. On a déposé des questions orales. Est-ce qu'on peut aborder ce sujet-là dès à présent ou est-ce que vous préférez qu'on attende ? »

Monsieur Le Maire déclare : « C'est dans l'ordre du jour et c'est de la responsabilité du Maire. Nous avons adopté un règlement intérieur et des questions orales qui désormais sont examinées en fin de Conseil. J'ai fait une intervention sur une information tout à l'heure, donc les questions orales pourront tout à fait être posées en fin de Conseil. Restons sur le CRA si vous le voulez bien. »

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : « Comme je n'ai pas eu de réponse, je me permettais de demander cette précision. En effet, comme vous l'avez dit, la balle est dans le camp de l'État. Il ne l'a pas saisie pour l'instant, c'est ce qui a justifié, au regard de la très forte attente des habitants, que nous avons tous rencontrés et ça fait maintenant près de quatre mois que la délibération du Conseil de Métropole a été adoptée, que nous avons jugé utile de réitérer la position de la Ville et notre volonté que la localisation du Centre de Rétention Administrative ne se fasse pas à proximité de la sortie 13 en zone pavillonnaire.

Donc, je vais vous faire lecture de cette motion afin que chacun puisse en prendre pleinement connaissance et puisse s'exprimer si vous l'autorisez pour justifier ses positions au sein de cette assemblée.

Tout d'abord, nous avons pris en considération le vœu adopté à l'unanimité du Conseil

Municipal du 22 mars 2022, où cette assemblée a exprimé son opposition à l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative à hauteur de la sortie 13 de la rocade bordelaise sur les zones des quartiers de Madran et Monbalon 1. Nous avons pris en considération également la délibération qui a été adoptée en Conseil de Métropole le 8 juillet 2022 qui actait le principe d'implantation du Centre de Rétention Administrative sur le site du Bioparc à proximité de la sortie 12 de la rocade. Le dernier élément qui nous semble important à prendre en considération, c'est la mobilisation citoyenne, exceptionnelle par son intensité et sa responsabilité, portée par un collectif que nous connaissons maintenant tous, le collectif CRAPASLA. Donc considérant tous ces éléments, cette motion vise à réaffirmer la volonté du Conseil Municipal qu'une localisation alternative à la sortie 13 soit actée par les services de l'État. Le Conseil Municipal indique l'importance d'entendre l'expression des habitants et des élus locaux aussi bien municipaux que métropolitains, c'est notamment le sens de la délibération qui est fondamentale, du 8 juillet, adoptée en Conseil de Métropole. Dans sa lettre aux Français publiée en amont du grand débat de janvier 2019, le président de la République nous indiquait qu'une grande démocratie comme la France doit être en mesure d'écouter plus souvent la voix de ses citoyens. Alors que dans son programme pour les élections présidentielles, le candidat, futur président de la République, affirmait que les citoyens doivent participer à la prise de décision dans les cinq prochaines années. C'est dans le droit fil de l'ensemble de ces éléments que nous souhaitons que cette motion puisse être portée à la connaissance de Monsieur le ministre de l'Intérieur et de Madame la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine, afin qu'elle puisse éclairer pleinement les décisions au-delà des simples éléments techniques et juridiques. C'est pourquoi le Conseil Municipal souhaite que le ministère de l'Intérieur et la préfète de Région puissent pleinement prendre en considération les éléments d'appréciation locaux relatifs à la mise en œuvre de ce projet et qu'ils puissent pleinement prendre en considération les fortes attentes de la population, fortement mobilisée depuis février dernier, ainsi que celles des élus municipaux et métropolitains. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Monsieur SAINT-PASTEUR. Donc, c'est une motion de rappel en fait de tout ce que nous voulons faire. Ainsi que je l'avais dit en introduction et ça va dans ce droit fil, nous souhaitons effectivement que la pression ne retombe pas et que nous ne soyons pas dans le ventre mou de la prise de décision, mais, qu'au contraire, l'État prenne en considération pleine et entière la détermination des citoyens, des élus municipaux et métropolitains. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : *« Merci Monsieur le Maire. Puisqu'en effet, pour le vœu que nous avons voté la dernière fois, chaque groupe avait pu s'exprimer, je vais tâcher de le faire brièvement parce que vous venez de le dire, nous sommes dans beaucoup de répétitions, même si bien entendu il faut aider le collectif CRAPASLA à aller plus loin. Donc, Monsieur le Maire, cher Sébastien, chers collègues, nous soutenons pleinement la mobilisation des habitants de Monbalon et de Madran et du collectif CRAPASLA contre l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative à proximité immédiate de leurs habitations et d'espaces boisés et de loisirs. Leur combat est d'autant plus justifié qu'ils n'ont découvert l'existence de ce projet qu'assez tardivement à travers nos interventions, la mienne, celle de Sébastien, en Conseil Municipal du 8 février. À ce moment-là, Monsieur le Maire, le CRA vous paraissait doublement acceptable, à la fois comme déclinaison de la politique migratoire du gouvernement et dans sa localisation, sur ces deux terrains qui appartiennent à l'État à Monbalon et à Madran, en pleine zone pavillonnaire. Mais depuis, vous venez de le redire, vous avez rejoint ce refus du Centre de Rétention Administrative dans cette zone de Pessac et vous appuyez la mobilisation collective et citoyenne.*

Ce Centre de Rétention Administrative ne pose pas qu'un problème de localisation parce que ce n'est pas un établissement ordinaire comme on peut le prétendre. Ce n'est pas juste un bâtiment même si je ne doute pas que les habitants se mobiliseraient contre n'importe quel bâtiment sur ces terrains-là. Je ne vais pas rappeler très longuement ce qui se passe dans

les CRA, parce que de nombreuses associations font cela très bien sur leur site, notamment la Cimade. Je pense que nous savons tous que les conditions de rétention y sont particulièrement indignes, que les bâtiments soient flambant neufs ou qu'ils soient anciens. Je pense aussi que nous sommes nombreux à savoir que la France a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme parce qu'elle y enferme des enfants et que le projet de Centre de Rétention Administrative dont nous parlons, qui est un gros centre de rétention avec 140 places, prévoit des chambres familiales qui donc doivent être destinées aussi à accueillir des enfants. Alors, à partir de là, face à ce type d'établissement, quelle position pouvons-nous avoir comme élus ? Si comme vous Monsieur le Maire on est à la fois en adhésion avec la politique migratoire du gouvernement et l'on n'a pas d'état d'âme à accepter un Centre de Rétention Administrative sur sa commune, il ne reste qu'à trouver le terrain adéquat et suite à la mobilisation citoyenne, vous l'avez trouvé sur la commune voisine, sur le site du Bioparc. Vous êtes dans votre rôle de maire en ayant recherché cette solution. Si on est opposé à la politique migratoire du gouvernement et au Centre de Rétention Administrative, ce qu'est la position des élus de gauche a priori et en tout cas la position des élus écologistes, on est logiquement contre tous les Centres de Rétention Administrative où qu'ils soient. Notre groupe écologique, à Pessac comme à la Métropole, pense que ce n'est pas à nous, élus locaux et métropolitains, d'apporter à l'État sur un plateau un terrain pour faciliter la construction du Centre de Rétention Administrative ailleurs. Ce n'est pas du réalisme politique que de s'activer à chercher un terrain à Mérignac, c'est sortir clairement de notre rôle, à nous élus, et à se substituer à l'État et aussi à votre rôle Monsieur le Maire. C'est aussi trahir ses valeurs, eh oui, manquer de courage politique. J'ai cité pendant la fête du Monteil le combat contre l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, je continue à trouver que c'est un bon exemple de courage citoyen et politique, qui a empêché cet aéroport, où qu'il soit, et pas juste sa localisation. Demain, le combat contre la LGV GPSO, je sais Monsieur le Maire que vous êtes sensible à ce combat, aura peut-être les mêmes résultats, empêcher ce type de grand projet dit inutile. Nous allons parler tout à l'heure de sobriété énergétique, ça va être le sujet qui va suivre immédiatement, et ce sera important que nous puissions connaître les propositions de la Ville. Justement, nous allons avoir dans les impacts du réchauffement climatique, de nombreuses migrations et bien entendu d'autres crises. Donc, nous allons avoir nécessairement à développer une politique vis-à-vis des réfugiés qui vont venir vers l'Europe, pour le moment un peu plus épargnée que d'autres pays. Nous aurons à développer une politique d'accueil et d'intégration, il vaudrait mieux investir dans cette politique, comme le fait actuellement l'Allemagne, que de construire de coûteux centres de rétention, inutiles. Cela n'est pas une utopie, c'est du réalisme, je recite ce qu'a décidé de faire l'Allemagne et vraiment en général les Allemands sont plutôt cités comme des champions de la realpolitik que comme de doux utopistes. Nous redisons notre soutien au collectif CRAPASLA et aux habitants de Monbalon et Madran, dont nous comprenons bien à quel point ils sont inquiets et à quel point leur combat est entièrement justifié. Nous pensons qu'il est encore temps de mener tous ensemble, ce serait une étape de plus pour notre Conseil Municipal, Monsieur le Maire, de mener un combat ensemble et de front contre le centre de rétention, contre tout centre de rétention. Nous y retrouverions nos valeurs et ce serait un gage d'efficacité. En l'état, dans la mesure où cette motion n'expose pas la situation de cette façon, nous allons reconduire le vote que nous avons eu au Conseil Métropolitain qui est tout simplement de ne pas prendre part au vote, pour les raisons que je viens de développer. Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur Le Maire déclare : « Alors, pour que les choses soient claires, au Conseil de Métropole vous n'avez pas pris part au vote, Madame CURVALE, mais votre groupe, le groupe ELV et les communistes, ont voté contre. C'est en cela d'ailleurs, que, aussi bien Sébastien SAINT-PASTEUR que les autres élus de Pessac, dont moi, avons avec le reste des élus métropolitains voté favorablement et je persiste à considérer que c'est une bonne décision d'avoir voté favorablement, parce que c'est ce qui me guide depuis le début, depuis même avant la découverte en février de cette année du sujet par vous-même et d'autres, c'est le fait de pouvoir proposer à l'État une solution alternative. On n'impose rien à l'État et nous n'avons pas, je pense, aujourd'hui à rougir de cette proposition, qui est une proposition équilibrée. Et contrairement, et là je ne ferai pas de vos mots les miens, parce que je ne partage pas les valeurs que vous entendez défendre sur la politique migratoire, je considère que la France doit avoir une politique migratoire forte, que celle que l'État entend mettre en œuvre a besoin de moyens et que ces moyens passent aujourd'hui, parce que c'est la loi qui le veut et que je suis également républicain comme a pu le dire Alain ANZIANI à son tour, nous devons passer par ces Centres de Rétention Administrative. Qu'ils soient humanisés, qu'ils soient les plus banalisés possible, mais il n'empêche qu'il nous faut reconduire à la frontière, les ressortissants étrangers dont on ne souhaite pas le maintien sur le territoire français. C'est, pour ma part en tout cas, une position qui est simple, qui n'a jamais changé. Si je suis contre le CRA au centre des habitations pessacaises, c'est du fait de la localisation et non pas du fait de l'existence même du CRA. Et c'est la raison pour laquelle je me suis toujours attaché à trouver une solution alternative auprès de l'État de manière à être entendu. Sinon, je peux vous assurer, je fréquente l'État sur le sujet depuis maintenant quelque temps, que sans cela il n'y aurait aucune écoute. C'est bien parce que nous avons une proposition alternative qu'il y a une écoute. Et même celle-ci a été dure à faire entendre, parce que, comme je suis à l'initiative de cette proposition, je dois dire, parce qu'il faut quand même aussi rappeler l'investissement déterminant d'Alain ANZIANI sur le sujet, à la fois en tant que maire de Mérignac, en tant que président de Bordeaux Métropole. Et dès début février, quand je lui ai proposé la solution de la sortie 12 qui avait des avantages, mais qu'il nous fallait peaufiner, il a immédiatement donné son accord et il n'a jamais varié depuis. Je tiens encore une fois à lui rendre hommage. Donc quand je lui ai proposé qu'on quitte la sortie 13 pour aller à la sortie 12, il a immédiatement été d'accord en considérant le bien-être des habitants. Je pense que c'est ce qu'il fallait voir en premier lieu. Ça ne sert à rien de s'opposer contre des pouvoirs qui nous dépassent. Composer avec ces pouvoirs-là, je pense que c'est notre position et c'est celle que le Conseil Métropolitain a adoptée dans sa majorité.

Donc, si je comprends bien sur cette motion, vous ne prenez pas part au vote. Donc, je propose à l'ensemble des élus du Conseil Municipal de lever la main pour montrer s'ils sont d'accord avec cette motion. Qui est d'accord ? Sauf erreur de ma part, la majorité municipale. Donc le groupe « Réinventons Pessac Ensemble » vote favorablement et ne prend pas part au vote le groupe « Europe Écologie les Verts » de Pessac. Excusez-moi, je ne sais plus exactement quel est votre nom, mais c'est celui-ci, c'est ça ? Merci bien.

aff n° DEL2022 234 : Centre de Rétention Administrative - Motion de soutien à la prise en compte de la démocratie locale et de l'expression citoyenne

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Considérant le vœu adopté à l'unanimité en Conseil municipal le 22 mars 2022, où le Conseil municipal de Pessac exprimait son opposition à l'implantation d'un Centre de Rétention Administrative à hauteur de la sortie 13 de la rocade bordelaise sur la zone des quartiers de Madran et Monbalon 1 ;

Considérant la délibération adoptée par Bordeaux Métropole le 8 juillet 2022 actant le principe d'implantation du Centre de Rétention Administrative sur le site du Bioparc à proximité de la sortie 12 de la rocade ;

Considérant la mobilisation citoyenne exceptionnelle par son intensité et sa responsabilité portée par le collectif « CRA PAS LÀ » ;

Le Conseil municipal de Pessac souhaite réaffirmer sa volonté qu'une localisation alternative à la sortie 13 soit actée par les services de l'État. Il indique l'importance d'entendre l'expression des habitants et des élus locaux, aussi bien municipaux que métropolitains. C'est notamment le sens de la délibération adoptée le 8 juillet par les élus de Bordeaux Métropole.

Dans sa lettre aux Français publiée en amont du Grand Débat en janvier 2019, le président de la République nous indiquait qu'« *une grande démocratie comme la France doit être en mesure d'écouter plus souvent la voix de ses citoyens* », alors que dans son programme pour les élections présidentielles, le candidat, futur président de la République affirmait que « *les citoyens doivent participer à la prise de décision dans les cinq prochaines années* ».

C'est donc dans le droit fil de l'ensemble de ces éléments que nous souhaitons que cette motion puisse être portée à la connaissance de M. le Ministre de l'Intérieur et de Madame la Préfète de région Nouvelle-Aquitaine et qu'elle puisse éclairer pleinement leur décision au-delà des simples éléments techniques et juridiques.

C'est pourquoi le Conseil municipal souhaite :

- Que le Ministre de l'Intérieur et la Préfète de région puissent pleinement prendre en considération les éléments d'appréciation locale relatifs à la mise en œuvre de ce projet,
- Qu'ils puissent pleinement prendre en considération les fortes attentes de la population fortement mobilisée depuis février dernier ainsi que celles des élus municipaux et métropolitains.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

Monsieur Le Maire poursuit : « *Point suivant, vous l'avez annoncé, Madame CURVALE, je vais maintenant l'aborder, c'est la question du plan sobriété. On va essayer d'être assez bref, parce que c'est un sujet qui est vaste, c'est un sujet qui ne fait pas l'objet d'une délibération à proprement parler, mais c'est un sujet suffisamment important pour nous l'abordions de manière synthétique certes, mais la plus exhaustive possible puisqu'elle a fait l'objet notamment d'une conférence de presse hier ici même.*

Donc, ce plan sobriété, c'est un plan plus large. On l'a appelé d'ailleurs un plan Pessac Ecocité : ensemble pour une écologie de bon sens, on pourrait même dire du bon sens. C'est l'ensemble qui regroupe, on voit une pile qui est déstructurée, une pile renouvelable, rechargeable pardon et donc cette pile-là est en trois parties, ainsi que notre plan est en trois parties. Trois volets pour le triptyque de ce plan Pessac Ecocité. Un volet plan sobriété à proprement parler. Un deuxième volet plan sur l'efficacité énergétique. Et un troisième volet, un plan sur les énergies renouvelables. Je laisserai tout à l'heure à Jérémie LANDREAU le soin de détailler un certain nombre de mesures qui y figurent. Mais d'abord quelles sont les prémisses ? Qu'est-ce qui nous pousse tout simplement, à adopter ce plan, ou cet ensemble de mesures ?

Tout d'abord, c'est un élément conjoncturel, c'est l'élévation du niveau de la facture que les Pessacais devront payer pour l'ensemble de leurs services municipaux. Cette facture-là on le voit sur simplement un mois, c'est-à-dire entre 2021 et 2022 le mois de janvier, vous voyez on a payé 413 000 € en janvier 2021, on a payé 577 000 € en janvier 2022. On voit que nous sommes sur des élévations, des augmentations du niveau de prix, qui sont beaucoup plus considérables puisque nous avons en 2021 payé une facture toutes énergies confondues d'à peu près deux millions d'euros. En 2023, nous augmenterons très certainement cette facture pour atteindre près de huit millions d'euros. Donc on passerait de deux à huit en passant par 2022, c'est-à-dire l'année où nous nous trouvons, on anticipe une facture pas très loin de quatre millions d'euros. Ça fera d'ailleurs l'objet d'une décision modificative du budget d'ici la fin de cet exercice budgétaire. Donc vous voyez, c'est un niveau très élevé. Si on doit atteindre huit millions d'euros, c'est gaz et électricité, pour 2023, c'est plus de 10 % du budget de fonctionnement de la Ville qui devrait être consacré à la facture énergétique. Je rassure tout le monde, on sera en capacité de payer. Mais ça veut dire aussi qu'on assécherait, pas complètement, mais quasi complètement nos capacités d'investissement. C'est notre autofinancement qui serait réduit à peau de chagrin et qui nous empêcherait en tout cas de pouvoir continuer d'investir pour améliorer l'ensemble de nos équipements, de nos bâtiments et notamment dans la perspective de nous adapter à un avenir énergétique plus cher, plus sombre. Il doit tenir compte, et ça, c'est l'autre aspect, mais pour le coup c'est un aspect plutôt bénéfique, c'est que cette crise immédiate doit nous permettre enfin de tenir compte de la crise climatique. Cette crise climatique que nous abordons en général à peu près à chaque Conseil Municipal, que nous entendons dans l'ensemble des médias au quotidien, que nous avons subie durement pendant cet été surtout en Gironde. Cette crise climatique, on l'abordait, mais elle n'aboutissait sans doute pas à une accélération suffisante de l'adaptation de nos modes de vie, de nos habitudes de vie et de nos équipements. C'est la raison pour laquelle notre plan, notre plan d'adaptation ne se contentera pas de faire le gros dos. Il ne se contentera pas simplement d'essayer de diminuer à très court terme notre consommation. Il devra nous permettre d'investir pour que nous puissions restaurer des marges de manœuvre qui sont durablement restreintes du fait de cette élévation des coûts de l'énergie, qui indépendamment de la conjoncture, il y a fort à parier que l'énergie restera durablement beaucoup plus chère. Donc, je résume : une conjoncture financière qui nous pousse à agir, mais qui nous pousse à agir dans le sens, enfin je dirais d'un meilleur respect de la planète. Et c'est pour ça qu'on ne peut pas s'en tenir à un simple plan de la sobriété. Qui dit sobriété dit une part d'austérité, dit une part de réduction je dirais de notre confort, à tort ou à raison. C'est véritablement une adaptation de nos modes de vie à laquelle nous appelons et à laquelle nous nous préparons à travers le plan d'investissement de la Ville de Pessac.

Tout d'abord, le plan sobriété. Le plan sobriété, et après je donnerai la parole à Jérémie pour qu'il puisse détailler, ce sont deux parties. D'abord, celle dont on parle toujours c'est-à-dire lutte contre le gaspillage. Cette lutte contre le gaspillage c'est celle qui fait dire : « Oui désormais on va éteindre la lumière en quittant une pièce ». C'est vertueux, c'est loin d'être suffisant. On n'est pas du tout à l'échelle du défi qui aujourd'hui nous est imposé. Les gaspillages sont d'autres natures aussi, mais c'est celui auquel on pense tous. Cela veut dire que dans le plan sobriété il y a également des réductions d'une part des services que nous rendrons, que ce soit en termes d'éclairage public, que ce soit en termes de chauffage des équipements publics, que ce soit en termes peut-être de la durée d'ouverture de certains équipements. C'est autant d'éléments qui doivent nous permettre à très court terme, c'est-à-dire dès cet hiver, de pouvoir faire face à une augmentation, dont on ne connaît pas encore totalement le niveau, du prix de l'énergie, gaz et électricité, puisque les deux en plus dans nos systèmes européens sont liés. Tout cela mis bout à bout ne nous permettra pas, dans le meilleur des cas, ainsi qu'ont pu le présenter les Maires de Bordeaux et de Mérignac pour leur collectivité, de faire plus de 12 à 15 % d'économie sur notre consommation d'énergie, Jérémie va pouvoir le détailler.

Deuxième partie, deuxième volet de notre triptyque, c'est l'investissement. L'investissement pour améliorer l'efficacité et la performance énergétique de nos bâtiments et de nos transports, tout en assurant aussi un ensemble d'équilibres au niveau de notre Ville qui soit moins soumis, je dirais aux aléas climatiques, notamment à travers un verdissement systématique de l'ensemble de nos espaces publics. Et beaucoup plus volontariste encore que ce qu'il a été et pourtant je pense que nous avons été plutôt précurseurs dans ce domaine-là.

Troisième partie, troisième volet de ce triptyque, ça sera de pouvoir, à travers des investissements là aussi, donc forcément à un terme plus lointain, mais grâce aussi à des décisions que nous avons déjà prises et dont nous allons pouvoir cueillir les fruits, c'est que nous puissions migrer progressivement vers des énergies qui ne sont plus des énergies fossiles, mais des énergies renouvelables.

Donc plan sobriété, réduction à court terme de notre consommation, plan efficacité, performance énergétique, là c'est véritablement de l'investissement au service de nos bâtiments pour qu'ils soient plus vertueux. Et troisième partie, c'est changer de mode d'énergie pour desserrer là aussi la contrainte en passant à des énergies renouvelables. Jérémie, je te laisse détailler un peu les mesures. On ne pourra pas rentrer dans tout le détail, mais quelques images, quelques illustrations.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, effectivement je vais vous détailler de la même manière que le maire vient de vous le présenter, suivant trois parties, les actions que la Ville de Pessac va engager, ou pour certaines a déjà engagées, mais que nous allons accentuer pour lutter à la fois contre la crise climatique et la crise énergétique que nous traversons. Donc, c'est deux diapos plus loin, si ma mémoire est bonne. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Face à tout cela, il y a des choses qu'on a décidé de ne pas faire. La première chose qu'on a décidé de ne pas faire c'est de ne pas augmenter les impôts. Je le dis aussi pour l'ensemble des Pessacais. Ça nous paraît maintenant évident parce que ça fait partie des éléments qui étaient des éléments fondamentaux je dirais de notre politique municipale depuis 2014. Donc, on poursuit, on a encore la capacité à le faire donc on poursuit notre volonté de ne pas augmenter les impôts. Aujourd'hui il n'y a plus que les impôts fonciers, il n'y a plus de taxe d'habitation, vous le savez. Mais nous n'augmenterons pas les impôts fonciers. Deuxièmement, nous ne fermerons pas de services publics. Nous allons peut-être moduler certaines ouvertures, mais nous ne fermerons pas de services publics. En revanche, nous allons travailler sur les deux aspects que j'ai déjà abordés, la baisse de nos consommations d'énergie et l'accélération de nos investissements en efficacité et en migration vers les énergies renouvelables.*

Monsieur LANDREAU poursuit : « *Du coup, sur la première partie, la sobriété, plusieurs actions. Une première qui est assez structurante, c'est l'adhésion au dispositif Écowatt de RTE, le réseau de transport d'électricité français. C'est une sorte de météo des appels de puissance de l'électricité. Est-ce que nous sommes sous tension ou pas ? Une action également structurante c'est le déclenchement de la climatisation seulement à partir de 26°. Il n'y aura plus dans les bâtiments communaux de climatisation en dessous de cette température. Ensuite, une autre action de sobriété, c'est la baisse d'un degré la nuit, des bâtiments municipaux. C'est un savant calcul technique qui permet de dire qu'on va économiser des fluides en baissant le réduit de nuit, lorsque les bâtiments municipaux sont fermés, que nous allons engager.*

Sur la diapo suivante, il y aura également un plan de lutte contre la pollution numérique. À chaque fois, je précise, parce qu'on a tellement nommé notre usage numérique, une dématérialisation qui n'est pas tellement dématérialisée que ça au final puisque si, c'est l'exemple que je prends assez régulièrement pour le coup, si l'ensemble des data center du monde étaient réunis sous forme d'un pays, ça serait le septième consommateur d'électricité, pour vous donner un ordre de grandeur de ce que représente le stockage, nos stockages de données, individuelles comme celles des entreprises ou des collectivités que nous sommes. Donc nous allons engager un plan de sobriété numérique.

On revient à une partie chauffage. Quelque chose qui n'existait pas sur Pessac, qui peut d'ailleurs, ça va faire écho pour certains d'entre vous à ce qui se passe très souvent, c'est que la saison de chauffe comme on dit, le chauffage, la période du chauffage est fixée du 1^{er} novembre au 1^{er} avril de chaque hiver, de chaque année en tout cas, ce n'est pas vraiment l'hiver. Tout ça en lien évidemment avec les prévisions météorologiques, grand froid ou pas. Le chauffage ne sera pas forcément allumé début novembre si on a un début d'hiver très doux par exemple. Baisse des températures d'un degré dans tous les bâtiments municipaux, à l'exception des crèches et EHPAD parce que ces derniers sont des établissements sensibles. Donc il faut vraiment avoir conscience que là c'est un vrai changement de mode de faire. Il y a un passage de 19 à 18°. Du coup, une autre baisse de température dans les gymnases, à 14° qui est en fait une préconisation des services de l'État que nous allons respecter. Enfin, sur cette même diapo, les écoles maternelles et élémentaires, nous allons respecter cette fois-ci, c'est une petite nuance par rapport au premier tiret, les températures consignes de 19° dans toutes les classes. Donc, ça nous demande de nous adapter là encore.

Optimisation de la fréquentation de la piscine Caneton. C'est une optimisation notamment en lien avec la délégation de service public du stade nautique que nous avons, puisque Pessac, je pense que tout le monde est au courant, a la chance d'avoir deux équipements aquatiques. L'idée c'est d'optimiser, nous permettant de fermer la piscine Caneton certains moments de l'année. Donc, il y a un travail très fin qui est train d'être réalisé par le service des sports et par le service de la transition écologique pour savoir exactement quand est-ce qu'il y a la meilleure efficacité de fermeture, sans la baisse du niveau de service, notamment pour les scolaires et les associatifs qui sont les deux grandes catégories qui avaient accès à la piscine Caneton. Ce n'était pas du tout une piscine ouverte au grand public.

Et enfin, une action également très structurante, c'est l'extension de l'extinction de l'éclairage public, aujourd'hui c'est de 1h à 5h, de minuit à 6h du matin.

Promotion des bonnes pratiques : là l'idée c'est assez classique dans un plan de sobriété, c'est de faire de la sensibilisation, de la pédagogie, à la fois auprès de nos agents, mais également auprès des Pessacais et des citoyens, pour donner quelques clefs pour eux aussi, pour nous aussi collectivement, que nous puissions réduire la voilure en termes de consommation d'électricité.

Un autre indicateur qu'on avait entamé il y a quelques années déjà maintenant, depuis 2020. C'est le plan vélo de la Ville de Pessac. Je le rappelle en trois chiffres : c'est plus de dix millions d'investissements, c'est 52 projets d'aménagement et au final, à terme, d'ici 2026 c'est 26 kilomètres d'aménagement cyclable en plus. Pourquoi c'est dans le plan sobriété ? Parce que pour tout un chacun, encore plus quand le prix de l'essence, qui est une énergie fossile, il faut vraiment en avoir conscience, qui émet beaucoup de CO₂, coûte le prix qu'elle coûte actuellement, c'est une action assez simple, et notamment en milieu et en tissu urbain, ça ne s'applique pas à tout le monde je sais, mais en termes d'action de sobriété, cela permet de consommer moins, de consommer plus vertueux. Donc, rappelons quand même ce plan vélo.

Une action qui a démarré sous l'égide de Pascale PAVONE ce lundi, si ma mémoire est bonne. C'est quelque chose de très ambitieux. C'est d'ailleurs le CNFPT qui est l'organisme de formation des agents territoriaux, peut-être agents globalement, qui nous a fait par du fait qu'on était la seule ville en France à s'engager dans une telle démarche. Quelle est-elle cette démarche ? C'est la formation de l'ensemble des agents pessacais à toutes les thématiques de la transition écologique. Ce n'est pas une formation sectorielle comme ça pouvait avoir

lieu classiquement par le passé, une formation à l'écoconduite, c'est une vraie formation à l'ensemble des enjeux de la transition écologique.

C'est vraiment au cœur, là encore, de notre plan d'action pour justement qu'on arrive à concevoir quels sont les changements de mode de vie auxquels, soit nous allons nous-mêmes consentir, ou que la planète nous rappellera malheureusement par des phénomènes de catastrophes naturelles, le plus couramment.

Donc, une action qui s'inscrit également dans la sobriété, c'est évidemment que pour Pessac on va s'engager à un grand plan de réduction des consommations de carburant. C'est une action qu'on avait déjà engagée depuis 2014, notamment avec la substitution de véhicules polluants type essence, par des véhicules plus vertueux. À la fois par l'augmentation de notre flotte de vélos électriques et de vélos mécaniques pour que les agents les aient à disposition, mais également de passer de voitures thermiques à voitures électriques.

Ça, c'était pour le premier pilier qui, comme l'a dit Monsieur le Maire en introduction, permettra pour la Ville de Pessac, pour la commune de Pessac, de réduire de 12 à 15 % nos consommations d'énergie finales. C'est classiquement ce qu'on entend habituellement par les plans de sobriété. Et pourquoi je dis que c'est ce qu'on entend classiquement par les plans de sobriété ? C'est que, comme l'a dit encore une fois Monsieur le Maire en introduction, nous sommes allés plus loin. Parce que c'était un enjeu à la fois de court terme et de long terme, la crise climatique, avec la crise énergétique actuelle. Sur le long terme nous allons engager un grand plan d'efficacité, de performance énergétique des bâtiments notamment, mais également de transformer notre source d'énergie, de passer des énergies fossiles vers des énergies qui sont plus vertueuses, des énergies renouvelables classiquement. Pour cela, je dirais, il y a quelques actions qui sont assez emblématiques. La Ville de Pessac a un plan lumière depuis quelques années maintenant. L'idée que nous avons validée, c'est d'accélérer cette ambition du plan lumière, avec tous les élus et les services concernés. D'ici 2025, nous terminerons notre plan lumière. Pour cela, nous avons débloqué une enveloppe de quatre millions d'euros qui nous permettra notamment, j'en dis deux mots, de remplacer l'ensemble des anciennes ampoules qu'on peut encore voir, à Pessac c'est 80 % du volume, 20 % de LED aujourd'hui, 80 % ce sont des ampoules qui consomment malheureusement encore énormément. C'est le remplacement des 80 % restants, mais également passer par des modes de faire plus innovants. Notamment, permettre d'avoir une régulation de l'intensité suivant soit certains quartiers, soit certaines heures de la nuit, qui permet par exemple de passer par 100 % d'un mode binaire, soit on éteint soit on allume, à peut-être une gradation tout au long de la nuit, en passant à partir de 22-23h à 75 % d'intensité pour aller ensuite vers 50 % d'intensité, pour aller enfin vers 25 %. Ce qu'il n'est pas possible de faire aujourd'hui dans l'état des lieux du patrimoine lumineux de la Ville de Pessac de l'éclairage public.

Une deuxième action structurante, c'est l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Il faut savoir qu'à peu près 50 % des bâtiments communaux, ce sont des écoles maternelles, primaires ou crèches. Là, nous allons débloquer une enveloppe de 500 000 € supplémentaires pour passer de 1,2 million à 1,7 million annuellement pour rénover le patrimoine scolaire. Rénover énergétiquement, changer les menuiseries, isoler les combles, des isolations par l'extérieur, etc. Mais également le reste de nos bâtiments. Les bâtiments tels que les maisons de quartier, les maisons de proximité, l'ensemble des bâtiments publics autres que les écoles. Là encore ce sont deux millions supplémentaires qui seront investis d'ici la fin du mandat.

Et enfin, une dernière action qu'on souhaitait mettre en avant qui est très symbolique de l'adaptation là encore au changement climatique, que nous avons lancée depuis 2014, vous vous souvenez sans doute de « Un jour un arbre » qui était l'action phare qu'on avait lancée en 2014, végétaliser l'espace public. Pourquoi on a mis végétaliser l'espace public dans les questions de transition énergétique ? Parce qu'il faut tout simplement adapter notre espace public, adapter notre entourage à une évolution, à une augmentation des températures et des phénomènes, de la fréquence des canicules. Chaque année on l'a vu, cet été on l'a vu, la fréquence des canicules qui nous ont frappés et bien durement en Gironde. Nous allons accentuer, notamment par la déminéralisation. On va casser du bitume, si on peut résumer

ça ainsi pour que la végétation, en tout cas pour que la nature regagne de la place sur l'impact de l'homme, puisque l'imperméabilisation n'était autre que l'impact humain.

Donc, c'est une action structurante également en termes de biodiversité, mais aussi en termes de transition énergétique.

Et le dernier pilier que je symboliserai par deux actions c'est transformer nos énergies. Monsieur le Maire l'a dit en introduction, la majorité de notre énergie, de chauffage notamment, c'est du gaz. C'est une énergie fossile qui en plus à la malchance d'être très volatile en termes de prix, donc d'être structurellement concentrée par rapport aux phénomènes géopolitiques internationaux. Les énergies renouvelables, elles, ont la chance d'avoir un prix très stable, donc c'est double vertu. On va engager un plan, dès 2023 de mise sur nos toitures de nos bâtiments d'installations photovoltaïques. À terme, c'est 33 sites qui seront pourvus d'installations photovoltaïques, 33 sites municipaux qui seront dotés de panneaux photovoltaïques. On estime que c'est plus de 30 % de la facture qui pourrait diminuer. Pourquoi ? Parce qu'on fera le choix d'autoconsommer l'électricité qui sera produite. On n'autoconsomme pas 100 %, parce que parfois il n'y a pas de besoin dans le bâtiment donc il faudra revendre le surplus. Des questions assez techniques, mais c'est pour vous expliquer pourquoi autoconsommer l'électricité produite ne fait pas 100 % de la facture, c'est important de le comprendre. Une deuxième action qui là aussi est structurante, c'est que nous allons et nous avons déjà commencé dès l'hiver dernier pour montrer qu'on avait anticipé les choses et que nous allons accentuer les prochaines années, c'est qu'à chaque fois qu'une chaudière est vétuste, est remplacée, aujourd'hui c'est 99 % des chaudières au gaz. On ne remplacera plus à l'identique. À chaque fois, on se posera la question de quelle énergie renouvelable est la plus en adéquation avec la typologie du bâtiment. Pour ça, et on a déjà commencé à le faire sur certains grands projets puisqu'on l'a évoqué ici même en Conseil Municipal à de nombreuses reprises, le territoire pessacais à la chance d'avoir une ressource géothermale importante. Mais également, dans un deuxième niveau parce que c'est vraiment la ressource géothermale qu'on veut prioriser, la biomasse est une énergie qui peut être intéressante. Dans un troisième niveau, l'énergie solaire. Les énergies thermiques, pas photovoltaïques, qui produisent de la chaleur et non pas de l'électricité, sont également intéressantes. C'est moins vrai pour les bâtiments communaux parce que le solaire pour la thermique produit l'été alors que les bâtiments communaux qui consomment de l'eau chaude, l'été sont plutôt fermés, notamment les écoles. Donc, ça, c'est un point à avoir en tête. Donc, c'est un grand plan de décarbonation que nous allons engager sur la Ville de Pessac. Le plan photovoltaïque, pour tout vous dire, c'est plus de deux millions d'euros d'investissement d'ici 2026, le plan de décarbonation c'est une enveloppe, je ne l'ai plus en tête, mais qui va être également consentie par la Ville de Pessac.

Ce que je voulais dire en conclusion avant de relaisser la parole à Monsieur le Maire, c'est bien la conjonction de deux crises, comme vous avez pu le dire Monsieur le Maire, qui nous a amenés à vous proposer aujourd'hui le plan Pessac Écocité qui est donc un plan en trois parties, qui fait appel à tous les sujets de la transition énergétique. On n'en a pas laissé un de côté. Mais, c'est parce que, et notamment avec les services de la Ville de Pessac que je remercie, tous les services de Pessac, nous avons anticipé la crise climatique. Ça fait plusieurs années que la Ville de Pessac a anticipé les actions à mettre en œuvre pour contribuer à notre niveau, on a conscience que Pessac ne réglera pas tous les problèmes du réchauffement climatique. Mais c'est parce que nous avons anticipé que nous sommes en capacité aujourd'hui de proposer un plan d'action qui répond également à l'enjeu de la crise énergétique. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Jérémie. Pour juste conclure, provisoirement évidemment parce que c'est un sujet qu'on va aborder très régulièrement ne serait-ce qu'à travers l'ensemble de nos dispositions budgétaires, puisqu'on va devoir réviser assez considérablement notre plan pluriannuel d'investissement. Il était déjà vert, puisqu'il s'appuyait sur les objectifs du développement durable de l'ONU. Il va devoir encore accélérer cette dimension-là, notamment centrée sur l'écologie, sur l'énergie, pour pouvoir répondre à*

ces enjeux climatiques de biodiversité, parce que les deux sont liés, et bien sûr l'enjeu énergétique.

Je tiens à mon tour, je vais le dire en conclusion, Jérémie l'a dit aussi à la fin de son propos, c'est vraiment souligner tout l'investissement de l'ensemble des élus de la majorité qui ont tous contribué en tant que membres de l'exécutif, non pas que la minorité ne soit pas intéressée, mais c'est l'exécutif en l'occurrence qui a travaillé sur le sujet, avec les services de la Ville, avec tous les agents puisque depuis la fin du printemps, sous l'égide du directeur général des services que je remercie, il y a eu un recensement de l'ensemble des mesures qui pouvaient être mises en œuvre par les services de la Ville de Pessac, dans l'ensemble des domaines de la dimension je dirais écologique et pas simplement énergétique. Donc, c'est quelque chose qui bien sûr va s'accompagner de la formation systématique telle que nous l'a présentée tout à l'heure Jérémie, mais c'est quelque chose qui est au cœur déjà de l'investissement de nos agents municipaux. Je tenais aussi à le souligner, c'est quelque chose qui vient d'en haut, c'est quelque chose qui est partagé par toutes les équipes municipales. Ça, c'est suffisamment important pour que nous puissions insister dessus.

Sur les investissements que nous avons déjà lancés et qui vont être adaptés, dans notre PPI de plus de cent millions d'euros, il y avait une moitié de ce PPI qui était constitué par deux équipements, voire trois équipements. Je fais un petit focus dessus. Premier équipement, la piscine Cazalet. Au moment où l'ensemble des communes s'interrogent sur l'avenir de la disponibilité de leurs plans d'eau, de leurs équipements nautiques, nous avons, nous à Pessac, essayé de confirmer l'investissement dans une nouvelle piscine qui va remplacer la piscine Caneton qui vit ses dernières années, avec difficultés, mais qui doit encore continuer d'exister jusqu'à ce que la piscine Cazalet puisse prendre le relais. Piscine qui elle, sera bien sûr avec d'autres types de services bien plus élevés, à la fois dans la qualité des services rendus, mais également dans l'étendue des horaires et des publics concernés. Cette piscine sera alimentée pour à peu près les trois quarts par des énergies renouvelables, celles qu'a citées tout à l'heure Jérémie, parce que nous l'avions prévu, parce que c'était au cahier des charges et parce que les offres qui nous ont été rendues, je n'anticipe pas sur ce que nous verrons au Conseil Municipal de la semaine prochaine, mais toutes les offres présentaient un taux d'énergie renouvelable très élevé. C'est donc avec grande satisfaction que nous pourrons avoir un équipement qui satisfera les Pessacais, qui évitera les gaspillages et qui nous coûtera beaucoup moins cher que même une petite piscine Caneton comme aujourd'hui. Ça, c'était le premier investissement.

Deuxième investissement important c'est notre groupe scolaire qui aujourd'hui est le plus qualifiable de passoire thermique, c'est-à-dire Georges Leygues. Il va être totalement reconstruit. On va y adjoindre en plus une crèche. Cet équipement, donc le choix, le jury n'a pas encore eu lieu, ni la commission d'appel d'offres et a fortiori évidemment, pas le Conseil Municipal d'attribution, mais nous sommes sur les mêmes bases, c'est-à-dire que nous souhaitons qu'il puisse y avoir un raccordement à un réseau de chaleur ou de l'énergie renouvelable en local pour pouvoir alimenter ce groupe scolaire, qu'il soit là aussi parfaitement vertueux et qu'il réponde tout simplement aux normes que nous espérons désormais établies pour les décennies qui viennent.

Troisième élément, et là c'est un élément d'actualisation qui est plus récent parce que là c'est un changement de pied. C'est la Maison Municipale de la Musique et des Arts. Cette Maison Municipale, nous avons imaginé la construire de toutes pièces. Nous allons en fait, réutiliser un bâtiment municipal qui va être laissé par ses occupants actuels, que ce soit la trésorerie ou la CPAM. Je veux parler bien sûr du bâtiment qui est au bas du parc Pompidou. Ce bâtiment qui est une vraie passoire thermique, qui là aussi est catastrophique en termes de gestion énergétique de l'ensemble des fluides et du confort d'ailleurs proposé à l'ensemble des habitants. Nous allons conserver l'ossature pour pouvoir en faire une Maison des Arts et de la Musique, qui sera beaucoup plus moderne. Elle accueillera bien sûr on aura l'occasion d'en reparler, les Écoles de Musique Verthamon et EMP, Espace Musical de Pessac, mais également l'artothèque et PAMA. Donc, c'est quelque chose qui sera assez global et qui nous permettra d'avoir la aussi une offre culturelle renouvelée et rénovée, dans un bâtiment qui

lui-même sera parfaitement vertueux et ça va, vous voyez, tout à fait dans la ligne de ce que nous avons prévu.

Ceci montre bien que la politique que nous mettons en avant puise ses racines dans déjà des engagements que nous accélérons, que nous allons systématiser, mais qui étaient déjà les nôtres.

Voilà, je pense avoir fait à peu près le tour. Je vous remercie de votre attention. Donc, le dossier avec l'ensemble des mesures, ou du moins l'essentiel des mesures, a déjà été distribué à l'ensemble des élus, sera diffusé dans le prochain magazine OP ! et fera l'objet d'une déclinaison régulière lors de nos décisions budgétaires et de nos politiques en général d'investissement pour la Ville de Pessac.

Est-ce que vous avez des réactions ? J'imagine que oui.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Monsieur le Maire, chers collègues. Merci pour cette présentation. Nous avons reçu hier à 16h30 les annonces que vous avez faites, 16h28 exactement, à la presse du plan de sobriété énergétique de la Ville de Pessac. Nous savons tous ici que les enjeux de sobriété sont des enjeux partagés, impliquant pilotage et mise en mouvement du territoire. On peut donc regretter, en un sens, que la presse ait été informée avant l'ensemble du Conseil Municipal. Il faut choisir : soit vous partagez avec les élus, comme nous avons eu l'occasion de le faire lundi dernier sur le diagnostic et nous vous en remercions et allez jusqu'au bout de la démarche en permettant des amendements ou des propositions sur ce plan; soit vous en faites un outil de communication, convoquez une conférence de presse comme vous l'avez fait hier, mais vous ne pourrez pas faire de cette assemblée un simple lieu de communication sans débat, échange, car ce plan est discutable sur certains aspects. Que révèlent-ils tout d'abord ? D'abord une situation qui est commune à toutes les collectivités, celle d'une augmentation très importante du coût de l'énergie à laquelle Pessac est assez sensible. Comme évoqué, la facture grimpe fortement selon les projections et pourrait dépasser, il faut toujours être prudent par rapport à ces prévisions, les sept millions d'euros en 2023. C'est assez vertigineux et si une hausse de prix de l'énergie était prévisible, il n'était pas possible d'anticiper des mouvements d'une telle ampleur. Ensuite, ce plan relève une situation plus singulière à la Ville de Pessac. Il témoigne en effet des fragilités de la Ville quant à ses bâtiments, ou certains d'entre eux. Sept écoles sont considérées comme très énergivores, soit près d'un tiers du patrimoine scolaire pessacais. On peut néanmoins s'appuyer sur certains éléments qui sont présentés dans le dossier de presse pour voir à quel point c'est quelque chose de signifiant. Sur 125 bâtiments, propriétés de la Ville, 17 représentent à eux seuls environ 60 % de la facture énergétique totale de la Ville. Donc 17 bâtiments représentent 60 % de la facture de la Ville, sur 125. Ils demandent une attention très forte, justifiant une action résolue. Ces sept écoles représentent à elles seules 30 % de la facture de gaz, à la lecture des graphiques qui nous ont été proposés. C'est donc considérable et cela témoigne en un sens, vous avez parlé de l'avance que vous aviez sur certains points, dans ce cas précis d'un retard sur la rénovation énergétique de ces bâtiments. Pour une Ville comme Pessac qui se targue de son action en matière de transition, on aurait pu aussi faire d'autres choix qui auraient permis d'avancer plus fortement sur la rénovation énergétique de ces bâtiments, c'était quelque chose que nous avons notamment esquissé en termes de priorités à l'occasion des dernières élections municipales.*

Nous saluons la montée en puissance du plan lumière, c'est un point positif. Mais, nous aurions pu attendre justement une ambition plus forte que ces 500 000 € supplémentaires annuels sur la rénovation du bâti. 500 000 fois... ça fait deux millions sur le bâti si j'ai bien suivi. Allez-y, je vous en prie. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Non, non, non. C'est une question sur laquelle on pourra revenir. Plan lumière, quatre millions, rénovation énergétique des bâtiments entre deux et cinq millions, que les bâtiments hors scolaire et scolaire, nous avons une enveloppe, nous avons toujours une enveloppe de rénovation 1,2 million que nous passons à 1,9 million pour pouvoir accélérer. Donc c'est bien plus élevé que les chiffres que vous mentionnez.*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « Très bien. Dans le dossier de presse, il est mentionné 500 000 € supplémentaires sur les bâtiments scolaires, je pense que je ne me trompe pas. Donc, de toute façon que ce soit 500 000 € ou 700 000 €, on peut en tout cas penser que l'inflation et l'augmentation des coûts relatifs aux travaux risquent de ne pas faire beaucoup plus que ce qui est fait actuellement. Vous pourriez rétorquer à juste titre que les caisses de la Ville ne sont pas un puits sans fond et il s'agit donc de faire des choix politiques différents, notamment sur le fléchage des crédits. C'est par exemple et cela a été évoqué, le choix de la nouvelle piscine Caneton. Certes, ce bâtiment, on est d'accord avec le constat, est en fin de vie, en fin de course et pèse de façon très sensible sur les dépenses énergétiques : 715 000 € de factures sur l'année précédente. Il n'en demeure pas moins que dans une logique aussi bien économique qu'écologique, les investissements auraient pu être plus vertueusement répartis s'ils ne faisaient pas l'objet d'une surconcentration sur la piscine, qui avoisinent aujourd'hui, on en débattrait lors du prochain Conseil Municipal, les 30 millions d'euros. L'urgence dans laquelle nous sommes doit se lire donc au regard des choix politiques passés et des décisions prises, car la question est au final de savoir à quoi nous devons consacrer nos moyens d'intervention. De façon assez sommaire, ça a été évoqué, le dossier de presse souligne que cette solution nécessite de corriger certains choix d'investissements inscrits au plan pluriannuel. Donc, nous verrons, ça a été esquissé, on a découvert là par exemple l'École de Musique ou plus exactement la Maison Municipale Musique et Arts, on verra plus précisément au cours des débats budgétaires comment les choses se déclinent. Donc, les questions se posent de savoir s'il faut reconsidérer les investissements dans une logique plus vertueuse. Je rappelle, sept écoles pèsent 30 % de la facture de gaz. Cette vulnérabilité dont nous avons très sommairement évoqué certaines causes justifie des réponses de court terme et nous ne sommes pas surpris des mesures assez classiques que vous avancez. Elles se résument sur l'urgence, sur le court terme, à deux axes : la lutte contre les gaspillages, cela a été évoqué et puis l'adaptation de nouveaux modes de vie. Nous retrouvons ces enjeux également dans l'ensemble des collectivités. La sobriété numérique évidemment, cela a été évoqué sur les data center, il y a des possibilités de réguler, mais c'est compliqué, on est sur un emballement du coût carbone et des factures liées à ces usages, donc il faut y être particulièrement attentif et déterminé ; la baisse des températures dans la logique des recommandations nationales. Le point qui est peut-être le plus sensible, ça n'a pas été évoqué, c'est la fermeture de la piscine où des choix sont différents en fonction des collectivités. Nous trouvons que ce qui est proposé, notamment la fermeture pendant les vacances scolaires puisque c'est de ça dont il s'agit si j'ai bien lu le dossier de presse, c'est un bon équilibre entre les usages et la nécessité de continuer l'accès des scolaires à la natation et le savoir nager. Idem sur l'élargissement de l'amplitude d'extinction des lumières, de minuit à 6h du matin au lieu de 1h à 5h du matin, l'économie est sensible et évidemment il faudra faire attention à la question de la sécurité, c'est toujours un dossier qui soulève beaucoup d'inquiétude. Mais nous nous interrogeons néanmoins sur plusieurs leviers, toujours sur le court terme, sur lesquels en fait nous n'avons pas d'information à ce niveau-là du débat, ce qui relève de l'organisation des services par exemple, notamment sur le volet de ce qu'on appelle l'économie fonctionnelle, le lien au télétravail, le dialogue avec les représentants du personnel, voir le personnel lui-même sur le sujet dans le droit fil de ce que vous avez évoqué Monsieur LANDREAU, de la formation qui a été dispensée aux agents. Adapter nos modes de vie, c'est aussi réfléchir à nos modes de travail. L'expérience du COVID nous a contraints dans des délais extrêmement ténus, à nous adapter, mais cela nous donne aussi des enseignements pour éventuellement faire différemment, pour essayer par exemple d'effacer certains bâtiments de la facture énergétique. Est-ce que par exemple, la fermeture, la diminution des amplitudes horaires des mairies et annexes a été envisagée ? Quid d'une réflexion sur des logiques de ce qu'on appelle le Flex office plus approfondi, en lien avec le télétravail. Il y a des évolutions qui sont nécessaires et positives, cela a été évoqué, mais elles ne sauraient effacer certains manquements que ces constats que nous avons abordés révèlent et surtout sur le volet bâtimentaire.

Nous espérons donc que nous économiserons autant d'énergie que celle que vous avez dépensée pour communiquer et vendre un plan de sobriété qui ne porte finalement pas de grandes révolutions. Quand on parle d'écologie du bon sens, ça fait un peu penser à des formules de Jean-François COPÉ, ce qui n'est jamais très bon signe – c'était le titre d'un de ses livres – et il fait en réalité écho aux engagements de nombre de collectivités comme l'a rappelé encore notre collègue Jérémie LANDREAU, et qu'au lieu de l'autosatisfaction, souvent de mise au sein de cette enceinte, nous prenions plutôt le chemin de l'autoconsommation. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Disons que notre autosatisfaction c'est le pendant de votre critique systématique, il faut faire un équilibre. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : *« Monsieur le Maire, chers collègues. Tout le monde ne parle plus que de sobriété, de sobriété énergétique. De la Première ministre qui a lancé un grand plan national où nous devons économiser moins de 10 %, évidemment aux collectivités qui sont concernées, je pense que notre auditoire a un peu le tournis avec les très gros chiffres que nous manipulons. Je rajouterai qu'il faut bien différencier la situation des familles et des collectivités qui n'ont pas accès à des tarifs dits réglementés, ce qui explique cette explosion des prix que vous nous avez présentée en introduction. Je pense que tout le monde connaît suffisamment le contexte compliqué par la guerre en Ukraine et les inquiétudes que nous pouvons tous avoir, familles, ménages ou collectivités, sur ces prix de l'énergie et l'accès à la fourniture. Quand on parle d'énergie, c'est toujours compliqué parce qu'on a tendance à ne pas la considérer, par exemple comme l'eau, comme un bien commun, comme un bien visible. Nous avons tendance également à ne pas bien voir à quel point nous sommes dépendants des énergies fossiles, le fuel, le pétrole, le gaz. Nous avons aussi tendance à ne pas voir ce qui est produit localement, sauf bien entendu quand il y a des mobilisations contre certains grands projets, par exemple de production d'énergie renouvelable. Je voudrais juste redire, pour finir ces éléments de contexte, il y a évidemment la situation à Pessac et il y a la situation plus globale, métropolitaine, girondine et surtout nationale. Je pense que tout le monde garde dans un coin de tête que la France a été condamnée pour inaction climatique et aussi que nous sommes le seul pays de l'Union européenne qui n'a pas réussi à atteindre ses objectifs de production d'énergie renouvelable en 2020. Donc, ça, c'est un contexte global qui forcément nous handicape, même si les collectivités vont faire des efforts. Pour les collectivités qui essayent en général depuis des années d'avoir des démarches vertueuses, développement durable ou plan climat, la difficulté va être de poursuivre ces efforts et de ne pas voir toutes leurs économies absorbées. Je pense notamment aux marges de manœuvre qui ont pu être dégagées sur l'éclairage public.*

Quelques mots, pas très longs sur ce que vous nous avez présenté sur le plan de sobriété. Évidemment cela repose sur des efforts dits d'exemplarité de la collectivité et une fois passée la présentation du contexte, vous avez tenu à rappeler, en tout cas dans le dossier de presse qui était très bien, le triptyque de mégawatt, la sobriété, l'efficacité énergétique, la production des énergies renouvelables. On arrive finalement forcément sur les leviers qui sont communs à toutes les collectivités, comme programmer les appareils de chauffage, baisser d'un degré la nuit les bâtiments, réduire la période de chauffage, etc. Ce sont forcément des mesures que tout le monde doit prendre. Il est important de les prendre et qu'elles soient partagées pour toutes les collectivités. Dans ce que vous nous avez présenté sur l'éclairage public, on voit bien aussi, et c'est vrai pour toutes les communes de la Métropole, que c'est un gros levier. Pessac, comme d'autres, déjà depuis quelques années, vous avez actionné celui de l'extinction de l'éclairage nocturne et dans les diapositives que vous nous aviez présentées en préalable au Conseil Municipal, on voyait très nettement que c'était la source majeure d'économies, tout le monde comprend bien pourquoi, il faut le faire, mais rénover de l'éclairage public n'est pas le plus compliqué. Il faut aussi reconnaître que c'est toujours plus compliqué quand on en arrive à la rénovation du bâti.

Pour ceux qui ont essayé de faire des travaux chez eux, je pense qu'on perçoit à ce moment-là la difficulté. Là, on est quand même sur des histoires de lampes et d'extinction. Vous allez poursuivre et c'est une bonne mesure.

Ce que je regretterai ensuite sur les plans de rénovation et pourtant il y a beaucoup de chiffres dans le dossier de presse, c'est qu'en fait on n'a quand même pas un détail si technique que cela. Il est sans doute trop technique à ce stade pour nos auditeurs en termes de facture énergétique globale, de consommation moyenne par les bâtiments, etc. alors que la Ville de Pessac comme toutes les collectivités a des obligations d'appliquer ce que l'on appelle le décret tertiaire. C'est une obligation de l'État, par la loi et on va devoir économiser moins 40 % d'énergie d'ici 2030. Par rapport à quelle année ? Par rapport à une valeur, une année de référence que chaque collectivité fixe avec l'État. Donc le point de départ n'est pas forcément le même pour tout le monde. En tout cas, l'effort doit être le même. Ça peut être sur les bâtiments de plus de 1 000 m² ou on peut décider que ça s'applique à tous les bâtiments, ce qui fait que je trouve difficile de voir un petit peu sur quelle trajectoire on est. Dans les bâtiments, il y a toujours les vraies passoires et comme la Ville elle-même a délégué la piscine du stade nautique et qu'elle a également délégué sa restauration, vous y avez fait écho en parlant des débuts difficiles du prestataire privé SODEXO, évidemment on n'a pas non plus dans ce bilan ce qui pèse quand même pour Pessac dans son bilan carbone, qui est ce que consomme le stade nautique et ce que consomme la cuisine centrale de la restauration scolaire. Là, il faudra quand même qu'à un moment donné nous ayons quelques éléments d'information sur ce qui sera fait.

Après on attaque des volets un peu divers. Vous reprenez les mesures que vous faites déjà sur la végétalisation. Comme on aura un dossier tout à l'heure sur ça, je ne vais pas m'attarder. Sur le plan de rénovation des écoles, moi j'ai bien noté également que vous rajoutez au pot 500 000 € sur un pot qui faisait 1,2 million d'euros. Comme tout à l'heure nous allons voter 17 à 18 millions d'euros pour l'école Georges Leygues, alors je sais bien c'est une opération énorme sur plusieurs classes et une restructuration, mais sincèrement avec 500 000 € je ne pense pas qu'on va pouvoir faire un bond qualitatif en rénovation globale et exemplaire dans les écoles. De toute façon, de manière générale, comme on ne sait pas, même quand vous indiquez par exemple moins 40 % d'ici 2030, quel est le point de départ, l'année de départ, c'est un peu difficile de mesurer la trajectoire.

Pour finir, un regret. Il y a des mesures qui relèvent vraiment du partenariat avec Bordeaux Métropole, vous le rappelez parfois comme les réseaux de chaleur, vous ne le rappelez pas comme la centrale photovoltaïque sur le Bourgaillh ou le plan vélo. Là aussi tout à l'heure on va parler de mutualisation avec Bordeaux Métropole, je pense que dans ces périodes où chaque collectivité justement doit mutualiser, travailler dans le même sens que les autres, c'est bienvenu aussi de rappeler tout simplement comment vous avancez avec Bordeaux Métropole. Vous avez parlé des mesures que vous prenez envers les agents et vous mettiez beaucoup l'accent sur adopter de nouveaux modes de vie, modifier nos usages, nos comportements, nos habitudes, alors que finalement dans ce que nous venons d'entendre, y compris d'ailleurs dans ce que nous venons nous-mêmes de discuter, on reste quand même sur un niveau vraiment technique en parlant de consommation, de bâtiments, etc. ou de réduire des températures et de la programmation d'appareils de chauffage ; on n'est pas vraiment sur ce bouleversement des comportements. Il y a des mesures qui sont prises parfois dans certaines villes, je peux d'autant plus le citer pour la Ville de Bordeaux que ça a existé avant que Pierre HURMIC en devienne le maire, les ambassadeurs du climat. C'est une bonne mesure parce que ça permet de transformer des agents référents dans chaque bâtiment en référent sobriété énergétique puisque c'est devenu le terme à la mode. Il y a quand même eu entre 5 et 15 % de gain sur certains bâtiments. Donc, ça pourrait être par exemple une piste complémentaire. Mais de façon plus générale, on ne trouve pas de mesure vers les ménages. Normalement une Écocité, parce que c'était le terme complet dans le dossier de presse, Pessac Écocité, une Écocité ça entraîne l'ensemble du territoire, ça entraîne l'ensemble des habitants et ce n'est pas juste la Ville elle-même qui est exemplaire pour ne pas trop peser sur les impôts des Pessacais. Il n'y a aucune annonce, aucun geste envers les Pessacais.

Alors, rien ne vous interdit de mettre vous aussi au pot pour aider à acquérir des vélos. Bordeaux Métropole le fait, peut-être que ce n'est pas suffisant, la Ville de Pessac pourrait aider. On a le plan de rénovation avec les rénovations énergétiques de logements individuels, Pessac pourrait contribuer au moins déjà en rappelant que ça existe et en informant les Pessacais, pareil pour le Fonds de Solidarité Climat. Sur la cantine dont on parlera tout à l'heure, peut-être qu'on aura quand même besoin d'aller jusqu'à des mesures d'exonération complète pour certaines familles qui vont avoir du mal à s'acquitter de factures et certaines en ont peut-être vraiment besoin.

Pour finir, je voudrais juste redire que quand on s'occupe d'urgence climatique, on s'occupe également de justice sociale. Dans l'actualité de cet été, oui il y avait aussi de nombreuses polémiques sur les jets privés, les SUV, etc. Et ça se comprend parce que dans la période où nous entrons, il faut que nous arrivions aussi à aider ceux qui en ont le moins les moyens, qui vivent dans des passoires énergétiques, qui souffrent le plus du froid en hiver et le chaud en été, qui ont des difficultés à pouvoir se déplacer de manière économe. Ce sont ceux-là qu'il faut embarquer avec nous. Je regrette que ces personnes-là soient complètement absentes de ce que vous avez présenté, même si par ailleurs dans ces mesures de court, de moyen, de long terme, on peut trouver que ça rebénéficiera à la fin aux Pessacais puisque vous avez redit par précaution qu'il n'était pas question d'augmenter les impôts ni le taux des services publics. D'ailleurs, il y a des tarifs qui ont déjà augmenté donc vous ne pouvez pas tout de suite les réaugmenter. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci bien. Jérémie, peut-être quelques mots de précisions complémentaires ? J'en donnerai quelques-uns et après on passera au sujet d'après puisqu'on n'est que dans une information, on n'est pas dans un débat d'orientation à proprement parler ni une délibération. Mais, on en aura plein des délibérations sur le sujet. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui dit : *« Vous avez tout à fait raison, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Maire. Moi, je vais m'attacher à répondre à quelques questions, en tout cas demandes de précisions plus techniques et je vous laisserai répondre sur le principe global. D'abord vous avez fait, je pense un petit abus de langage, mais je pense que ça nous tient collectivement à cœur, en tout cas aux élus et aux services qui ont travaillé sur ce sujet, ce n'est pas un plan de sobriété. C'est un plan d'action qui contient un plan de sobriété, mais pas seulement. Pourquoi je dis ça ? Parce que c'est ce qui nous démarque des autres collectivités dans le contexte actuel. C'est un plan de transition énergétique. Il y a évidemment un premier pilier qui est la sobriété, mais il y a également l'efficacité et les énergies renouvelables. C'est important de le dire. Je sais que ça peut paraître quelque chose d'hyper subtil, mais non, parce qu'un plan sobriété c'est réducteur par rapport à l'ambition que nous portons sur le sujet. Je tenais à le rappeler.*

Un deuxième sujet. Monsieur SAINT-PASTEUR, je vais être un peu technique, j'en suis désolé, mais vous nous reprochiez de ne pas avoir inscrit dans ce plan d'action, en tout cas à ce niveau de détail, les actions très précises qui sont engagées par la collectivité notamment dans l'optimisation à la fois des espaces et l'optimisation des systèmes de consommation d'énergie. Je pense notamment au fait que parfois, dans un bâtiment, il n'y ait que la moitié du bâtiment qui soit utilisée, pourquoi chauffons-nous l'entièreté du bâtiment ? Ce genre de question ultra précise qui peut aussi nous amener à nous interroger sur notre organisation interne de travail. Je le dis d'autant plus parce que dans la salle et derrière moi il y a les services de la Ville et avec notamment Ludovic BIDEAU et Benoît RAUTUREAU qui sont les élus qui m'accompagnent, ensemble on traite de ces questions précises. On va jusqu'à analyser les équilibrages dans les écoles, dans les salles municipales. On va jusqu'à analyser où sont les vannes, quelles sont les pistes d'optimisation qui peuvent avoir lieu pour justement se permettre de faire des économies de chauffage ou d'électricité en rationalisant l'occupation des locaux et les modes de fonctionnement internes. J'entends tout à fait, ce n'était pas inscrit, donc ce n'est pas du tout un procès que je vous fais, je vous dis juste que c'est vraiment un travail de fond, une lame de fond qui est en train d'être réalisée, qui a déjà en partie été réalisée par les services de la Ville de Pessac, qui continue à être réalisée.

Ça vaut également sur les questions de l'usage des gymnases, des bâtiments sportifs, de tous les bâtiments de la collectivité. C'est bien quelque chose sur lequel nous nous engageons, ça fait partie notamment de l'efficacité, en partie de la sobriété, mais c'est bien une action très forte sur laquelle nous nous engageons.

Enfin, et je le dis aussi à Madame CURVALE, là je réponds plutôt à une critique, ce n'était pas forcément une question. Vous avez tout à fait raison, on a un partenariat très étroit et d'ailleurs depuis de nombreuses années, sur les questions que vous avez posées, avec Bordeaux Métropole, peut-être un peu moins d'ailleurs depuis quelques mois ou dernières années. À la fois pour la centrale photovoltaïque du Bourgaillh c'était un partenariat étroit entre la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole, c'était à la co-initiative et encore plus pour le plan vélo que vous avez cité comme si Bordeaux Métropole était l'acteur majeur du plan vélo. C'est une décision seule et unique, et ça a même été reconnu à la fois par les services de Bordeaux Métropole, et Stéphanie MARI peut en témoigner, et la vice-présidente en charge des mobilités durables. C'est une initiative qui a été saluée par tout le monde et qui est du ressort total de la Ville. C'est nous qui avons choisi de flécher notre fonds, notre FIC pour être un peu technique, nos fonds monétaires, on a choisi de le flécher vers deux grands objectifs : un, la végétalisation, deux, le plan vélo de la Ville de Pessac. Dans les deux cas, il n'y a pas d'ordre de priorité, c'est notre ambition et c'est nous politiquement qui avons décidé d'organiser cela comme ça. Voilà ce que je voulais dire en précision technique. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci. Tu le vis, avec conviction, mais c'est bien. Tout à l'heure ce que je disais c'est qu'on le partageait tous, on le partage tous. Quelques éléments. Notre originalité, comme l'a dit Jérémie, elle ne tient pas à l'innovation de telle ou telle mesure, c'est la systématisation de tout ce qui se fait de mieux. C'est ça notre originalité. C'est le fait de pouvoir, dans l'ensemble des plans que nous proposons, à la fois se servir des leviers que nous avons déjà lancés et d'autres que d'autres ont lancés avant nous. On ne prétend pas être innovants sur telle ou telle mesure. On prétend être innovants dans la systématisation de toutes les mesures. Évidemment on doit faire aussi avec ce que l'on a. C'est aussi avec notre héritage. En termes de bâtiments, Monsieur SAINT-PASTEUR, je voudrais quand même rappeler un tout petit peu, mais c'est peut-être plutôt Madame CURVALE, c'est vous qui l'avez dit, mais c'est plutôt Madame CURVALE parce que vous n'étiez pas élu. L'héritage bâtementaire que nous avons trouvé en 2014 n'était quand même pas brillant. Il n'était vraiment pas brillant. Donc, les débats que nous avons eus au mandat précédent, notamment sur la rénovation du complexe de Saige, sur les différents bâtiments. Parce que rénover un bâtiment ce n'est pas " sexy ". On inaugure un bâtiment qu'on rénove, on se dit, oui il existait déjà. Faire un nouveau bâtiment c'est toujours mieux. Mais malheureusement beaucoup d'élus ont fonctionné comme ça et beaucoup d'élus qui m'ont précédé ont raisonné comme ça. Nous sommes vraiment dans la rénovation donc c'est quelque chose qui me paraît pour le coup, tout à fait digne d'intérêt. Il y a dans le maintien de nos équipements et de nos bâtiments municipaux, je vous écoute en général, si vous pouviez m'écouter moi aussi ça serait pas mal. Nous avons dans la politique que nous menons en termes de rénovation de nos bâtiments municipaux, je pense, une grande vertu et lorsque nous accélérons ce rythme ce n'est pas 500 000 € par an, c'est beaucoup plus parce qu'on part d'un acquis et on ajoute 500 000 € par an pour les écoles ; on ajoute entre deux et cinq millions d'euros pour les autres bâtiments municipaux. On a consenti d'actionner des options sur les nouveaux marchés des grands équipements dont je vous parlais tout à l'heure. Nous voyons bien que cette accélération, elle pèse sur notre plan pluriannuel d'investissement. D'ailleurs, il y aura certaines choses qu'on ne pourra pas faire puisqu'on aura accéléré sur la démarche écologique et énergétique.*

Je voudrais simplement dire aussi un mot, parce que la cohérence d'ensemble de notre politique ne s'appuie pas sur le fait de dénoncer ou de rendre idéologique une rénovation. Tout à l'heure vous disiez, Madame CURVALE, sur un autre dossier, que l'Allemagne était pragmatique. En matière de carbone, l'Allemagne ce n'est pas fameux quand même. Quand on abandonne le nucléaire et qu'on rouvre les centrales à charbon, ce n'est quand même pas fameux.

Je tiens aussi à le dire et je pense que vos exemples sont particulièrement mal choisis et je pense que le combat que les verts mènent contre le nucléaire est un mauvais combat. C'est un extraordinairement mauvais combat parce que c'est lui qui nous précipite dans l'abîme. Sur le procès que vous ne manquez jamais de nous faire sur le fait qu'on ne serait pas suffisamment démocrate et pas suffisamment participatif, là c'est Monsieur SAINT-PASTEUR. Je vais vous rappeler quand même que nous avons fait une conférence de presse hier, nous avons un Conseil Municipal aujourd'hui, vous avez eu les informations, juste au décours de la conférence de presse – il y a eu quelques scories qui ont été modifiées entre les deux – et les mairies de Bordeaux et de Mérignac ont fait des conférences de presse pour annoncer leur plan sobriété sans avoir convoqué le moindre Conseil Municipal dans la foulée. Et ils n'ont pas convoqué leur opposition pour faire part des mesures qui étaient adoptées. Donc je ne pense pas que nous ayons de leçon à recevoir dans ce domaine-là. Tous les maires fonctionnent de la même manière. Nous avons une urgence, nous avons une détermination, c'est aussi le rôle de l'exécutif, de l'exécutif local comme de l'exécutif autre, de pouvoir prendre cette initiative-là.

Madame CURVALE vous semblez ignorer quand vous dites qu'on n'entraîne pas les Pessacais, et ça me navre un peu parce qu'on l'a voté dans cet hémicycle, vous non, mais on l'a quand même voté dans cet hémicycle, c'est la question du dégrèvement sur les impôts fonciers pour les travaux en matière d'économie d'énergie. C'est quelque chose que nous avons voté, nous n'avons pas été les premiers sur la Métropole, mais nous sommes parmi les seuls à le faire. Les choses sont en train de prendre une belle tournure et je pense que les Pessacais, au vu de ce qui aujourd'hui se présente pour leurs factures d'énergie, seront plus nombreux que ces temps derniers à vouloir actionner ce levier fiscal local, pessacais en l'occurrence, et qui va nous priver de quelques ressources, mais au service de la bonne cause puisque c'est l'adaptation de la population à la transition énergétique.

Voilà ce que je voulais ajouter. Donc, ce plan, certes est perfectible, nous sommes preneurs de toute proposition que vous voudriez bien faire, dès lors et c'est la règle en matière budgétaire en général, c'est que vous financiez vos nouveaux investissements par des économies à côté. C'est facile de dire qu'on peut faire plus, mais donnez-moi justement les moyens de financer ce que vous voudriez faire en plus. Donc, faites des propositions, on aura les débats budgétaires pour cela.

C'était un gros sujet, une grosse information sous forme de débat. On va passer maintenant à la suite. Dans les informations, parce qu'on n'a toujours pas commencé l'ordre du jour à proprement parler du Conseil Municipal, je voulais parler d'un sujet qui n'a rien à voir, mais qui est important pour tous ceux qui subissent les agissements d'un certain nombre d'individus qui consomment de l'alcool sur les espaces publics, qui parfois sont agressifs y compris pour pratiquer de la mendicité et qui dérangent. J'ai de plus en plus de plaintes sur deux endroits en particulier, sur le centre-ville de Pessac et sur la zone commerciale autour du centre commercial de France. Sur ces deux endroits-là, nous avons effectivement enregistré de nombreuses plaintes, Carrefour City, Carrefour Market, en particulier, beaucoup de riverains. Il y a eu même des plaintes déposées pour des violences aggravées, pas seulement des incivilités, mais des violences aggravées. Il nous manquait un élément d'ordre juridique pour pouvoir donner plus de force, notamment de persuasion à nos policiers municipaux et nationaux. Nous avons fait à l'initiative en particulier des maires des quartiers concernés, nous avons regardé ce qui pouvait se faire de bien dans d'autres villes. Et c'est la Ville de Montpellier, qui je le précise tout de suite n'est pas dangereusement à droite, comme ça au moins chacun y verra l'ouverture d'esprit dont certains édiles peuvent faire preuve et de pouvoir en faire preuve en nous inspirant d'édiles qui n'appartiennent pas à notre mouvance politique. Nous avons décidé, j'ai décidé, donc c'est une information, de prendre un arrêté municipal qui interdit la consommation en réunion de boissons alcoolisées à partir de boissons du 2^{ème} groupe, sur les différentes voies du centre-ville, donc je ne les cite pas elles sont quelques-unes, les places et les lieux publics, tout un périmètre autour de l'hypercentre de Pessac ; également sur le quartier de France. Cette interdiction ne s'applique évidemment pas aux terrasses des cafés, des restaurants, ni aux lieux de manifestations locales où le débit de boissons est autorisé.

En revanche, l'interdiction s'accompagne également d'une interdiction de tout regroupement de personnes, je crois que c'est entre 7h et 3h du matin, donc ça fait quasiment 24 heures, qui sont accompagnés ou de non de chiens, même tenus en laisse, dès lors que l'une des conditions suivantes est réunie : occupation abusive ou prolongée des rues et autres dépendances domaniales, atteinte à la sûreté ou à la commodité de passage dans ces voies par une entrave à la libre circulation des piétons, ou autres usagers de ces voies. Donc, ce n'est pas un arrêté anti-mendicité, on n'interdit pas la mendicité, on interdit les comportements agressifs ou qui dérangent la libre circulation. Donc c'est quelque chose que je tenais à porter à votre connaissance, parce que de plus en plus de riverains et de commerçants se plaignaient de cette insécurité qui était en train de gagner. Je crains malheureusement qu'il y ait une forme de contagion de ce qui se passe à Bordeaux, mais je trouve que nous avons effectivement de plus graves difficultés aujourd'hui que nous en avions avant 2020.

Dernières informations : manifestations municipales à venir. Nous avons donc le 1^{er} octobre, comme tous les ans, l'événement qui nous rassemble Octobre Rose, sur la place avec la déambulation. L'inauguration d'une nouvelle forêt urbaine, voyez, on est toujours dans le thème, aux Arrestieux à Toctoucau, le samedi 8 octobre à 11h, vous y êtes bien sûr cordialement tous invités. Ce n'est pas si fréquent qu'on inaugure une forêt, forêt qui fait quand même plus de deux hectares. Et puis nous allons inaugurer le 19 octobre, c'est un mercredi je crois, à 14h, la piste d'athlétisme de Cap de Bos que nous allons baptiser du nom de sa marraine qui nous fera l'honneur et le plaisir d'être là, je parlais de Madame Marie-Amélie LE FUR. Voilà, j'en ai fini avec les informations, qui ont été longues, mais il y avait de quoi, je pense. »

Monsieur Le Maire poursuit : *« L'ordre du jour maintenant, c'est-à-dire les délibérations à proprement parler. Nous avons, comme à notre habitude, un certain nombre de délibérations qui sont groupées et d'autres qui sont dégroupées.*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Est-ce qu'il serait possible d'avoir communication de l'arrêté ? »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Bien sûr, bien évidemment, j'en donne information, je signe demain, dès qu'il est signé vous l'avez. De toute façon il sera publié donc il n'y a pas de secret là-dessus, mais je voulais en faire l'annonce aujourd'hui puisque la décision a été prise la semaine dernière. Il m'a semblé que c'était important de le porter à la connaissance de l'ensemble des élus municipaux et de la population pessacaise, à travers nous. »*

Examen de l'ordre du jour

1. Végétalisation de l'espace public - Plan 1 million d'arbres - Demande de subvention d'investissement et approbation du plan de financement prévisionnel
2. Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Saige - Convention pluriannuelle
3. Mutualisation des services avec Bordeaux Métropole - Rapport d'avancement - Présentation
4. Intégration du télétravail comme modalité d'organisation du travail pérenne à compter du 1er janvier 2023 - rénovation et adaptation du cadre d'exercice
5. Restaurant administratif Roger Cohé - Seuil de tarification des repas
6. Conseil Médical - Formation Plénière- Désignation des représentants de la collectivité
7. Association Syndicale Libre (ASL) du pôle d'échanges multimodal de Pessac-Centre - Désignation du représentant de la collectivité
8. Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales - Avenant n° 3
9. Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) - Adhésion

10. Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme
11. PAE Écoquartier du Pontet – Actualisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble - Décision - Autorisation
12. Groupe scolaire Georges Leygues – Extension et restructuration - Demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel
13. Locaux IEN, 11 avenue Pierre Castaing - Renouvellement du bail administratif avec le Rectorat de Bordeaux
14. Toctoucau - Désaffectation et déclassement de l'ancienne maison municipale
15. Aménagement d'équipements sportifs en accès libre dans les Quartiers Politique de la Ville - Plan de financement et demandes de subvention
16. Point d'accueil et d'Écoute Jeunes - Convention entre la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, la Ville et le CCAS de Pessac - Année 2022
17. Quartier Châtaigneraie-Arago - Création d'un pôle associatif - Convention de mise à disposition de locaux avec DOMOFRANCE
18. Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) - Convention de partenariat et de financement avec la Ville et le CCAS
19. Associations - Subventions – Répartition 2022 n° 5
20. Extension du système de vidéoprotection - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Convention d'attribution de subvention
21. Lycée Professionnel Philadelphie de Gerde - Mesures de responsabilisation - Convention de partenariat
22. Festival « Sur Un Petit Nuage » - Actions et tarifs complémentaires
23. Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) - Renouvellement du dispositif dans des établissements scolaires de Pessac

Monsieur Le Maire déclare : *« Donc l'ordre du jour. Dégroupées, toutes les délibérations qui seront examinées directement. Il y a des délibérations supplémentaires à votre demande qui sont dégroupées, la n° 5 sur le restaurant administratif Roger Cohé. Nous avons, nous, une délibération que nous allons regrouper parce qu'on a beaucoup parlé du sujet, c'est la n° 1 sur la végétalisation de l'espace public, Plan 1 million d'arbres, demande de subvention et approbation du plan de financement prévisionnel, sauf s'il y a quelqu'un qui s'y oppose. On a proposé de la regrouper, elle était dégroupée, nous proposons de la regrouper sauf si vous voyez un inconvénient. Manifestement vous voyez un inconvénient donc on la dégroupé. OK. Je pensais qu'on en avait suffisamment parlé, mais pas de problème. C'est une proposition de Jérémie LANDREAU, elle n'est pas acceptée. Alors quelles sont les délibérations groupées que nous allons voter de manière unitaire, enfin en tout cas en un seul bloc, nous ne voterons peut-être pas tous la même chose :*

- *délibération n° 8, convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes de collectivités territoriales, c'est l'avenant n° 3 ;*
- *la n° 9, Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) pour que nous y adhérons ;*
- *la n° 13 Locaux de l'Éducation nationale, avenue Pierre Castaing pour renouveler le bail administratif avec le Rectorat de Bordeaux. C'est nous qui mettons à disposition du Rectorat de Bordeaux des locaux pour accueillir l'inspection de l'Éducation nationale ;*
- *la n° 16, le Point d'accueil et d'Écoute Jeunes c'est la convention entre la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, la Ville et le CCAS de Pessac pour l'année 2022. C'est un renouvellement, une reconduction de mesures déjà existantes ;*
- *la n° 18, une convention de partenariat et de financement avec la Ville et le CCAS au profit de l'Association Étudiante pour la Ville, la FEV ;*
- *la n° 21, c'est la convention de partenariat sur les mesures de responsabilisation. On en a déjà vu avec un certain nombre d'établissements scolaires et là ça concerne le lycée professionnel Philadelphie de Gerde ;*

– la n° 23, c'est le renouvellement du dispositif de la BCD, la Bibliothèque Centre Documentaire dans l'ensemble des établissements scolaires de Pessac.
Donc, à ma connaissance, il n'y a pas d'autre délibération groupée. Il n'y en a pas que j'aurais oubliée ? »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « Pardon Monsieur le Maire, ce que vous avez listé convient, on avait bien noté ; en revanche j'ai une interrogation, je ne sais pas à quel moment je pourrais vous solliciter concernant le rendu compte des décisions prises par le maire qu'on reçoit à chaque Conseil Municipal. Et j'aurais une interrogation sur une affaire. »

Monsieur Le Maire déclare : « C'est plutôt par écrit en général parce qu'on vous transmet tout par écrit et on n'a pas forcément les réponses. Donc vous nous faites une question écrite, il n'y a pas de souci, on le transmettra, comme dans toutes les collectivités où il y a évidemment cette obligation de rendre à votre connaissance, et vous aurez la possibilité de nous en faire la demande et nous y répondrons sans aucune difficulté, bien évidemment. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « Tout à fait, il n'y a aucun souci là-dessus. En revanche, je tenais à souligner qu'il y a des collectivités qui en parlent en Conseil Municipal aussi. »

Monsieur Le Maire déclare : « Alors si on doit rendre compte de tout ce que je signe entre deux Conseils Municipaux, ça va durer un certain temps et nos regroupements d'affaires n'auront aucun effet sur la durée des Conseils Municipaux. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « Je disais que nous n'allons pas respecter le plan sobriété, le fait de rester longtemps. »

Monsieur Le Maire déclare : « Exactement. Non, mais il n'y a aucun souci pour répondre à toutes les questions évidemment que vous vous posez, c'est la transparence de la vie municipale. C'est vrai pour les Conseillers, c'est vrai pour les citoyens. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : « Monsieur le Maire, chers collègues, juste pour vous dire que sur la délibération n° 21 qui prévoit des conventions avec plusieurs associations et notamment Action Jeunesse Pessac, étant administrateur de cette association je ne prendrai pas part au vote, et je pense que je ne suis pas le seul. »

Monsieur Le Maire déclare : « Très bien. Donc, ça, c'est sur la 21. Pour les délibérations groupées, après les autres, on les dira au fur et à mesure. Donc pour la 21, Monsieur SAINT-PASTEUR, Monsieur CERNIER, Monsieur RISTIC et Madame CURVALE. Alors allez-y manifestez-vous. Tout à fait entre nous, c'est la loi, mais c'est là qu'on voit les aberrations de la loi quand même. Cem ORUC ne prend pas part au vote non plus sur la 21, Naji YAHMDI, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, François SZTARK. C'est bon ? On a fait le tour de tout le monde. Donc sur la 21 il y a 8 de chute, heureusement qu'on est encore suffisamment pour la voter. Alors, sur l'ensemble des délibérations, qui vote contre ? Qui s'abstient ? »

Présentation des délibérations votées groupées
--

aff n° DEL2022 242 : Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales - Avenant n° 3

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise la transmission des actes des collectivités par voie électronique.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république a rendu obligatoire l'envoi dématérialisé de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité (article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants). Son article 128 prévoit que cette obligation doit être effective au plus tard dans les cinq ans après la promulgation de la loi, c'est-à-dire avant le 7 août 2020.

Les catégories d'actes à télétransmettre obligatoirement ont été étendues aux actes relatifs aux évolutions en matière d'effectifs, au recrutement et au déroulement de carrière des agents. Cette télétransmission est d'ores et déjà effective.

Par délibération n° 10-391 en date du 30 septembre 2010, la Ville de Pessac a approuvé une convention avec la Préfecture de la Gironde portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités territoriales.

Un premier avenant, voté par délibération n° 2020-168 en date du 21 juillet 2020, élargissait la télétransmission aux actes budgétaires, aux marchés publics et aux actes d'autorisation du droit des sols. Un second avenant, voté par délibération n° 2020-257 en date du 3 novembre 2020, portait élargissement aux actes d'urbanisme.

Désormais, afin d'anticiper la convergence des dispositifs de télétransmission au sein de Bordeaux métropole – dénommée SRCI via la plateforme métropolitaine IXBUS- il est proposé de conclure un avenant n° 3 avec la préfecture de la Gironde actant le recours à ce nouveau tiers de télétransmission.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,
Vu la délibération n° 10-391 du 30 septembre 2010 approuvant la convention avec la préfecture de la Gironde,

- d'approuver les termes de l'avenant n° 3 à la convention, portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales, entre la Ville de Pessac et la Préfecture de la Gironde ;

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs et notamment l'avenant précité.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 243 : Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) - Adhésion

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

Les collectivités locales peuvent adhérer à des associations et leur verser une cotisation lorsque cette adhésion présente un intérêt public local.

La Ville de Pessac adhère depuis plusieurs années à un certain nombre d'associations intervenant dans divers domaines d'activités (relations institutionnelles, police municipale, communication, développement économique, architecture et urbanisme, culture, restauration collective, éducation jeunesse et sports...).

Chaque nouvelle adhésion doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Ainsi, il vous est proposé d'adhérer à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) qui a pour double objectif de développer la coopération entre acheteurs et de simplifier l'achat public.

Cette coopération est facilitée par de nombreuses rencontres entre adhérents de la Région, la participation aux assemblées générales annuelles, la constitution de groupes de travail thématiques et enfin l'accès illimité à la centrale d'achats publics CAPAQUI.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2022 s'élève à 50 euros TTC, base tarifaire commune à l'ensemble des adhérents, évalués à plus de 1 700 membres.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'objet et les activités portées par l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) revêtent un intérêt public local,

- d'approuver l'adhésion à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à cette adhésion ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 article 6281 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 247 : Locaux IEN, 11 avenue Pierre Castaing - Renouvellement du bail administratif avec le Rectorat de Bordeaux

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Depuis 2004, la Commune de Pessac met à disposition de l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN), sous forme de bail administratif, des locaux d'environ 100 m² situés 11 avenue Pierre Castaing.

Le bail administratif étant arrivé à échéance, il y a lieu de le prolonger pour une durée d'un an renouvelable deux fois, à compter du 1er avril 2022.

Le montant du loyer annuel fixe pendant toute la durée du bail s'élève à 10 260 € avec une franchise exceptionnelle d'un mois de loyer (soit 855 €) appliquée au loyer de septembre 2022 en attendant la réalisation de travaux de rafraîchissement des locaux, pris en charge par la Ville et prévus d'ici la fin de l'année.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le renouvellement du bail conclu avec le Rectorat de Bordeaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 250 : Point d'accueil et d'Écoute Jeunes - Convention entre la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, la Ville et le CCAS de Pessac - Année 2022

Monsieur François SZTARK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Afin de répondre aux problématiques soulevées par les partenaires au sujet de la santé des jeunes et dans le cadre d'une prévention psychosociale et d'aide à l'accès aux soins des jeunes de 12 à 25 ans, une permanence de psychologues, destinée aux jeunes et à leurs parents, est assurée au sein de la Plateforme des Services au Public de Pessac depuis l'année 2005.

La crise sanitaire ayant engendré une augmentation du nombre de jeunes en souffrance, une permanence supplémentaire est assurée au Bureau d'Information Jeunesse depuis le dernier trimestre de l'année 2021.

Ces permanences, labellisées « Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes », sont assurées depuis l'année 2012 par le Centre de Santé de la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle.

Le Centre de Santé de la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle assure 3 permanences hebdomadaires, tenues par une psychologue, les lundis de 14h à 17h et les mercredis de 14h à 16h à la Plateforme des Services au Public et les lundis de 9h30 à 12h30 au Bureau d'Information Jeunesse.

La Convention annexée fixe les modalités pratiques et financières de ces permanences pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la Convention entre la Fondation Maison de Santé Protestante de Bordeaux Bagatelle, la Ville et le CCAS de Pessac pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget aux codes fonctionnels 402, 5201 et 5203.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 252 : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) - Convention de partenariat et de financement avec la Ville et le CCAS

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses politiques de cohésion sociale, éducative et jeunesse, la Ville de Pessac soutient l'AFEV depuis de nombreuses années.

L'Association a pour objet la mobilisation d'étudiants dans des actions citoyennes et solidaires dans les quartiers Politiques de la Ville. Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique de territoire et développe des actions qui contribuent à la solidarité en luttant contre les inégalités, notamment éducatives, par la promotion de l'engagement citoyen de la jeunesse.

Elle contribue en outre à renforcer les liens entre la Ville, ses quartiers et le Campus en favorisant l'installation d'étudiants sur le quartier de Saige et en organisant des visites de l'université avec les enfants des quartiers concernés.

L'intervention de l'AFEV est articulée en cohérence avec les documents-cadres de la Ville, notamment le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), le Contrat de Ville, sa Convention territoriale et son Programme de Réussite Éducative.

Afin de renforcer la lisibilité, la complémentarité et la cohérence de l'action de l'AFEV sur la commune de Pessac, la Ville a souhaité détailler dans une convention les différents volets de son action, les objectifs fixés et les financements alloués par les Directions de l'Enfance et du Développement Social Urbain de la Ville et par le CCAS (dans le cadre du Programme de Réussite Éducative).

Les actions développées par l'AFEV sont les suivantes :

- **L'accompagnement Individualisé** : accompagnement par un étudiant d'un enfant à raison de 2h par semaine, tout au long de l'année scolaire, dans la majorité des cas au domicile de l'enfant (pour favoriser le lien avec la famille).

- **L'accompagnement vers la Lecture** : suite au repérage des enseignants, dans les écoles maternelles et élémentaires des quartiers Politique de la Ville, des enfants sont accompagnés par des jeunes en service civique, après l'école, dans les bibliothèques, pour développer des ateliers favorisant le lien aux livres, à la lecture. Les parents sont associés également dans l'accompagnement de la réussite de leur enfant.

- **Koloc'A Projets Solidaires (KAPS)** : 3 appartements de la résidence étudiante DOMOFRANCE de Saige sont dédiés à ce projet. 13 étudiants participent à ces colocations chaque année et proposent des projets de solidarité sur le quartier.

- **Démo'Campus** : des collégiens bénéficient d'ateliers collectifs autour de la découverte de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, accompagnés si besoin d'un mentorat individuel autour de l'orientation.

Ces actions concernent sur Pessac chaque année environ 90 enfants (200 collégiens pour Démo'Campus) et mobilisent une centaine de bénévoles étudiants et de services civiques. L'AFEV assure le recrutement des étudiants chaque année, leur coordination, leur formation. Elle élabore les projets, les valorise et les évalue. La Ville et le CCAS assurent la cohérence entre les actions de l'AFEV et leurs propres projets, soutiennent l'association auprès des partenaires éducatifs, techniques et financiers et valorisent l'engagement étudiant et citoyen. Chaque année, un Comité de Pilotage permet de partager une évaluation des actions et de les faire évoluer si besoin.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'Association AFEV ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 255 : Lycée Professionnel Philadelphie de Gerde - Mesures de responsabilisation - Convention de partenariat

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La mesure de responsabilisation est une sanction éducative qui met l'accent sur l'individualisation de la sanction, la responsabilisation de l'élève et l'implication de la famille

dans un processus éducatif. Elle est inscrite dans l'échelle des sanctions qui peuvent être prononcées à l'égard d'un élève à la suite d'un manquement à ses obligations rappelées dans le règlement intérieur de l'établissement scolaire.

Elle consiste pour l'élève à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles, de formation ou à l'exécution d'une tâche à des fins éducatives.

Elle est prononcée comme alternative à une exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement et permet ainsi d'éviter que l'élève ne soit éventuellement livré à lui-même pendant la durée de l'exécution de la sanction.

L'objectif de cette mesure est donc double : réaffirmer le respect des règles et limiter les exclusions temporaires ou définitives afin d'éviter au maximum tout risque de déscolarisation.

Pendant toute la durée de la mesure de responsabilisation, l'élève demeure sous statut scolaire et reste donc sous la responsabilité de l'établissement scolaire. Il appartient au Chef d'établissement ou à son représentant de contrôler la réalisation effective de l'activité par l'élève.

La mesure de responsabilisation peut se dérouler au sein de l'établissement scolaire, d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'une administration d'État.

Elle implique une Convention de partenariat entre l'établissement scolaire et les structures d'accueil ainsi qu'un document individuel précisant les modalités d'organisation de la mesure, signé par le Chef d'établissement, le représentant de la structure d'accueil, l'élève et/ou son représentant légal.

Le Lycée Professionnel Philadelphie de Gerde, l'Association Espace Social et d'Animation Alain Coudert, l'Association La Châtaigneraie, l'Association Bâti-Projets, l'Association CSGTP, l'Entente Pessac Basket Club, le Club de Prévention Action Jeunesse Pessac, l'Association Laïque du PRADO et la Ville de Pessac sont prêts à participer à la mise en place opérationnelle de la mesure de responsabilisation et ont décidé de signer une Convention à cet effet.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Décret 2011-728 du 24 juin 2011 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré,

Considérant le groupe de travail dédié associant les partenaires précités, organisé dans le cadre du CLSPD,

- d'approuver les termes de la Convention jointe entre la Ville, le Lycée Professionnel Philadelphie de Gerde, l'Association Espace Social et d'Animation Alain Coudert, l'Association La Châtaigneraie, Bâti-Projets, la CSGTP, l'EPBC, Action Jeunesse Pessac et l'Association Laïque du PRADO ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente Convention.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Naji YAHMDI, François SZTARK, Cem ORUC, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Michaël RISTIC

aff n° DEL2022 257 : Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) - Renouvellement du dispositif dans des établissements scolaires de Pessac

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Pour rappel, le dispositif BCD permet aux écoles maternelles et élémentaires de Pessac qui le souhaitent, de bénéficier d'un fonds d'ouvrages appartenant à la Ville sous forme de prêt gracieux renouvelable chaque année.

À ce titre, un travail partenarial a été engagé depuis 2006 entre le réseau de bibliothèques de la Ville et les bibliothèques des écoles de la commune qui gèrent leur fonds annuel de façon indépendante.

Pour cela, le dispositif BCD est encadré tout au long de l'année par une conseillère technique du réseau des bibliothèques qui accompagne et conseille les bibliothèques des écoles concernées en matière de :

- gestion et aménagement lors d'une création initiale de BCD ou d'extension d'une BCD existante,
- achats et/ou accroissement des fonds sur demande,
- réaménagement du fonds lors d'une informatisation,
- formation à l'équipement et à la réparation des documents,
- présentation de nouveautés.

Ce dispositif s'intègre parfaitement dans les objectifs de développement de la lecture publique sur le territoire, inscrits dans le projet culturel et le projet éducatif de territoire.

Aujourd'hui, dans la perspective de poursuivre le travail engagé, il est nécessaire de reconduire la contractualisation des actions conduites avec les établissements scolaires de la commune intégrés ou souhaitant intégrer ce dispositif.

Considérant la nécessité de maintenir les modalités de fonctionnement du dispositif BCD dans le cadre d'un protocole d'accord passé entre la Ville de Pessac, l'Inspection Académique et les directeurs de chaque établissement scolaire concerné,

Vu le projet de protocole établi pour les bibliothèques d'écoles inscrites ou souhaitant s'inscrire dans le cadre de ce dispositif,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes du nouveau protocole d'accord pour l'année scolaire 2022/2023, entre la Ville de Pessac, l'Inspection Académique et les établissements scolaires concernés ;
- d'autoriser le renouvellement du présent protocole par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de 3 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 235 : Végétalisation de l'espace public - Plan 1 million d'arbres - Demande de subvention d'investissement et approbation du plan de financement prévisionnel

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame DULAURENS** qui dit : « *Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ai le plaisir d'être votre secrétaire de séance pour ce Conseil. Délibération n° 1 : végétalisation de l'espace public, plan 1 million d'arbres, demande de subvention d'investissement et approbation du plan de financement prévisionnel présenté par Jérémie LANDREAU.* »

Monsieur LANDREAU déclare : « *Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération assez technique en fin de compte puisque dans le cadre de notre ambition " Un jour un arbre " que nous portons depuis 2014, nous plantons, nous végétalisons, nous déminéralisons un certain nombre de surfaces depuis cette année 2014. En 2020 Bordeaux Métropole a décidé de créer un fonds de concours pour aider les collectivités à financer ces plantations et cette déminéralisation. Donc, cette délibération vient acter la demande de la Ville de Pessac d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole dans le cadre de ce fonds de concours. Donc, dans cette délibération il est précisé quelques-uns des lieux que nous avons végétalisés sur les deux derniers hivers, en tout cas périodes de plantation, comme par exemple la rue Pompidou, le centre équestre avec la plantation d'une petite clairière avec 1 000 arbres et baliveaux, mais encore la rue Brunet avec la plantation d'un verger, la distribution des arbres fruitiers que nous faisons depuis 2015 à tous les parents pessacais qui viennent d'avoir un enfant dans l'année, au moment de notre fête de l'arbre en novembre. Et depuis maintenant deux ans nous offrons également un arbre fruitier aux néo-Pessacais, ceux qui ont un enfant et ceux qui viennent d'aménager à Pessac. Ils ont le choix entre le planter évidemment chez eux ou demander à la Ville qu'elle le plante sur le domaine public. En tout et pour tout depuis 2014, c'est plus de 4 000 arbres qui ont été plantés sur les espaces privés ou publics de la Ville. Donc, c'est pour vous montrer un peu l'ambition que nous avons sur ce sujet-là. Je pense, parce que ça sera peut-être l'objet d'une délibération d'ici la fin de l'année, vous verrez qu'on franchit encore un nouveau cap en termes notamment de déminéralisation, puisque ça devient vraiment une action à part entière, que ce soit sur l'espace public ou sur l'espace privé de la Ville. Voilà pour cette délibération technique puisqu'il s'agit je le rappelle encore une fois, non pas de débattre des plantations, mais de demander à Bordeaux Métropole de nous attribuer une subvention dans le cadre du fonds de concours métropolitain de l'arbre.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui dit : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues. Donc, la présente délibération comme vous l'avez rappelé Monsieur LANDREAU a pour objet de demander une subvention dans le cadre du Plan 1 million d'arbres, lancé par Bordeaux Métropole en 2021. La Métropole apportant donc un soutien financier aux projets portés par les communes, qu'il s'agisse des coûts liés aux plantations d'arbres ou d'arbustes sur les fonciers communaux, des frais d'études et des coûts liés à la distribution d'arbres ou d'arbustes aux habitants, comme vous l'avez rappelé, les fameux arbres fruitiers pour les naissances ou les néo-habitants. L'objectif de Bordeaux Métropole et celui de toutes les communes qui participent à ce plan de végétalisation, est bien de faire du territoire métropolitain un territoire plus agréable à vivre, plus résilient, on l'a aussi évoqué au niveau du plan Écocité, plus résilient face au changement climatique. Comme vous l'avez souligné dans votre projet de délibération, la végétalisation participe à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, elle permet d'accroître la biodiversité, de favoriser une meilleure qualité de l'air. On peut même ajouter que la végétalisation participe au bien-être et à la santé mentale des citoyens. Tout ça, c'est connu, c'est positif. Nous sommes donc ravis d'apprendre que l'aménagement de la clairière équestre a permis la plantation de 1 000 arbustes et baliveaux. Alors baliveaux, ce sont des arbres qui ont entre deux et trois ans d'âge au sortir de la pépinière. Mais combien d'arbres pour la réalisation de cet aménagement ont été abattus ?*

Alors qu'on sait qu'en termes de végétalisation le premier choix et le meilleur choix est de préserver les arbres existants qui séquestrent beaucoup plus de carbone et jouent déjà à plein leur rôle de rafraîchisseurs et de lieux de biodiversité. Donc, combien d'arbres ont également été sacrifiés ces dernières années sur l'autel de l'expansion immobilière ? Vous parlez de 4 000 arbres plantés, mais est-ce qu'on a un décompte de tous les arbres qui sont abattus depuis 2014 ? Ça serait intéressant d'avoir un petit bilan comptable positif et négatif. Nous sommes ravis d'apprendre que la Ville a offert 685 plants d'arbres fruitiers aux habitants en 2020 et 2021, qu'il y a un verger rue Brunet aménagé ; donc ça participe aussi aux plantations nourricières et ça, c'est aussi intéressant. Mais combien sont encore en vie ? Voilà, là aussi ça serait bien d'avoir un bilan comptable parce que selon le Département de la santé des forêts du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la plantation est une phase difficile. C'est logique, les arbres quittent un milieu qui leur est très favorable, la pépinière où on les a bichonnés, choyés, où on est à leurs petits soins, pour arriver dans un milieu un peu plus hostile, même s'il y a des services pour s'occuper d'eux et heureusement qu'ils sont là et qu'ils travaillent, car ils subissent différents stress. Selon le Département de la santé des forêts et plantations, etc. ils subissent des stress d'ordre abiotique, c'est-à-dire le gel ou au contraire les canicules et sécheresses. Alors ça serait plutôt ça en ce moment, on l'a bien vu cet été. Pour rappel 42° à Pessac le 18 juin dernier, qui a d'ailleurs amené à l'annulation par le préfet de toutes les manifestations de toutes les commémorations. Il y avait déjà eu des épisodes caniculaires les étés précédents et tout à coup tous ceux qui aiment marcher dans Pessac, ont bien vu dès le mois de juillet, le mois d'août, un certain nombre d'arbres se parer de leurs couleurs automnales, avoir les fleurs qui flétrissent et qui s'envolent. Parce que c'est un moyen pour eux de s'adapter et d'essayer de survivre en se concentrant sur le tronc et les racines. Ils subissent aussi des stress d'ordre biotique comme les attaques de champignons ou d'insectes. Là c'est moins visible. En tout cas eux ne subissent pas les attaques des moustiques tigres contrairement aux habitants pessacais, pas que pessacais d'ailleurs, mais ça continue même maintenant. Ou encore des stress d'ordre entropique, c'est-à-dire des travaux de préparation de plantation ou d'entretien inappropriés. Donc voilà, il serait intéressant d'avoir un bilan comptable et pas seulement nous dire ce qui est planté, mais de nous dire aussi ce qui est abattu et qu'on voit finalement si on est en excédent ou pas. Un certain nombre d'arbres donc meurent et pour permettre un bon démarrage dans la vie de l'arbre, pour augmenter ses chances de survie, il est reconnu, il est dit, dans tous les ouvrages qui traitent de la végétalisation urbaine, qu'il faut choisir des arbres jeunes, le plus jeune possible, notamment des baliveaux, ce que vous avez fait pour la plaine des Arrestieux ou pour la carrière équestre. Alors, pourquoi avoir choisi un arbre totem de 30 ans pour marquer le coup d'envoi de la végétalisation du centre-ville, arbre qui a déjà un âge avancé et qui par ce seul critère d'âge risquait très fortement de ne pas survivre ? C'est le cas. Il n'a pas vécu sa belle vie d'arbre. Nous espérons qu'à défaut d'avoir pu ombrager notre belle place de la 5^{ème} République, qu'à défaut d'abriter le chant des oiseaux, il aura un destin environnement durable, un destin écologie globale - non, le sous-titre ce n'était pas écologie globale, c'était écologie responsable dans la slide sur la sobriété - en devenant des copeaux de paillage ou en ces temps d'effolement des prix de l'énergie en devenant du bois de chauffage. Nous souhaitons le même destin environnement durable aux cinq arbres sur les 14 plantés il y a à peu près trois ans devant le terrain de basket à Bellegrave, qui n'ont malheureusement pas survécu aux épisodes caniculaires non pas de cet été, mais de l'été précédent. En dépit de nos remarques, nous voterons évidemment cette délibération puisqu'elle est favorable au budget communal, puisqu'elle permet de récupérer de l'argent de Bordeaux Métropole et qu'elle est donc favorable à l'intérêt de ses habitants. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui indique : « Monsieur le Maire, chères et chers collègues. Je vais être un peu redondante avec ma collègue Christel CHAINEAUD, excuse-moi Christel. Donc, cette résolution est l'occasion de revenir sur le sujet de la plantation des arbres sur l'espace public. Sur le papier, la plantation de ces arbres permet de réduire les îlots de chaleur urbains et de préserver la biodiversité.

En pratique un jeune arbre planté capte très peu de CO2, il mettra des années à pousser et à apporter de l'ombre, alors que c'est la raison pour laquelle il a été planté. De plus, les arbres plantés doivent être suivis durant les dix années suivant leur plantation pour s'assurer qu'ils grandissent dans de bonnes conditions. Donc nous avons, ça a été évoqué, un bel exemple d'arbre mort quelques semaines à peine après sa plantation, l'arbre totem planté fin 2021 lors d'un événement très important, et qui était déjà mort le 21 juin avant la sécheresse lors de la Fête de la musique. De même une grande partie des jeunes arbres plantés depuis deux ans dans l'espace public, sont eux aussi morts. Au-delà de cette demande de subventions, ce qui est nécessaire, c'est de préserver les arbres qui sont déjà sur l'espace public. Laisser les arbres existants, ne pas les couper, même si c'est pour construire des résidences ou agrandir un stade. Nous pensons notamment aux arbres de Saige, au projet d'aménagement du Pontet, le quartier Bacalan en pleine transformation. Une grande partie de ces arbres existants n'ont plus que quelques mois à vivre, avant de terminer en planches ou en bois de chauffage. Il faut planter des arbres adaptés au changement climatique, les fruitiers ont besoin de beaucoup d'arrosages, ce qui n'est pas souvent assuré en été. Il faut privilégier les espaces locaux et adaptés. Il faut assurer le suivi pendant dix ans après les plantations, arroser en été si nécessaire, pailler, traiter, etc. Pouvez-vous nous préciser quel type de suivi est mis en place ? Comment s'assurer que tous les arbres plantés survivent et assurent le rôle de capture du CO2, préservation de la biodiversité et réduction des îlots de chaleur urbains pour lesquels ils ont été plantés ? Si le suivi des plantations n'est pas effectué, c'est 40 % des arbres plantés qui meurent dans les deux premières années. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur DESPLAT** qui dit : « *Excusez-moi Monsieur le Maire, je finissais de prendre des notes. Pour vous répondre Madame CHAINEAUD, Jérémie tu me reprends si je dis des bêtises, mais je crois que nous sommes à moins de 10 % de perte chaque année sur nos arbres plantés. Je pense qu'on a demandé aux services et les services ramènent cela à 5 %. Des vergers, on en a fait plusieurs. Je ne les ai pas tous en tête, j'essayais de me remémorer, mais en même temps que vous écoutais. On a fait plusieurs vergers et ces vergers sont ouverts au public. Écoutez, s'ils veulent manger des prunes, des cerises, des noisettes, ils en mangeront. On a fait les vergers à Romainville, on a complété aussi un verger qui était d'avant 2014 où pas mal d'arbres avaient déperî, on les a remplacés depuis et on en a rajouté. On a un verger au Pontet, il y en a aussi derrière l'école Jacques Cartier, la Coulée verte de Sardine en a aussi, enfin on a franchement pas mal d'endroits où on a planté des fruitiers et je regrette que vos petites balades dans la ville de Pessac vous empêchent de les voir. Est-ce qu'on parle du totem ? Le totem, c'est effectivement une grosse perte. On n'a pas été aidé. Quand vous dites qu'il faut planter les petits sujets, c'est vrai que les petits sujets reprennent mieux que les gros sujets. Quoi qu'il en soit, quel que soit l'arbre il y a quand même des gens qui bossent pour les faire ces arbres, ça s'appelle les pépiniéristes. Il y en a en France, il y en a partout en Europe. C'est un métier et ces gens-là ne doivent pas être si bêtes que ça parce qu'ils produisent de petits et ils produisent aussi de gros sujets, voire même plus gros encore que le totem qui a été planté. Quand le pépiniériste le vend, il est normalement certain de sa réussite, de sa reprise. Bon vous me direz, c'est dommage, on revient là-dessus il est mort, on le fera changer, puisqu'il est garanti, cet hiver. C'est la perte d'un arbre, mais si on n'avait pas travaillé ce sujet pour qu'il soit planté quelque part en France ou ailleurs, il ne l'aurait pas vendu, il n'aurait pas fait d'argent. C'est un business vous savez, malheureusement c'est comme les animaux, travailler les arbres, les plantes c'est un business. C'est affreux, je le sais. Que vous dire d'autre ? Quand vous me parlez, c'est dix ans d'entretien je ne suis pas tout à fait d'accord. Un suivi c'est trois ans au niveau de l'arrosage. Quand on échange avec nos services, que je crois être assez compétent, on sait qu'il faut aussi apprendre à l'arbre à se débrouiller par lui-même. Donc des périodes de canicule, il faut arroser davantage comme cet été on a essayé de le faire, mais c'était compliqué, surtout avec des restrictions d'eau. Mais je ne suis pas d'accord avec vous sur dix ans. Trois ans, c'est pas mal, après il doit apprendre à se débrouiller par lui-même.*

Je ne reviendrai pas, je laisserai Monsieur le Maire vous parler de Bacalan, j'ai noté Bacalan, il va y avoir de la planche bientôt à Bacalan ? Vous allez nous l'apprendre parce que moi je n'en ai pas entendu parler. On va couper quoi à Bacalan ? Personne n'est au courant, je pense ici. On ne coupe rien à Bacalan ? Vous nous le direz Monsieur le Maire. Les fruitiers pour vous ce n'est pas bien, réchauffement climatique, il faudra aussi le dire aux particuliers qui en achètent, qui en achètent dans les pépinières locales, je ne vais pas les citer, il y en a une bien connue à Gradignan, on en a une aussi à Pessac, il y en a à Mérignac, au moins deux. Donc si pour vous le fruitier n'est plus un arbre à planter sous nos latitudes, on va le censurer, il faut l'interdire. Il faut interdire la vente des fruitiers, les gens se trompent, vous allez nous l'apprendre, les gens se trompent. Il ne faut plus planter de fruitiers dans nos jardins personnels. Et sur notre espace public, on n'en plante pas beaucoup, c'est une minorité, mais on en plante quand même. Je l'ai dit, ça peut faire plaisir aux gens. Et puis après dans l'écosystème, il a peut-être sa place aussi. Il y a peut-être des petites abeilles qui viennent butiner et puis, peut-être des écureuils, s'il nous en reste, avant qu'ils ne se fassent écraser sur la route. Effectivement on a adapté depuis déjà quelque temps le choix des arbres, des autres essences par rapport au réchauffement climatique à venir. Ne vous en faites pas, on travaille dessus. Et puis, pas que nous, avec les services. Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. Effectivement les précisions de Laurent DESPLAT étaient extrêmement importantes. Moi, je me permettrai, quand nous verrons les services, de leur transmettre ce que j'estime être votre mépris. Votre mépris pour leur travail, à la fois dans les travaux de conception, mais également les travaux d'entretien, notamment lorsqu'on a connu l'été que nous avons connu, vous avez au moins eu l'honnêteté intellectuelle de le rappeler, avec des services qui durant toutes les canicules, et malgré les injonctions contradictoires de restriction d'eau et effectivement de maintien de notre objectif principal, de maintien des arbres que nous plantons chaque année, les services ont adapté leurs horaires pour débiter trois heures plus tôt le matin parce que justement la préfecture faisait passer des arrêtés avec interdiction d'arrosage à partir de 8h du matin, c'est-à-dire que pour arroser l'ensemble des arbres qui étaient plantés chaque hiver, il fallait commencer bien plus tôt. Les services n'ont pas rechigné. Comme Laurent DESPLAT l'a dit, à chaque fois que nous réalisons une ambition de végétalisation, de déminéralisation, les services, qu'ils soient aménageurs ou qu'ils soient les services entretien que peuvent être les services espaces verts, à chaque fois c'est une réflexion pour se dire : quel est l'arbre qui va s'adapter à la fois aux conditions actuelles et aux conditions futures ? Vos réflexions, sous-entendu les services ne maîtrisent pas leur sujet, j'estime que c'est du mépris et vous me permettrez de leur signaler. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui dit : « *Juste pour rajouter une réflexion sur ce qui vient d'être dit et sur ce que j'ai entendu et qui m'a passablement étonné et parfois agacé. Effectivement, on a l'impression, quand on vous écoute qu'on fait couper des arbres ici ou là sur Pessac à tour de bras, à chaque fois qu'on octroie un permis de construire. Eh bien je m'inscris en faux, c'est totalement inexact. Nous sommes extrêmement vigilants, que ce soit les services, que ce soit Monsieur le Maire ou moi-même pour préserver au grand maximum les espaces boisés et toute la végétalisation qui est préexistante. Sur ce qui est de Bacalan, effectivement je rejoins ce qu'a dit Monsieur DESPLAT, c'est totalement du fantasme à l'heure qu'il est. Je veux dire que je ne sais pas où vous avez vu qu'on va couper des arbres à Bacalan. Moi, personnellement je ne le sais pas. Et moi je vous dis, il y a peu de chance que nous coupions des arbres à Bacalan. Et enfin, nous sommes actuellement dans le cadre de la procédure de la 11^{ème} modification du PLU, dont je vous rappelle que la majorité métropolitaine en place a retardé d'un an son opposabilité. Il se trouve que dans cette 11^{ème} modification, nous avons un renforcement des protections paysagères sur l'ensemble de la ville et le classement d'un nombre important d'arbres remarquables. Voilà ce que je voulais rajouter. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Et si on retarde d'un an, on fragilise notre position vis-à-vis des propriétaires et des promoteurs éventuels sur ces sujets-là. CQFD.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mon intervention sera aussi courte que les vôtres ont été longues. Vous me permettrez simplement de revenir en deux mots sur la carrière équestre, vous l'avez évoquée. Ça a fait l'objet déjà de plusieurs réponses de ma part à des questions orales en début de mandat, donc je vous y renvoie pour des éléments plus détaillés. Mais je vous rappelle simplement que les arbres qui ont été coupés étaient en mauvais état sanitaire, que d'abord on a effectivement replanté et qu'ensuite on a redonné à la végétation des espaces qui précédemment étaient octroyés à la pratique équestre. Donc je crois que sur le sujet, franchement la balance est très positive.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Je pense que vous avez touché un sujet sensible. Je pense que vous avez eu bien tort de vouloir nous chatouiller, chatouiller la majorité sur la question des arbres. Je pense que vraiment on n'a pas beaucoup de leçons à recevoir sur le sujet, vraiment. Je mets aux voix. Qui est favorable ? D'après ce que j'ai compris tout le monde, donc unanimité. Je vous remercie.* »

Délibération votée DEL2022_235

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des îlots de chaleurs urbains, de l'amélioration du cadre de vie et d'un plus grand respect de la biodiversité, la Ville de Pessac développe depuis plusieurs années une stratégie de préservation de son patrimoine arboré et de végétalisation de l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, la mise en place par Bordeaux Métropole du Plan 1 million d'arbres, par délibération métropolitaine n° 2021/300 en date du 21 mai 2021, permet le financement de la végétalisation et des plantations sur les communes.

Dans ce contexte, la Ville de Pessac a développé un plan de végétalisation poursuivant un triple objectif de lutter contre les îlots de chaleur urbains, d'accroître la biodiversité et de favoriser une meilleure qualité de l'air.

Mise en œuvre sur deux saisons, hiver 2020/2021 et hiver 2021/2022, la première phase de ce plan porte sur les aménagements suivants :

- Requalification du cimetière communal de Pessac - Densification de la végétalisation, plantation de 12 arbres et 438 arbustes,
- Aménagement végétalisé de la rue Pompidou - Plantation de 5 arbres fruitiers et de 5 arbustes,
- Aménagement du centre équestre - Aménagement d'une carrière et plantation de 1 000 arbustes et baliveaux,
- Distribution de 685 plants d'arbres fruitiers aux habitants et plantation d'arbres dans la ville au cours de l'opération « 1 jour, 1 arbre » pour les années 2020 et 2021,
- Aménagement de la rue Brunet par la plantation d'un verger,
- Distribution de plants d'arbres fruitiers aux habitants de la commune de Pessac lors de la « Semaine de l'arbre » 2021,
- Aménagement et végétalisation de la cour de l'école Joliot-Curie par la plantation de 18 arbres et 26 arbustes.

Cette opération a été menée conjointement avec l'aménagement bocager de la Plaine des Arrestieux, qui a fait l'objet d'une délibération particulière lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021.

L'ensemble de ces projets d'aménagements de la Ville de Pessac s'inscrivent dans la politique « 1 million d'arbres » de Bordeaux Métropole.

En conséquence, au titre de la fiche action C050390017 du contrat de codéveloppement 2021-2023, la Ville de Pessac sollicite l'attribution d'une subvention de Bordeaux Métropole d'un montant de 49 356 €, soit 48,3 % des dépenses éligibles qui s'établissent à 102 201 € HT, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles en € HT		Recettes prévisionnelles en €	
Travaux HT	102 201	Bordeaux Métropole (48,3 %)	49 356
		Ville (autofinancement : 51,7 %)	52 845
Total dépenses HT	102 201	Total recettes	102 201

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération métropolitaine n° 2021/526 du 23 septembre 2021 relative à l'adoption des contrats de codéveloppement 2021-2023,
Vu la délibération métropolitaine n° 2021/300 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention du Programme 1 million d'arbres, fixant le dispositif d'aide financière des projets de plantations des communes,

Considérant que les opérations citées précédemment correspondent à la politique de la Ville de Pessac en matière de végétalisation de l'espace public et de réduction des îlots de chaleur urbains,

Considérant que lesdites opérations entrent dans le cadre défini par le règlement d'intervention métropolitain « 1 million d'arbres » permettant à la Métropole de soutenir les actions favorisant la biodiversité et les plantations dans les communes,

- d'approuver le projet de végétalisation et son plan de financement prévisionnel présentés dans cette délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation de Bordeaux Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 13, article 13251 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 236 : Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier de Saige - Convention pluriannuelle

Madame DULAURENS déclare : « *Délibération n° 2 : projet de renouvellement urbain du quartier de Saige, convention pluriannuelle, Naji YAHMDI.* »

Monsieur YAHMDI dit : « *Merci, Isabelle. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Alors c'est non sans émotion que je vais vous présenter ce soir le plan guide et la convention qui annoncent le top départ pour le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige.* »

Après de nombreuses années de réflexions, d'échanges, mais aussi de négociations, ça y est nous y sommes. Pour rappel, en décembre 2016 le Conseil Municipal a approuvé le principe et les orientations d'une étude stratégique en vue du renouvellement urbain du quartier de Saige. Conduit par le cabinet ELLIPSE ce travail a abouti en 2019 à un plan guide proposant une transformation en profondeur de ce quartier. En 2019, la Ville a confié le pilotage du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à la Métropole qui a la compétence en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain. Par une délibération en date du 27 novembre 2020, Bordeaux Métropole a ouvert une concertation réglementaire sur l'opération d'aménagement Saige Montaigne Compostelle. Cette concertation préalable portait sur deux échelles. Tout d'abord celle globale de l'opération BIC SMC et celle spécifique du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige. Le bilan de la concertation a été approuvé par une délibération de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021. Cette approbation du bilan de concertation a permis à la Métropole de lancer la phase suivante du PRU de Saige, qui a conduit à revoir le plan guide initial pour tenir compte des attentes, observations et avis des habitants et des partenaires ; à préciser la faisabilité et le coût des opérations et à préciser le calendrier de ces opérations et celui plus global du projet. Ce travail est aujourd'hui achevé et un nouveau plan guide est finalisé. Il marque l'ambition commune de la Ville, de DOMOFrance et de la Métropole quant au renouvellement urbain d'ampleur du quartier de Saige articulé autour des enjeux et objectifs suivants que je vais vous rappeler :

- *développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités ;*
- *réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative ;*
- *rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités ;*
- *améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée du bus express qui raccordera le quartier à la gare Saint Jean et à l'aéroport de Mérignac ;*
- *valoriser la trame verte paysagère du quartier, qui est une composante forte et reconnue de l'identité du quartier ;*
- *conforter et renforcer la présence des équipements publics ;*
- *offrir des espaces publics restructurés pour renforcer le lien social ainsi que des stationnements et des voiries de qualité pour une meilleure piétonnisation du quartier et une sécurité accrue ;*
- *développer les fonctions économiques, à travers notamment l'allée de la santé, et commerciales, pour la rénovation du centre commercial, pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d'emploi ;*
- *et bien évidemment, un objectif qui est important et qui est sous-jacent à l'ensemble des objectifs que je vous ai présentés, c'est le changement d'image du quartier et banaliser son fonctionnement.*

Le diaporama que je vais vous présenter, reprend les grandes lignes du projet, le calendrier ainsi que les engagements financiers des différentes parties. Tout d'abord, sur la première diapo, un cœur de quartier dédensifié, un parc social réhabilité et une offre de logements diversifiée. J'essayerai d'accompagner ma présentation en illustrant sur le plan.

Tout d'abord le programme :

- *la réhabilitation et la résidentialisation de l'intégralité du parc social non démoli, un peu plus de 1 000 logements ;*
- *la démolition des tours 3, 6 et 9 et d'une partie du bâtiment 11, ce sont les emplacements que vous voyez ici et le bâtiment 11 qui est ici ;*
- *bien évidemment il y aura la poursuite de la vente HLM qui a été initiée par DOMOFrance et donc à terme on aura 127 logements qui seront devenus en copropriétés ;*
- *diversification par la construction de 263 logements, dont 83 logements familiaux et 180 logements étudiants sur les îlots qui ont été identifiés. Dans la diapo suivante, on va rentrer un peu plus dans le détail sur les îlots qui ont été identifiés. Ils sont au nombre de six et ils vont pouvoir accueillir de nouvelles constructions.*

Tout d'abord l'îlot 1 que vous voyez ici, donc c'est 27 logements familiaux ainsi que 250 m² d'activités en rez-de-chaussée. Sur l'îlot 2 et l'îlot 3, c'est 56 logements familiaux ainsi que 1 000 m² d'activités en rez-de-chaussée. Sur les îlots 4 et 5, qui sont au cœur du quartier ici, nous aurons la possibilité d'installer une résidence hospitalière pouvant contenir jusqu'à 100 chambres et nous aurons aussi l'installation de 3 140 m² d'activités en rez-de-chaussée. Et enfin pour terminer, l'îlot 6 que vous voyez ici, qui lui aura vocation à accueillir 180 logements étudiants ainsi que 1 170 m² d'activités. Donc au total c'est 17 000 m² de surface de plancher, dont 6 000 m² d'activités qui viendront compléter le parc existant. Et puis nous aurons aussi la tour 8, la tour Saige Entreprendre qui nécessite encore à ce jour de compléter le projet par des études techniques, mais qui, à terme sera le projet totem de ce renouvellement urbain en matière de développement économique ;

- sur la diapo suivante, nous aurons aussi un travail important sur la requalification des espaces naturels du quartier avec une extension au sud du théâtre de verdure jusqu'à l'esplanade, qui est un espace public majeur du quartier et qui est aujourd'hui un espace de vie important, mais qui nécessite quand même une réorganisation. Donc là vous avez le théâtre de verdure ici, et l'esplanade qui est ici entre la bibliothèque Pablo Neruda et la résidence la Cour Carrée. Donc l'objectif sera d'avoir une continuité ici avec des espaces naturels pour permettre au théâtre de verdure de s'inscrire aussi dans l'esplanade ;

- l'objectif sera également de redéfinir les usages pour une meilleure appropriation des espaces par les habitants avec la possibilité d'accueillir par exemple un jardin partagé, des agréments et du mobilier urbain comme des barbecues urbains, des nouveaux jeux aussi pour enfants. En fait, on aura la possibilité de travailler avec les habitants sur des projets d'aménagement d'espaces sur l'ensemble des espaces verts qui seront donc livrés aux habitants ;

- sur la diapo suivante, on va parler de la trame viaire et de la mobilité. Il y aura la création d'une continuité de l'allée des Lilas pour constituer l'allée de la Santé qui desservira l'hôpital Saint-Martin depuis la station de tram. Ici nous avons la station de tram. C'est aussi une problématique qui a été relevée par de nombreux habitants, c'est la problématique de la signalétique. Le tram passe ici et l'hôpital Saint-Martin est ici, donc nous avons régulièrement des remontées d'habitants qui nous disent « on a une difficulté à voir l'hôpital Saint-Martin lorsqu'on s'arrête à l'arrêt de tram Saige. Donc, l'objectif est de renforcer avec l'allée de la Santé la desserte de l'hôpital Saint-Martin qui est quand même un atout non négligeable pour le quartier. Nous avons aussi la création d'une piste cyclable sur la rue des Résédas de l'école Mauriac jusqu'au débouché de la rue de l'Horloge. La création d'une voirie secondaire nouvelle prolongeant la rue des Mimosas au nord pour se raccorder à la rue de la Ramée. Bien sûr, dans le cadre de l'insertion du bus express, ici, nous aurons l'aménagement de la rue des Résédas et des Tulipes et la création d'un giratoire, de deux giratoires puisqu'il y aura un giratoire qui sera créé ici et un deuxième qui sera créé ici pour la sortie du bus express qui reliera la gare Saint-Jean et l'aéroport ;

- dans la diapositive suivante, l'objectif est d'avoir des rues plus confortables et un stationnement réorganisé. Là aussi, ça fait partie des éléments qui ont été soulevés par les habitants lors de la concertation, c'est la question du stationnement qui est un sujet central du projet. Desserte de la totalité des rues du quartier par des voies entre 20 et 30 km/h. Adaptation de trame existante des voiries et requalification au profit des piétons. Réorganisation de l'offre de stationnement entre le résidentiel et le public, parce que nous avons la particularité sur le quartier d'avoir les deux stationnements. La place du vélo sera évidemment confortée ;

- ici, sur cette diapo on fait un focus sur ce qui est prévu en termes d'équipements publics et de changements d'usage en tout cas pour les habitants. Tout d'abord la réhabilitation de l'école élémentaire Montesquieu, ici, qui sera entièrement réhabilitée. Puis, démolition et reconstruction de l'école François Mauriac avec une extension pour accueillir toutes les sections maternelles du quartier. Le quartier a un fonctionnement un petit peu particulier. Nous avons l'école François Mauriac qui était ici.

L'objectif est de la reconstruire ici, juste en face, et de pouvoir accueillir à la fois l'école Montesquieu et la troisième année, la dernière section de maternelle qui n'était pas à François Mauriac, mais qui était à Édouard Herriot. Là aussi on avait des incohérences, c'est historique, c'est comme ça. Donc l'idée c'est d'avoir un groupe scolaire aujourd'hui qui regroupe l'ensemble des classes maternelles ;

- nous avons aussi la recomposition de la plaine des sports avec la création d'un nouveau gymnase, de nouveaux terrains extérieurs et d'un club-house pour les clubs du quartier. C'est ici, l'extension est là, la nouvelle construction qui sera proposée ici et puis un réaménagement aujourd'hui au niveau des terrains. Donc ça aussi pour insister sur le fait que la concertation a fait remonter que les habitants ne voulaient absolument pas voir leur plaine des sports ici, coupée en deux, avec une ancienne voirie qui avait été prévue dans le plan initial qui avait été proposé par ELLIPSE. Donc ça a été abandonné. L'idée est vraiment de renforcer, de continuer à développer la plaine des sports du quartier de Saige avec de nouveaux équipements qui permettront aussi aux associations d'avoir des outils de travail de qualité ;

- il y a aussi l'agrandissement de la bibliothèque Pablo Neruda, juste ici. Là c'est pareil, c'est une demande aussi de la part des habitants. C'est un équipement qui est aujourd'hui reconnu, qui a fait ses preuves, qui existe depuis très longtemps et qui est un espace vraiment central, en pied d'immeuble ici, de la vie du quartier. Donc il faudra bien évidemment accompagner son développement à travers une extension ;

- nous prévoyons aussi la rénovation de l'Espace Social et d'Animation Alain Coudert qui est un bâtiment qui n'est pas si vieux que ça, mais qui, quand même, rencontre un certain nombre de difficultés notamment d'un point de vue thermique puisqu'on a régulièrement des interventions sur ce bâtiment. On prévoit aussi de pouvoir profiter du PRU de Saige pour avoir une intervention sur ce bâtiment aussi important ;

- un projet important aussi, c'est la construction sur l'espace central d'un Pôle de services au public autour de la Maison Municipale que vous connaissez actuellement. L'idée c'est de faire venir la plateforme des services au public - tout à l'heure quand je parlerai du centre commercial on vous montrera aussi le scénario qui a été retenu - vers le cœur du quartier, à côté de l'ASTI puisque l'association l'ASTI est hébergée au niveau de la Maison Municipale et donc cela créera une dynamique et une cohérence d'intervention. C'est aussi déplacer la mairie de proximité pour créer un lieu réservé aussi aux services publics et qui soit vraiment en proximité des habitations ;

- pour terminer, l'installation de locaux d'activités en pied d'immeubles sur les constructions neuves et le changement d'affectation des logements en pied de tours. Ça aussi, ça va être des éléments importants parce que, pour ceux qui connaissent le quartier, il y a des habitations en pied d'immeubles et l'idée c'est aussi de pouvoir bénéficier de ces surfaces pour offrir des opportunités notamment aux entreprises du quartier ;

- sur la diapositive suivante, le centre commercial. Comme vous pouvez le voir, là c'est la photo actuelle. Donc, on est sur un centre commercial vieillissant avec une dynamique quand même commerciale qui est plutôt positive, avec des commerçants qui s'en sortent plutôt bien pour certains, d'autres qui sont un peu plus à la peine. Mais, dans l'ensemble on a une offre commerciale qui est intéressante et cohérente. En revanche, on a de véritables problématiques en ce qui concerne le stationnement qui n'est absolument pas organisé. On a des difficultés à identifier le stationnement qui est destiné au centre commercial et le stationnement qui serait destiné à la résidence le Suffren, ici. On a aussi la question de la chicane qui finalement ne ralentit absolument pas les choses et qui est même parfois un peu dangereuse. Donc, dans le scénario qui a été retenu et qui sera la diapositive suivante, vous voyez, la plateforme a disparu et donc elle sera à côté du Pôle de services publics. On réorganise ici le stationnement. On essaye de faire en sorte en tout cas que les résidents de la résidence le Suffren ne soient plus embêtés comme ça peut être le cas aujourd'hui. Ensuite on piétonnise beaucoup. On crée des trottoirs assez larges. Bien évidemment il y aura une végétalisation qui sera prévue aussi tout autour du centre commercial et sur les places de stationnement.

Et surtout, on ouvre le quartier pour essayer de créer un linéaire comme vous pouvez voir ici. On fait tomber la petite oreille qui refermait un peu le quartier sur lui-même et on permet aussi aux gens qui passent de pouvoir s'insérer beaucoup plus facilement dans le quartier ;

- *sur la diapo suivante on va parler de calendrier. Le projet va se faire en trois étapes importantes et distinctes.*

Tout d'abord 2023 – 2026, je ne sais pas si vous arrivez à bien lire. On a essayé d'être ludique et on vous a mis des couleurs. La partie rose c'est bien évidemment tout ce qui va être fait en 2023-2026, en jaune vous avez 2027-2030 et en bleu la phase finale qui sera plutôt aux alentours de 2030-2032. Comme vous pouvez le voir, on va fonctionner aussi en cohérence avec les travaux qui vont être menés par DOMOFRANCE, notamment les travaux de réhabilitation. 2024, réhabilitation du bâtiment 1, réhabilitation de la tour 4. Fin 2024, réhabilitation et démolition partielle du bâtiment 11 qui doit être par-là, réhabilitation du bâtiment 2 en 2025. En 2026, démolition de la tour 6 ici. En 2027-2030, on va travailler sur la partie commerces et les abords. En 2026-2027 on aura l'insertion du bus express ici. En 2026 la réhabilitation de la tour 7 qui est ici. Réhabilitation de la tour 5 aussi en 2027. En 2028 la réhabilitation de la tour 10 ici et en 2030 la démolition de la tour 20 qui est ici. Ensuite on terminera en 2030-2032 par la réhabilitation du bâtiment où se trouve l'antenne de DOMOFRANCE, la démolition de la tour 9, la dernière tour et la transformation de la tour 8, ainsi que les aménagements autour de la coulée verte.

Donc, en résumé avec quelques chiffres. Contrairement à ce que certains ont laissé croire, et les chiffres le précisent, le quartier restera un quartier d'habitat social. La rénovation entraînera un renouvellement de la population avec un rajeunissement et l'arrivée forcément de familles, comme cela a été constaté sur d'autres PRU. Ce projet permet donc de préserver l'identité du quartier, avec ses dynamiques associatives, son patrimoine culturel et naturel, tout en lui permettant d'entrer dans une nouvelle ère. Donc dans les chiffres qui vous sont présentés ici, on part sur 1 690 logements, dont 1 443 logements sociaux, aujourd'hui avec 85 % de logements sociaux, pour arriver à terme à 64 % de locatif social. Donc, vous avez également un petit résumé en dessous, sur l'ensemble des opérations qui vont être réalisées et notamment la résidentialisation et la réhabilitation de 1 003 logements.

En ce qui concerne cette fois-ci la maquette financière. Il s'agit d'un des PRU les plus ambitieux de la Métropole. Un PRU qui est au service de l'égalité des chances des Pessacais de Saige, sans financement dans l'ANRU le projet bénéficie d'un volontarisme exceptionnel de DOMOFRANCE. J'en veux pour preuve, en matière de réhabilitation, DOMOFRANCE va intervenir à hauteur de 72 000 € en moyenne par logement. Sachant que nous avons une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain en ce qui concerne les PRU de 45 000 € par logement. Donc le montant global du PRU de Saige est de 211 millions d'euros, je vous passe les détails, avec un investissement de DOMOFRANCE à hauteur de 66 % donc plus de 140 millions d'euros qui vont être investis par DOMOFRANCE sur ce quartier. Ça vous donne une idée de l'ambition qui est proposée là par DOMOFRANCE avec plus de la moitié de cette somme qui est consacrée à la réhabilitation des logements. La Ville de Pessac, pour sa part, va investir près de 25 millions d'euros, donc là on est principalement sur les équipements publics dont je vous ai parlé tout à l'heure et ainsi que Bordeaux Métropole pour 46 140 334 €. Donc, là aussi, on est quand même sur une ambition qui est forte, qui est claire et qui est partagée par l'ensemble des acteurs du projet.

Sur la question de la concertation et ce que nous avons appelé « Du projet urbain, au projet de vie ». Le PRU de Saige sera évalué en continu, grâce à une mission d'évaluation confiée par Bordeaux Métropole à un groupement spécialisé, piloté par ESPACITÉ. Une charte de gestion urbaine de proximité spécifique au PRU de Saige sera mise en œuvre avec des objectifs stratégiques de participation des habitants, de tranquillité publique et de prévention, mais aussi d'accompagnement aux changements. La démarche de participation des habitants sera renforcée tout au long du projet.

Une stratégie de concertation sera formalisée et se déclinera sur la base du concept de « projet de vie » qui permet à tous les acteurs du quartier (habitants, acteurs associatifs, professionnels et commerçants du quartier) de passer du projet urbain au projet humain et de faciliter une appropriation par tous. Implantée au cœur du quartier, au pied de la Tour 4 et faisant face, sur l'Esplanade, à la Maison Municipale, une Maison du projet ouvrira au 1er trimestre 2023. Outre ses fonctions courantes d'information et de communication sur le projet et ses étapes de mise en œuvre, elle servira de lieu d'accueil et de point d'appui pour les multiples démarches du projet (relogement, emploi/formation/qualification, réunions spécifiques avec les habitants et/ou les acteurs du quartier.

- dans la diapo suivante, on a aussi voulu parler des opportunités que le PRU va apporter aussi aux habitants. Tout d'abord en matière d'insertion et d'emploi. Les partenaires du projet ont convenu d'aller au-delà des habituelles clauses d'insertion et d'impulser une dimension Emploi/Formation/Qualification exemplaire et efficiente au PRU de Saige. Il s'agira d'initier des parcours d'accompagnement vers l'emploi, la formation ou la qualification professionnelles à partir des chantiers du PRU. Il s'agira également de mettre en place des accompagnements au profit des habitants du quartier en dehors des chantiers du PRU. Il s'agira enfin de travailler au développement d'activités économiques, ou d'activités de l'ESS de proximité et de favoriser l'émergence d'initiatives au service ou issues du quartier. Là, vous avez le plan guide final.

Pour conclure, je tenais à remercier sincèrement l'ensemble des personnes qui ont préparé cette convention et qui travaillent sur ce projet depuis de nombreuses années. Tout d'abord notre chef de projet, Mathias MOREL pour son énergie et son professionnalisme, Daniel AMIOT dont la parfaite connaissance du quartier et de ses acteurs nous est indispensable, notre DGA, Marie-Pierre GAÏFFAS pour son appui technique toujours précieux et bien sûr tous nos services municipaux sous la houlette d'Yvan BREGEON. Je voulais remercier aussi le cabinet ELLIPSE et l'Atelier Ruelle, qui sont les cabinets d'architectes qui se sont succédé tout au long du projet. Je voulais également remercier les services de la Métropole ainsi que tous les élus métropolitains qui soutiennent ce projet depuis le début, à commencer par le président Alain ANZIANI et le vice-président Monsieur PUYOBRAU. Je voulais remercier l'ensemble des habitants du quartier qui ont alimenté cette réflexion depuis 2016. Et enfin, je voulais remercier DOMOFrance, son Conseil d'administration et son directeur Monsieur STEPHAN pour tout le travail partenarial que nous avons effectué ensemble et bien sûr pour l'ambition affichée à travers un effort financier sans précédent, au service du mieux vivre des Pessacais de Saige. Merci beaucoup. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup. Et moi, je tiens à te remercier toi parce que c'est un magnifique projet que tu mènes depuis plusieurs années et dont on voit qu'il va durer pendant pas mal d'années encore parce que c'est presque une dizaine d'années. Monsieur SAINT-PASTEUR, Madame CURVALE, vous avez la parole. Vous avez un fond derrière vous. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Un écran vert pour se projeter dans un autre avenir, nous l'espérons. Monsieur le Maire, chères et chers collègues. Préalablement, afin d'éviter toute mauvaise interprétation, je souhaite rappeler qu'il est indispensable, nécessaire et urgent d'agir pour la réhabilitation du quartier de Saige. Cet objectif ne souffre d'aucune contestation, comme la nécessité de remettre à niveau, cela a été évoqué assez longuement, les équipements publics qui ont été évoqués dans la présentation, écoles, centre social, centre commercial. Je ne m'attarderai pas plus longuement. La question est évidemment celle de la direction retenue. L'autre préalable est celui de la prise en compte de la parole des habitants. Certains peuvent penser être détenteurs d'une vérité à travers leur trajectoire de vie, mais personne ne détient ici le monopole non pas du cœur, mais d'un savoir sur le devenir souhaitable de ce quartier. Personne ne peut exprimer mieux que les habitants, eux-mêmes, la réalité vécue.*

Une nouvelle fois l'expression citoyenne à travers la pétition lancée par la CNL, la Confédération Nationale du Logement, a démontré que la réhabilitation l'emporte en termes d'adhésion sur la démolition. La consultation officielle à laquelle il a été fait référence dans la présentation a été quant à elle particulièrement défailante, concluant que l'absence de réponse témoignait d'une adhésion au projet. Je crois que je ne me lasserai jamais de me surprendre d'une telle conclusion. Je signale enfin, ça a été déposé très récemment dans nos boîtes mail, que la Fédération des Syndicats de Quartiers de Pessac a soutenu l'initiative du Comité de Quartier de Saige également défavorable au projet de démolition.

Venons-en maintenant au cœur du projet et de cette délibération dont nous ne pouvons plus ignorer les contradictions. Alors que nous sommes tous d'accord, ça a été évoqué sur le plan Écocité qui dépasse la question de la sobriété, pour diminuer l'artificialisation des sols et notre empreinte carbone, nous avons une opération de démolition-reconstruction dont le coût carbone est vertigineux. On dépasse 40 à 80 fois plus d'énergie dans une démolition-reconstruction que dans une réhabilitation, et qui occupera, globalement, une emprise foncière bien supérieure à celle des logements existants pour une offre nouvelle de logement égale à 0. Un solde de 0 logement supplémentaire sur ce projet alors que nous sommes également tous d'accord pour dénoncer une offre de logements à prix abordable insuffisante sur la Métropole. On va démolir 373 logements au total. Un nombre supérieur à celui des logements sociaux disponibles sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc pour disposer d'une comparaison un peu tangible. Notons à ce stade qu'il y a une certaine incertitude autour du projet Saige Entreprendre et s'il était retenu, il faudrait rajouter 109 logements, ce qui porterait le total à 482 et cette fois-ci on se rapproche à quelques dizaines de logements près du nombre total de logements disponibles sur la commune du Taillan-Médoc. Quoi qu'il en soit, la création de logements sera égale à 0, car la loi impose de reloger les habitants, heureusement. La reconstitution de l'offre est pour l'instant partiellement connue. Sur la commune de Pessac, 130 logements sont identifiés, soit un tiers du volume et hors communes Parempuyre, Bordeaux, Villenave-d'Ornon, 143 logements sont identifiés. On arrive à peu près à 70 % et une partie non négligeable, une centaine de logements, demeure inconnue quant à leur destination. Donc, sur ces 373 logements, un tiers seulement est à l'heure actuelle prévu sur Pessac et nous tomberons à un quart si l'on retient l'hypothèse d'un maintien du projet Saige Entreprendre. Se pose immanquablement la question pour les habitants de savoir où ils seront relogés et dans quelles conditions. Ce n'est pas une mince affaire tout de même et il faudra être transparent sur ce point et délivrer le plus rapidement des indications précises sur le devenir d'habitants qui sont, pour certains, depuis plusieurs décennies sur le quartier.

Autre point sur lequel nous sommes à peu près tous d'accord, le fait que nous nous confrontons à une période économique difficile avec une inflation inédite depuis des décennies, je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été avancés. Eh bien, que faisons-nous ? Nous allons ajouter quelques dizaines de millions d'euros au projet initial, au plan guide initial, tel qu'il était mentionné sur le site de Bordeaux Métropole, 140 millions. On est aujourd'hui à 218 millions d'euros HT que l'on voit rarement dans une opération sans concours financier de l'ANRU, au titre de l'État. L'ANRU, grande absente également de ce projet. Une hausse de 80 millions d'euros, ce n'est quand même pas une paille. À l'heure où nous sommes tous confrontés, dans nos collectivités, à des défis budgétaires colossaux, nous discutons d'un projet de près de 220 millions d'euros HT, demandant une participation financière de la Métropole de 46 millions d'euros, de plus de 20 millions d'euros pour la Ville, qui porte un coût carbone catastrophique, aucune offre de logements sociaux supplémentaire, une artificialisation des sols supplémentaires et qui suscite la désapprobation des habitants. Bien que ces éléments semblent suffisants pour vous convaincre que la direction retenue n'est pas la bonne, je ne suis pas pour autant certain qu'ils vous soient audibles. Vous pouvez penser qu'il s'agit, et on a utilisé parfois cette formule au sein de ce Conseil, un peu de la méthode révélée par François Mitterrand " L'opposition, c'est fait pour s'opposer ". Alors peut-être faut-il entendre d'autres voix. Et pourquoi pas celles de deux lauréats du prix Pritzker, l'équivalent du prix Nobel d'architecture ?

Il y a seulement eu trois lauréats français depuis 1979, qui déclaraient, je cite : " Cela nous a paru tellement aberrant et ridicule qu'il faille démolir 465 logements pour une coulée verte. " En entendant cela, on peut commencer sérieusement à douter de la pertinence de ce projet et de son orientation. Entendons Claude VASSAL qui est un autre architecte célèbre, je cite : " Il y a donc un double discours complètement incohérent, on nous parle d'écoquartier, mais on s'en fiche si on doit sacrifier des espaces naturels pour construire, on passe du doute à l'incompréhension. " D'autant plus que ces propos n'ont pas été tenus dans une arène partisane, mais lors d'une manifestation Arc en rêve qui est une structure fortement soutenue par Bordeaux Métropole. Des architectes reconnus internationalement pour le travail effectué, notamment sur le Grand Parc où ils ont été lauréats de prix européens. On passe un peu à ce moment-là de l'incompréhension à la sidération. Vous me direz peut-être que ces grands sachants ne sont pas ceux qui habitent au quotidien dans les quartiers. Alors, ce que je vous propose, c'est de donner la parole aux habitants. Dépassons les effets de tribune, sortons des débats en vase clos et donnons la parole aux habitants concernés. Organisons une votation citoyenne afin qu'ils décident par eux-mêmes du chemin qu'ils souhaitent emprunter.

Ce dossier est porteur d'enjeux essentiels : la difficulté d'accès au logement, la qualité de vie, la mixité, le renouvellement de tout un quartier, la vie quotidienne de milliers d'habitants. Il porte des défis considérables : budgétaires, écologiques, architecturaux, urbanistiques. Or, le chemin que cette délibération nous propose n'est pas le bon, pire il aggrave certains des problèmes au lieu de les résoudre. Comment ne pas voir qu'il existe une possibilité de renforcer l'offre de logements sur la Métropole avec un solde positif, là où nous avons une délibération égale à 0 en termes d'offre nouvelle ? On sait tous ici que le nombre de demandes de logements sociaux, actuellement en cours sur la Métropole, est équivalent, voire supérieur au nombre d'habitants de la ville de Talence. Comment ne pas voir, et c'est dommage que les schémas ne le reflètent pas, la proximité immédiate de l'université qui porte des potentialités énormes, notamment en termes de logements étudiants avec des possibilités, comme c'est fait dans d'autres communes, d'avoir des types de logements contre échange de services afin qu'il y ait des implications, des accompagnements, notamment dans le quartier.

En conclusion, je m'adresserai à vous, Monsieur le Maire, car je peux comprendre que d'autres exemples de rénovation urbaine sur la commune, puissent vous laisser penser que la démolition est l'issue la plus favorable. Le quartier de la Châtaigneraie a connu des difficultés, je n'irai pas plus loin, mais vous y faites souvent référence pour expliquer que la dédensification est la seule issue, mais comparaison n'est pas raison. Au regard de tous les arguments que je me suis permis de vous avancer, ces 220 millions d'euros pourraient être mieux utilisés. Il faut entendre la voix des grands noms de l'architecture, celle bien plus modeste que nous portons aujourd'hui et surtout, avant tout autre chose, celles des habitants du périmètre concerné. Ils détiennent au final la vérité que nos inconciliables certitudes ne nous permettent pas d'atteindre aujourd'hui. Voter contre cette délibération, organiser de façon extrêmement précise une votation citoyenne, voilà le chemin qui nous semble acceptable aujourd'hui et sur lequel nous vous invitons à vous engager. Il permettra, je pense, de nous mettre tous d'accord. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues. Le projet de renouvellement urbain de Saige pose de manière aiguë la question de la démolition de logements sociaux dans les politiques de rénovation urbaine, ainsi que la question de la participation des habitants à la co-construction des projets qui les concernent. Que ce quartier de Saige ait besoin de nouveaux projets pour ses habitants, avec une nette amélioration de leurs conditions de vie, tout le monde en convient. Le bilan de la concertation, même à travers une participation restreinte du public, a fait ressortir majoritairement des attentes sur la rénovation des logements et une plus grande mixité sociale au sein du quartier. Cette mixité peut être atteinte par un projet de rénovation et pas forcément par de la démolition et par l'éloignement d'une partie des habitants actuels, vers d'autres logements sociaux.*

Le scénario de rénovation n'a pas été choisi ni étudié par la Ville de Pessac et ses partenaires, DOMOFRANCE et Bordeaux Métropole. La Confédération Nationale du Logement de Saige Formanoir porte, elle, un projet alternatif basé sur un scénario de rénovation. Elle a réussi à approfondir ce projet, avec les architectes qui viennent d'être cités, LACATON et VASSAL, lauréats du prix Pritzker 2021 qui est présenté comme un Nobel de l'architecture. Ils sont également connus pour avoir conçu l'opération de transformation de 530 logements du Grand Parc à Bordeaux et d'ailleurs certains Pessacais, certains syndicats de quartier, sont allés voir sur place comment s'était passée cette transformation. Notre groupe a déjà eu aussi l'occasion, à plusieurs reprises, ici ou en Conseil Métropolitain d'exprimer ses critiques et son opposition au projet tel qu'il a été programmé. Cela a été rappelé, ce projet est programmé avec la destruction de trois tours, chacune de 109 logements sociaux, le changement d'usage d'une autre tour, la tour 8, et la démolition de la moitié d'un plus petit bâtiment, ce qui correspond aujourd'hui à 46 logements démolis. Si l'on intègre cette tour 8 avec son changement d'usage comme le fait la CNL on en est à 482 logements sociaux qui disparaissent, sinon c'est 373 directement démolis comme noté dans la délibération.

Alors qu'il est beaucoup question de sobriété aujourd'hui, et encore tout à l'heure en séance introductive de notre Conseil, nous devrions tous défendre un projet de rénovation sans démolition pour Saige, parce que plus écologique, moins coûteux en énergie, en matériaux, en carbone ; plus économique selon les chiffres travaillés de la CNL avec les architectes et plus social aussi, car, à l'échelle de Pessac, c'est quand même une perte de logements sociaux. Sur les 373 démolis, la convention de renouvellement urbain que nous allons aussi examiner en Conseil de Bordeaux Métropole, précise, j'ai repris le texte, environ 260 sont reconstruits à Pessac et sur la Métropole, mais elle précise aussi qu'il reste encore à l'heure actuelle à identifier 100 logements, ce qui n'est quand même pas rien, dont 61 PLAI. Ces PLAI correspondent à la catégorie la plus sociale et donc aussi aux personnes les plus vulnérables. Quant à ceux qui sont reconstruits, 114 sont prévus à Bordeaux en majorité à Bastide-Niel, 23 à Parempuyre, 6 à Villenave-d'Ornon et au total, ça fait 143 ailleurs qu'à Pessac. Tout cela pose la question du choix de son lieu d'habitation. Tout le monde doit pouvoir être logé sur la Métropole, mais aussi tout le monde doit pouvoir dire son envie sur le choix de sa localisation. Monsieur le Maire, vous allez mettre en avant le taux SRU exceptionnel de logements sociaux sur Pessac. Nous avons l'habitude de ce que les uns et les autres nous pouvons dire et il est vrai, il est toujours à plus de 31 %. D'ailleurs, je pense que si une grande partie des logements vont être reconstruits sur Bordeaux, on peut le voir aussi comme une aide par rapport à Bordeaux qui, depuis des années et des années, n'atteint pas les objectifs SRU.

Maintenant je voudrais qu'on regarde la part de logements étudiants par rapport au nombre de logements sociaux à Pessac. On voit que cette part est importante et surtout elle est bien plus importante que dans les communes voisines de Talence, qui pourtant est concernée autant que nous ou quasiment par le campus, et Mérignac. Ce sont des données de l'Agence d'Urbanisme au 1^{er} janvier 2021. On voit qu'à Pessac la part de logements étudiants par rapport au parc social est de 27,8 %. À Talence elle est de 20,2 %, à Mérignac de 5,4 %. Autre donnée intéressante, c'est dans ces logements étudiants, la part PLS, PPLS, etc. donc des logements plutôt sur le haut des logements sociaux : à Pessac c'est 97 %, à Talence c'est 58,9, à Mérignac c'est 54,4.

En conclusion, nous devons être des élus responsables, cohérents avec ce que nous défendons, cette sobriété énergétique que tout le monde appelle de ses vœux, les enjeux aussi à reconstruire la ville sur elle-même puisque ça permet d'éviter de poursuivre l'artificialisation des sols et aussi des enjeux de solidarité territoriale pour arriver à un équilibre en nombre, mais aussi en typologie de logements sociaux. C'est pour ça que je me suis attardée sur cette part de logements étudiants. Donc, oui, écoutons la CNL dont le projet alternatif n'a jamais été débattu en Conseil, écoutons les habitants, des architectes comme VASSAL et LACATON qui disent connaître Saige.

Il y a d'autres architectes bien connus qui prônent aussi le réaménagement du lieu existant ou des méthodes collaboratives avec les habitants. Et écoutons tous ceux qui dénoncent les errements de décennies de politique de rénovation urbaine uniquement fondée sur la démolition et qui nous appellent à changer. C'est vrai que cette conférence qui s'est déroulée à Arc en rêve avait un beau titre : " Ne pas démolir est une stratégie. " »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : *« Monsieur le Maire, chers collègues. Moi, je ne vais pas rentrer dans les détails de vos échanges, je vais laisser la parole à Naji qui va le faire, puisqu'il maîtrise bien ce dossier. Je voulais faire une prise de parole qui est différente. Je vais exprimer ce que je ressens réellement. Je l'ai déjà fait à Bordeaux Métropole une fois et je pense que c'est important de le redire ici dans cette assemblée. Ce programme est un programme qui est fait dans l'intérêt général des habitants de ce quartier et non pas dans l'intérêt de certains particuliers. Politiser ce PRU, je le dis et le redis, c'est honteux. Nous devons travailler sur l'intérêt de tous les habitants. Garder les gens entre eux, dans des conditions de vie précaires, avec de l'insécurité, avec des ascenseurs qui puent les urines et les déjections, avec des couches qui passent par les fenêtres, c'est honteux. Ça ne vous honore pas d'être sur ce schéma-là. Il faut savoir, et Zeineb LOUNICI le confirmera, que nous faisons sept propositions pour une acceptation d'un logement dans ce quartier-là. Ce quartier a une très mauvaise image. Petite précision Monsieur SAINT-PASTEUR, j'ai grandi dans un quartier « Politique de la Ville » et j'en suis très fière. Je ne détiens pas la vérité, en aucun cas, mais en revanche, je peux porter la parole des invisibles que j'ai été jusqu'à mes 18 ans et qui sont ravis et qui attendent ce PRU pour changer leur vie et l'image de leur quartier, et qui pensent que grâce à ce programme ils pourront faire partie intégrante de la ville. La mixité sociale c'est notre choix et nous l'assumons. Merci. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« D'ailleurs, Fatiha avait été applaudie au Conseil de Bordeaux Métropole, ça ne venait pas du public, mais des élus eux-mêmes. Je rappelle d'ailleurs au public qu'il n'y a pas de manifestation à faire pendant le déroulé des débats. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui dit : *« Oui, je vais être très courte. On a longtemps débattu à Bordeaux Métropole sur ce sujet. Juste pour dire qu'il y a encore 900 demandes de logements sociaux sur Pessac enregistré au CCAS et que nous avons régulièrement de logements à Saige que nous proposons. Et nous avons régulièrement, même chez des personnes qui sont en très grande difficulté et hébergées, qui refusent de prendre des logements sociaux. C'est un quartier qui est fui complètement. Je ne vais pas m'étaler davantage. Je pense que Naji et Fatiha ont dit l'essentiel. »*

Monsieur le Maire déclare : *« Merci, Zeineb, ça permet de remettre un peu les choses au clair. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui dit : *« Oui, je voulais dire pour arpenter le quartier avec Fatima, pour tous les problèmes qui peuvent être soulignés par les habitants, on rencontre régulièrement les habitants qui nous disent à quel point ils sont à bout pour des histoires, on l'a dit, de poubelles, de sous-locations, enfin de tout un tas de choses, ils n'en peuvent plus. Ils ont beaucoup de mal à vivre ensemble. D'ailleurs, il y a des rapports communautaires qui ne sont pas très sains. Au niveau des écoles élémentaires de Montesquieu, la mixité sociale ce n'est même pas la peine d'en parler. Dès que les gens peuvent partir, ils partent et ceux qui restent au niveau scolaire ce sont ceux qui n'ont pas le choix, ils ne peuvent pas partir ou payer une école privée. Donc, il me semble urgent, on n'attirera pas les gens à venir à Saige s'il n'y a pas un énorme bouleversement. Malheureusement c'est comme ça. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BIZINE** qui déclare : « *Pour rebondir sur ce qu'à dit Sylvie également, on organise une réunion publique mercredi 5 octobre, vous êtes les bienvenus, puisque le quartier de Saige a été élu prioritaire pour le plan propreté. On le sait pertinemment, moi je le rencontre au quotidien, depuis le début de la mandature j'y passe au moins une fois par semaine, je rencontre des commerçants, je rencontre des habitants. Qu'est-ce qui revient régulièrement ? C'est la question : " Quand est-ce que le PRU va démarrer ? Quand est-ce que je vais quitter le quartier ? " J'ai des dossiers énormes de demandes de mutation. Pas plus tard que lundi soir j'ai fait une audience. Une dame désespérée de la tour 9. Elle me dit : " Je n'attendrai pas le PRU Madame BIZINE, je veux quitter le quartier immédiatement. " Pourquoi ? Un problème d'hygiène inouï dans le quartier. De l'huile de friture par les balcons, des poubelles. À un moment donné, stop. C'est pour ça qu'on organise cette réunion pour travailler avec les syndicaux pros, les habitants, DOMOFRANCE, Bordeaux Métropole ainsi que la police municipale, avec mes collègues Sylvie VIEU, Stéphane COMME et Jérémie LANDREAU, parce que ça suffit, il faut travailler sur les quartiers et Saige mérite qu'on s'intéresse à lui. Donc oui, ce projet est ambitieux, de longue haleine, mais on va y arriver parce qu'il faut cesser tout ça. Merci. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues. Joli travail de présentation des derniers intervenants. Nul n'a dit que le quartier de Saige ne devait pas être réhabilité. Nul n'a dit que le quartier de Saige n'avait pas été abandonné. Nul n'a dit que les conditions avaient été créées éventuellement pour laisser permettre d'aller à la casse dans ce quartier aujourd'hui. Ce qui est aujourd'hui contesté, c'est le projet qui est mené. Un projet qui va détruire des tours, qui va détruire un habitat pour reconstruire derrière. Mais tout le monde se bat et la CNL en premier, se bat pour réhabiliter un quartier, pour rendre un quartier agréable, qui aujourd'hui bien évidemment n'est pas supportable. C'est justement ce combat qui est mené en faveur de la mixité sociale, c'est ce combat-là que l'on veut reprendre avec la CNL. C'est ce combat-là que l'on veut porter et ce n'est pas la destruction d'une partie du quartier qui est la seule solution. Il existe une multitude de solutions, ouvrons avec les habitants du quartier, ouvrons le débat. Merci. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Le débat, ça fait six ans qu'il existe. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : « *Oui, je vous remercie de reconnaître que le quartier pose problème, mais en rénovant, on ne change rien au problème. On met un coup de peinture sur les murs, on met un peu de, comment dire, du vent, du maquillage et on laisse les gens entre eux encore. Alors que ce programme est fait justement pour casser, pour arrêter et créer de la vraie mixité. Alors, au moins reconnaissez qu'on a travaillé dans ce sens-là. La rénovation ne changera rien au quartier. Il y a des quartiers qui ont été rénovés et les problèmes ont persisté. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BIZINE** qui déclare : « *Je rajoute également effectivement que c'est un projet ambitieux et ça permettra de mieux intégrer le quartier à la ville tout en construisant progressivement des leviers de mixité sociale, MIXITÉ SOCIALE, mixité dans les écoles, mixité dans les quartiers, voilà la raison pourquoi on insiste, que ce projet aura lieu et les habitants l'attendent. Merci »*.

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui dit : « *Très court. On détruit trois tours, je vais carrément être provocatrice, il faudrait les détruire toutes. La tour en elle-même n'est pas un type d'habitant propice à la qualité de vie. Il y a plusieurs années peut-être, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Tout le monde, tous les citoyens sont désireux d'un habitat différent, certainement moins haut. Je ne suis pas architecte, mais tous les architectes qui travaillent sur des projets modernes, actuels, ne font plus de tour, sauf dans des pays qui ne ressemblent pas beaucoup à la France. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Manifestement, on a quelques vieux architectes un peu dans l'erreur.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui indique : « *Merci Monsieur le Maire et merci à tous mes collègues qui sont intervenus. Je pense qu'effectivement il était important de rappeler les objectifs. Tout à l'heure vous m'avez remercié, à moi de vous remercier Monsieur le Maire, une fois n'est pas coutume, vous remercier déjà pour m'avoir permis de travailler sur ce projet parce que c'est un projet qui me tient énormément à cœur. Comme vous le savez, je suis issu du quartier et mes parents habitent dans une tour qui est concernée par la démolition. Donc il semblerait que certains habitants soient légitimes et d'autres moins, mais il s'avère que je représente, même si ça peut déplaire à certains, une partie des habitants. Je n'ai pas la prétention de représenter l'ensemble des habitants du quartier, mais en tout cas j'en représenterai toujours un peu plus que vous Monsieur SAINT-PASTEUR. Ensuite, je voulais vous remercier aussi pour la volonté, la détermination parce que vous avez fait preuve de beaucoup de courage pour porter ce PRU, parce qu'on en discute aujourd'hui, mais lorsqu'on a été élu en 2014 ce n'était pas un projet de mandature. Ce n'était pas un projet qui avait été intégré dans notre programme de campagne. Il aurait été en effet plus simple de ne rien faire. Il aurait été plus facile de se dire que finalement le quartier de Saige remplit pleinement sa vocation, à savoir permettre aux foyers les plus modestes de se loger. Il aurait été aussi plus confortable de se dire que les problèmes que rencontrent les habitants sont des problèmes systémiques et qu'ils ne peuvent se régler que par une politique nationale volontariste. En fait, nous aurions pu trouver des dizaines de raisons pour ne rien faire. Mais ce qui aurait été pire que de ne rien faire, c'est sans doute le projet alternatif que vous défendez, de réhabilitation. C'est le projet de l'illusion parfaite qui consiste à faire croire aux habitants de Saige qu'on va agir, sans rien changer au final. C'est faire croire que les problèmes qu'ils rencontrent disparaîtront avec quelques coups de peinture par-ci, par-là. C'est tout simplement le projet de l'immobilisme que vous défendez. Votre volonté consiste à laisser les personnes en difficulté entre elles, loin du regard des autres. Vous préférez gérer la misère et la détresse sociale plutôt que de la combattre. Vous préférez la contenir et la masquer. Ce n'est pas notre choix. Nous avons fait le choix à travers ce PRU de répondre pleinement à la promesse républicaine d'égalité, de liberté et de fraternité. Nous faisons le choix de redonner aux habitants de Saige toute leur place au sein de notre belle commune. Là où vous favorisez l'entre-soi et le rempli, nous favorisons l'ouverture et la rencontre. À travers la mixité de logements, nous favorisons la mixité sociale dans nos écoles, tout en les rénovant. Grâce au développement de l'activité économique sur le quartier, nous créerons des opportunités d'emplois, de formations et de créations d'entreprises pour les habitants. C'est donc un projet de liberté, car il permettra à chacun selon sa situation de rester ou de partir. Nous accompagnerons tous les habitants. Nous serons au côté de ceux qui ont peur, qui ont des craintes légitimes, pour les rassurer et répondre au mieux à leurs besoins. Contrairement à tout ce qui a pu être dit et véhiculé, pour justement instrumentaliser ces craintes, nous avons pris des engagements forts aux côtés de DOMOFrance et de la Métropole pour garantir un relogement digne et efficace. D'ailleurs, la charte interbailleurs sera mobilisée et donnera accès à l'ensemble du parc social de la Métropole. L'évaluation du contrat de ville métropolitain est claire, aujourd'hui il y a plus de personnes en dessous du seuil de pauvreté à Saige qu'en 2015, il y a plus de travailleurs pauvres et de familles monoparentales, il y a plus de décrochage scolaire et d'incivilités. Et pourtant nos associations travaillent dur. Les acteurs sociaux éducatifs ne ménagent pas leurs efforts. Nous avons également multiplié par deux les subventions qui étaient allouées. Et pourtant ça ne suffit pas et ça ne suffira pas tant qu'on n'arrêtera pas de mettre la pression sur les mêmes quartiers. Seules les personnes qui n'ont plus aucune possibilité acceptent d'habiter à Saige. Demain, grâce au PRU nous aurons donc un quartier plus accueillant, un quartier plus attractif, un quartier qui respire et ouvert sur son environnement. Pour ma part, je reste convaincu que le logement social ne doit plus rimer uniquement avec quartier prioritaire. Je reste persuadé que le logement social peut être digne et qu'il permet de s'émanciper. Il doit être diffus partout sur le territoire communal et*

métropolitain.

Il doit être pensé au service de notre cohésion sociale. Concentrer la pauvreté et la précarité n'est plus une option. Cela fait plus de 40 ans que l'on constate, jour après jour les dégâts de cette politique que vous semblez défendre coûte que coûte. Les habitants les plus anciens du quartier nous le disent. Ils aiment leur quartier, ils y sont très attachés, mais ils ne le reconnaissent plus. Ils attendent le projet avec beaucoup d'espoir. L'espoir d'un avenir meilleur aussi pour une partie de notre jeunesse, avec qui j'ai la chance de travailler au quotidien. Une jeunesse qui se bat, mais qui reste malgré tout victime de discrimination massive. Ce projet, nous leur devons. En ce qui concerne la jeunesse, vous avez parlé de mon parcours tout à l'heure, effectivement il y a des différences fondamentales entre nous. Je suis capable de vous donner le nom et le prénom de l'ensemble des jeunes qui ont été incarcérés, leur motif. Lorsqu'ils sortent de prison, c'est moi qu'ils appellent, ce n'est pas vous. C'est aussi une différence fondamentale. Lorsqu'ils ont besoin d'avoir un contrat professionnel, un logement, ce n'est pas vous qu'ils appellent. Ce ne sont pas non plus les architectes que vous avez eu la chance de rencontrer et qui vous ont dit que les tours devaient être absolument préservées et que c'est l'avenir aujourd'hui pour les habitants. Ça aussi c'est une différence fondamentale entre nous. Enfin, pour terminer, vous considérez que les efforts financiers consentis sont trop importants, que c'est une aberration. Nous considérons au contraire que les habitants le méritent amplement. De nombreux quartiers de Bordeaux ont déjà connu leur mutation, il est temps de nous occuper de Saige et de faire entrer le quartier dans une nouvelle ère. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Je suis content que vous demandiez la parole, Monsieur SAINT-PASTEUR, parce que je me sentais en délicatesse pour prendre la parole après. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Très bien, j'espère que je serai aussi chaleureusement applaudi. Je regrette qu'on soit un peu dans la caricature et j'ai modérément apprécié les attaques ad hominem dont vous m'avez affublé alors que je ne l'ai pas fait. Pas du tout, j'ai dit que personne n'avait le monopole de la vérité à travers sa trajectoire de vie, ce qui est tout à fait différent de dire que vous n'avez pas une part de légitimité. »*

Monsieur YAHMDI dit : *« C'est beaucoup plus hypocrite, mais c'est exactement la même chose. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : *« Non, la parole qui a été exprimée par tous les élus ici présents, elle est précieuse. Je sais très bien qu'il y a des demandes qui sont... »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Vous n'avez pas à juger de la parole des uns et des autres, exprimez-vous, vous n'avez pas à juger de la parole des uns et des autres. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : *« La parole de chacun est précieuse, ce n'est pas un jugement que je fais, arrêtez de m'interrompre ou d'essayer de nous déstabiliser de façon assez maladroite. Évidemment qu'il y a des constats partagés. Il y a des demandes de logements, lorsque les personnes vous leur dites " est-ce que vous voulez aller habiter dans un QPV ? ", Saige en particulier, ils refusent, je partage ce constat-là. Une nouvelle fois, je l'ai redit en préalable, je regrette que ça n'ait pas été entendu et que votre réponse déjà préparée à l'avance n'ait pas entendu les arguments que j'évoquais. Il est urgent d'agir sur Saige. Les constats sur la salubrité, sur la tranquillité publique, sur les difficultés qui sont rencontrées en termes de pauvreté, ils sont partagés, il est urgent d'agir. Ce que je dis c'est qu'il faut que les habitants décident. Pourquoi en fait, alors que chacun prétend détenir la parole, la légitimité, la vérité, on ne consulte pas les habitants quant à leur devenir ? On peut les laisser s'exprimer là-dessus, je ne vois pas ce qu'il y a de difficile à entendre la parole des habitants. Ce serait relativement novateur. Pourquoi vous ne l'avez pas fait avant ? On vous le dit depuis combien de temps ? »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Il y a eu six ans de concertation. Allez, on va vous répondre. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR dit : *« Six ans de concertation ? Mais non, vous avez bien vu les résultats de la consultation qui a eu lieu. Très clairement c'est la meilleure façon de recueillir une adhésion. Une nouvelle fois il n'y a pas d'assignation à résidence à Saïge pour ceux qui veulent partir. Justement c'est une belle opportunité pour les personnes lorsqu'il y a 373 logements qui sont proposés, de pouvoir avoir une mobilité pour ceux qui le souhaitent. Il n'y a pas de difficulté par rapport à ça. C'est une opportunité extraordinaire. Le projet de renouvellement urbain pourrait être équilibré différemment. Une nouvelle fois je ne n'ai pas la prétention, et je le dis de façon extrêmement humble et extrêmement modeste, de détenir la parole ou la vérité. Il est tout à fait possible et envisageable qu'à l'issue de la consultation, s'il advenait que vous souhaitiez la faire, qu'il puisse y avoir un assentiment en faveur de vos préconisations. Il pourrait y en aller autrement, mais en tout cas il y aurait une voie démocratique et une parole des habitants qui serait pleinement entendue. Voilà une nouvelle fois le chemin qui est proposé. Je vous avoue que je regrette les propos que vous avez énoncés à mon encounter, comme quoi il y aurait une volonté d'entretenir la misère. Je trouve ça extrêmement déplacé, voire limite insultant. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MOUSSOURS-EYROLLES** qui dit : *« Monsieur SAINT-PASTEUR, ça fait 48 ans que j'habite le quartier de Saïge. J'ai habité pendant plus de 20 ans dans les tours. J'ai encore de la famille qui est dans le quartier de Saïge. Les paroles que vous venez de dire, ça fait 48 ans qu'on les entend. Ça fait 48 ans qu'on pense à la rénovation que vous appelez de vos vœux. Or, tous les élus qui sont passés dans cette salle n'ont pas bougé pendant 48 ans. Quand vous parlez du quartier, que vous parlez de la périphérie du quartier, je suis dans la périphérie du quartier. Quand vous dites que les habitants devraient être consultés, nous avons été consultés. Et nous avons voté pour, lors des consultations qui se sont passées dans le quartier. Nous avons voté pour ce plan. Depuis 48 ans, on en est là. Aujourd'hui il faut passer à l'acte. Et je l'appelle de mes vœux. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Bien, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole avant que je conclue ? Je vais conclure assez sobrement parce que je ne vois pas trop ce que je pourrais rajouter à tout ce qu'a pu dire Naji, qui était remarquable et que je prends à mon compte autant que je le peux. Je voudrais juste rajouter quelques éléments quand même. Ce que nous allons voter ici, au Conseil d'administration de DOMOFrance et au Conseil de Métropole, c'est l'acte fondateur enfin de cette rénovation urbaine du quartier de Saïge. Ça fait des années que nous travaillons dessus. Naji a eu raison de rappeler qu'en 2014 ça ne faisait absolument pas partie de nos projets. Nous y avons été amenés très rapidement parce que nous avons vu une dégradation accélérée de la situation sur Saïge. Nous avons vu aussi très rapidement combien la rénovation qui avait été lancée et qui a abouti depuis sur la Chataigneraie Arago était un échec. Une réussite architecturale, merci, les architectes, un échec social. Un échec social. Je ne suis pas prix Pritzker et il se trouve que j'aurais pris beaucoup de plaisir et d'intérêt à être invité à la dernière séance de ce cycle de conférences organisé par Arc en rêve. Nous n'avons même pas été invités. J'ai découvert le sujet en lisant Sud Ouest. Vous, par contre, manifestement vous aviez été invité. Donc, je trouve qu'il y a, à vouloir se réfugier derrière une pseudo autorité architecturale, une posture qui consiste aujourd'hui à faire feu de vos dernières cartouches pour pouvoir rejouer une dernière fois le match. Ce match, ça fait six ans qu'on le joue. Ça fait six ans que nous voyons à travers les remarques des uns et des autres, que nous sommes en train de désespérer d'ailleurs par la longueur du processus, nous voyons combien les habitants de Saïge l'attendent. Je ne parle pas des quelques-uns qui sont derrière vous, excusez-moi, mais vous êtes très peu à être présents ce soir. Comme vous étiez extrêmement peu à être présents au Conseil de Métropole la dernière fois, je crois que vous étiez 12. Et là vous êtes quoi ? Vous êtes à peu près 12 et vous étiez 25 avant.*

Donc, nous avons là une mobilisation qui ne me paraît pas massive. Et d'ailleurs qui s'est manifestée de la même manière dans l'ensemble des consultations qui ont eu lieu. Les consultations qui ont eu lieu ont donné massivement une majorité, je dis bien massivement on était à plus de 80 %, pour la rénovation telle que nous la proposons sur le quartier de Saige. Ces concertations ont eu lieu, elles ont été explicitées, abordées, présentées, décortiquées par tous en Conseil de Métropole et en Conseil Municipal. Les ateliers ont eu lieu sur place. Les participations des habitants et encore une fois tous les habitants que nous avons eus au téléphone, tous les habitants que nous voyons, Fatima BIZINE en témoignait, pas plus tard qu'hier soir, Zeineb LOUNICI le sait parfaitement en tant que chargé du logement, sept propositions, une acceptation. Quel autre quartier à ce taux d'acceptation aussi bas ? Ce qu'il faut c'est changer la vie de Saige. Ça paraît étonnant que sous ma bouche on dise changer la vie parce que c'était le slogan de François MITTERRAND en 81, mais c'est bien cela qui est en jeu. Ce n'est pas changer une forme urbaine, c'est changer la vie de Saige. Et pour changer la vie de Saige, il faut transformer fondamentalement et je suis tout à fait d'accord avec Zeineb, on ne détruirait que trois tours, c'était suffisant, même en rénovant ou modifiant l'affectation d'une quatrième sur les huit qui existent. La tour est une forme qui aujourd'hui est sans doute adaptée à des gratte-ciel new-yorkais, à des immeubles de bureaux, mais certainement pas à l'habitat social, certainement pas. Il a l'art de concentrer la pauvreté. Vous savez quel est le taux de pauvreté à Saige aujourd'hui, Madame CURVALE ? 41 %. Ça ne cesse de s'aggraver, ça ne cesse de se ghettoïser. C'est ça l'enjeu, c'est éviter que Saige ne continue d'évoluer vers un ghetto. Alors bien sûr, il y a toujours des gens épargnés, notamment les plus anciens. Ceux-là ils ont déjà fait leur vie. Moi, je parle des jeunes, ce sont les jeunes qu'il faut préserver, c'est ceux qui ont leur vie à construire et à qui on refuse les moyens de pouvoir la construire. C'est sur ça qu'on s'était fondé au tout début. C'est le fait de pouvoir donner un avenir à des enfants qui sont assignés à résidence et assignés à étudier avec difficulté dans des écoles où ils sont entre eux. Avec des difficultés sans cesse et dès que quelqu'un a un peu moins de difficultés, je parle de sa famille, il quitte cette école, ils quittent ces écoles. L'échec scolaire, là, il est beaucoup plus grand chez ces enfants et ce n'est pas leur faire offense que de le constater. C'est un fait. Nous avons aujourd'hui un devoir. Nous avons le devoir de tenir compte des conditions de vie et des conditions de développement et d'épanouissement de nos concitoyens. Ne pas voter pour ce projet de rénovation serait faillir à notre devoir. Et je le dis, alors que, et je m'enorgueillis du sujet, quel que soit le taux de logements étudiants dans le taux SRU, c'est-à-dire le taux de logements sociaux sur la ville, il n'empêche, je vais peut-être vous l'apprendre Madame CURVALE, mais depuis que je suis maire, en huit ans le taux SRU a pris plus de quatre points sur la ville de Pessac. On était à 27 et quelques quand j'ai été élu maire, aujourd'hui on est à plus de 32. Excusez-moi, ce n'est pas plus de 31, c'est plus de 32, quatre points et demi. Nous sommes la ville avec le taux SRU le plus élevé de la rive gauche, et on n'est pas la plus petite de ces villes-là. Je voudrais en profiter aussi pour tordre le cou à un amalgame que vous faites et que vous entretenez savamment parce que nous, on n'orchestre pas nos interventions Monsieur RISTIC, mais vous par contre vous entretenez l'amalgame et la confusion. Et là je ne parle pas de vous, je parle de Madame CURVALE. Lorsque l'on dit, en donnant l'impression qu'on va envoyer les Pessacais qui quitteront les tours qui seront détruites, à Parempuyre, on ment. Il faut faire une distinction entre reconstituer l'offre de logements et attribuer un logement. Ça n'a strictement rien à voir. Et dire, parce qu'on reconstitue de l'offre de logements à Parempuyre, à Bassens, à Bordeaux ou à Pessac, que ceux qui quitteront les tours iront dans ces logements, c'est faux. Ne serait-ce que parce que les dates ne correspondront pas. Ne serait-ce que pour cette raison-là. Et ça, c'est quelque chose que j'entends très fréquemment. Alors je pense que peut-être certains le disent avec bonne foi, d'autres peut-être avec un peu de calcul. Et dire à des habitants de ces tours qui seraient détruites que désormais ils risquent d'aller habiter à Parempuyre c'est les inquiéter et c'est leur mentir. Naji YAHMDI l'a dit clairement, la charte interbailleurs, les procédures de relogement, n'ont rien à voir avec les procédures de reconstitution d'offre. Deux sujets différents et encore une fois ne serait-ce que dans l'échéance. Et nous avons un projet à long terme, il convient de démarrer le plus tôt possible.

Nous n'avons pris que trop de retard. Il est aujourd'hui impératif, impérieux, il est de notre devoir de voter pour ce projet-là. Et c'est avec beaucoup de fierté que je le mets maintenant aux voix de ce Conseil Municipal. Qui est contre ? Les oppositions ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Eh bien, écoutez, je pense qu'on peut s'applaudir pour cette décision. »

Délibération votée DEL2022_236

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

En décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le principe et les orientations d'une étude stratégique en vue du renouvellement urbain du quartier de Saige. Conduit par le Cabinet ELLIPSE ce travail a abouti en 2019 à un plan guide proposant une transformation en profondeur de ce quartier pour changer son image et assurer une nouvelle cohésion sociale. De plus, le quartier est inscrit dans l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) et dans son projet d'aménagement partenarial (PPA) validé en janvier 2020 comme étant à l'articulation entre le campus et la zone d'activités de Bersol.

En outre, pour assurer l'opérationnalité du projet, en 2019, la Ville a confié le pilotage du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige à la Métropole, compétence en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain. Comme c'est le cas pour les PRU métropolitains, un poste de chef de projet du PRU de Saige a été créé par la Ville et transféré à la Métropole. Le PRU de Saige est depuis lors une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) pilotée par un chef de projet dédié, lui-même rattaché au service Ville et Quartiers en Renouvellement de la direction de l'Habitat de Bordeaux Métropole. Ce chef de projet conduit sa mission en lien étroit, quasi quotidien, avec la Ville. C'est le Maire de Pessac qui préside le comité de pilotage du PRU de Saige.

Par une délibération en date du 27 novembre 2020, Bordeaux Métropole a ouvert une concertation réglementaire sur l'opération d'aménagement Saige Montaigne Compostelle (SMC). Cette concertation préalable portait sur deux échelles, celle globale de l'opération BIC SMC et celle spécifique du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige. Le bilan de la concertation a été approuvé par une délibération de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021.

Cette approbation du bilan de concertation a permis à la Métropole de lancer la phase suivante du PRU de Saige, qui a conduit à revoir le plan guide initial pour tenir compte des attentes, observations et avis des habitants et des partenaires. Ainsi ont été précisés la faisabilité et le coût des opérations et leurs calendriers et plus globalement celui du projet.

Ce travail est aujourd'hui achevé et un nouveau plan guide est finalisé. Il marque l'ambition commune de la Ville, de DOMOFrance et de la Métropole quant au renouvellement urbain d'ampleur du quartier de Saige articulé autour des enjeux et objectifs suivants :

- Développer la mixité sociale et urbaine par une offre diversifiée tant en termes de logements que d'activités,
- Réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- Rénover le réseau de chaleur urbain et l'étendre sur les nouvelles constructibilités,
- Améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée du bus express raccordant le quartier à la gare Saint Jean et à l'aéroport de Mérignac via l'actuel Corol 39,
- Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l'identité du quartier,
- Conforter la qualité des équipements publics,

- Offrir des espaces publics restructurés pour renforcer le lien social ainsi que des stationnements et des voiries de qualité pour une meilleure piétonnisation du quartier et une sécurité accrue,
- Développer les fonctions économiques (allée de la santé) et commerciales (centre commercial) pour garantir une mixité fonctionnelle et une offre nouvelle en matière d'emploi,
- Changer l'image du quartier et banaliser son fonctionnement et ses usages.

Pour répondre à ces enjeux et objectifs de cohésion sociale, ainsi qu'à ceux soulevés par les habitants durant les concertations successives, la conception du projet urbain a été fondée sur la stratégie urbaine suivante :

- Une mixité programmatique, avec l'objectif de diversifier l'offre d'habitat, tout en proposant, dans le périmètre ou à proximité immédiate, la création de locaux économiques et commerciaux,
- L'intégration, la préservation et la mise en valeur de la nature dans le projet, que ce soit dans les projets bâtis, dans les équipements, ou dans les espaces publics, y compris par la systématisation du développement de modes de déplacement doux,
- La qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige, tel que défini dans le plan guide revu et finalisé, s'articulera autour des opérations suivantes :

1 - Dédensifier le cœur du quartier, réhabiliter de façon ambitieuse le parc social et privé, et diversifier l'offre

- Démolition des tours 3, 6 et 9 de 18 étages et de la moitié du bâtiment 11 de 3 étages
- Réhabilitation des tours et bâtiments restants : 4 tours de 18 étages et 6 bâtiments de 3 étages
- Construction de 6 nouveaux îlots de constructions en frange et au cœur du quartier (de R + 2 à R +4)

Si la Tour 8 ne peut faire l'objet d'une opération de changement d'usage, elle fera l'objet d'une réhabilitation et ce seront dans cette hypothèse 5 tours qui seront réhabilitées.

2 - Redessiner les limites résidentielles pour réaffirmer la trame des espaces publics, restructurer les parcours piétons/cyclables/véhicules légers et s'adapter au changement climatique

- Création d'une coulée verte raccordant le Pontet Sud et le Campus par la Plaine des sports
- Extension au sud du Théâtre de verdure jusqu'à « l'Esplanade » espace public majeur du quartier
- Création d'une continuité de l'allée des lilas pour constituer l'allée de la santé qui desservira l'hôpital Saint-Martin au Sud depuis la station de tramway au Nord
- Création d'une piste cyclable sur la rue des résédas, de l'école Mauriac jusqu'au débouché de la rue de l'horloge
- Création d'une voirie secondaire nouvelle, prolongeant la rue des Mimosas au Nord pour se raccorder à la rue de la Ramée

3 - Retrouver le confort de la rue, réorganiser le stationnement et privilégier les modes doux

- Desserte de la totalité des rues du quartier par des voies 20/30 km/h
- Passage du bus express sur la rue des Résédas et la rue des Tulipes
- Adaptation de trame existante des voiries et requalification au profit des piétons
- Réorganisation de l'offre de stationnement entre le résidentiel et le public

4 - Réaliser un bond qualitatif sur le parc des équipements publics dans une démarche de développement durable

- Aménagement et extension sud du théâtre de verdure
- Aménagement de la rue des Hortensias Nord
- Aménagement de la rue des Glycines
- Aménagement de la coulée verte
- Aménagement de l'Esplanade « cœur de quartier »
- Aménagement des voiries Mimosas, Ramée, Lilas, Horloge, Hortensias Sud,
- Réaménagement d'une placette commerciale
- Dans le cadre de l'insertion du Bus express, aménagement des rues Résédas et Tulipes, création d'un giratoire avenue du Maréchal Juin/rue des Résédas, création d'un giratoire avenue de Saige/rue des Tulipes, cheminement doux et piste cyclable avec raccordement rue des Résédas/rue Lucie Aubrac – voie REVE

5 - Conforter les polarités de quartier, introduire une part complémentaire d'activités et d'emplois et créer le « quartier du quart d'heure »

- Réhabilitation de l'école élémentaire Montesquieu et démolition reconstruction de l'école François Mauriac, avec extension
- Recomposition de la Plaine des sports avec création d'un nouveau gymnase et d'un club house
- Agrandissement de la bibliothèque Pablo Neruda
- Rénovation de l'Espace Social et d'Animation Alain Coudert
- Construction d'un Pôle de services au Public au sein de la Maison municipale restructurée et agrandie, avec déplacement de la Plateforme des Services au Public et de la Mairie annexe

6 - Des polarités de quartier confortées avec création d'activités et d'emplois

- Création de « l'allée de la santé » en cœur de quartier
- Installation de locaux d'activités en pied d'immeuble sur les constructions neuves et changement d'affectation de logements en pied de tours
- Reconversion de la Tour 8 en fonction mixte de logements jeunes actifs et d'hôtel d'entreprises (si le changement d'usage de cette tour n'est pas possible, elle fera l'objet d'une réhabilitation)
- Requalification du centre commercial

Sur les 1 443 logements locatifs sociaux existants dans le quartier, 1 003 seront réhabilités, 373 seront démolis, 109 changeront éventuellement d'usage, et environ 260 nouveaux logements, dont 180 étudiants, sont reconstruits.

La reconstitution de l'offre sociale démolie se réalisera selon le principe d'un logement reconstruit pour 1 logement démolit à l'échelle de Bordeaux Métropole. Dans la convention annexée à la présente délibération, 373 logements sociaux sont concernés par une démolition. Au total, ce sont 373 logements sociaux qui seront reconstruits dans un premier temps.

Pour encadrer le relogement des habitants dont les logements seront démolis, une charte du relogement sera élaborée par les partenaires pour préciser les règles et conditions de ces relogements, dans la perspective d'offrir à chacun des ménages relogés un logement conforme à ses besoins et lui permettant de s'inscrire dans un parcours résidentiel durable. À ce titre, un protocole partenarial de relogement sera signé entre tous les partenaires mobilisés, à des degrés différents : l'État, Bordeaux Métropole, la Ville de Pessac et le CCAS, le Conseil Départemental de la Gironde, DOMOFrance, Action Logement, le FSL, la CAF de la Gironde.

Pour assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage du projet et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, Bordeaux Métropole via le chef de projet du PRU de Saige conduira le pilotage opérationnel du projet. Un certain nombre de missions sont déjà ou seront externalisées, pilotées par Bordeaux Métropole (soit par la Direction de l'Habitat, soit par le Pôle Territorial Sud).

Le PRU de Saige sera évalué en continu, grâce à une mission d'évaluation confiée par Bordeaux Métropole à un groupement spécialisé piloté par Espacité.

Une Charte de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) spécifique au PRU de Saige sera mise en œuvre avec des objectifs stratégiques de participation des habitants, de tranquillité publique et de prévention et d'accompagnement au changement.

La démarche de participation des habitants sera renforcée tout au long du projet. Une stratégie de concertation sera formalisée et se déclinera sur la base du concept de « projet de vie » qui permet à tous les acteurs du quartier (habitants, acteurs associatifs, professionnels et commerçants du quartier) de « passer du projet urbain au projet humain » et de faciliter une appropriation par tous.

Implantée au cœur du quartier, au pied de la Tour 4 et faisant face, sur l'Esplanade, à la Maison municipale, une Maison du projet ouvrira au 1er trimestre 2023. Outre ses fonctions courantes d'information et de communication sur le projet et ses étapes de mise en œuvre, elle servira de lieu d'accueil et de point d'appui pour les multiples démarches du projet (relogement, emploi/formation/qualification, réunions spécifiques avec les habitants et/ou les acteurs du quartier, etc.).

En matière d'insertion et d'emploi, les partenaires du projet ont convenu d'aller au-delà des habituelles clauses d'insertion et d'impulser une dimension Emploi/Formation/Qualification exemplaire et efficiente au PRU de Saige. Des parcours d'accompagnement vers l'emploi, la formation ou la qualification professionnelles à partir des chantiers du PRU seront initiés. Des accompagnements au profit des habitants du quartier en dehors des chantiers du PRU seront mis en place. Il s'agira enfin de travailler au développement d'activités économiques, ou d'activités d'économie sociale et solidaire, de proximité et de favoriser l'émergence d'initiatives au service ou issues du quartier.

Le calendrier opérationnel prévisionnel du PRU de Saige s'étend de la date de lancement de la première opération le 1er semestre 2024 à la date prévisionnelle de fin de la dernière opération le 1er semestre 2032.

Le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige nécessite une convention entre les parties, à savoir Bordeaux Métropole, DOMOFrance et la Ville de Pessac, afin de déterminer les objectifs et les réalisations du projet, les engagements calendaires et financiers, ainsi que les engagements dans différents domaines (inclusion et emploi, gestion urbaine et sociale de proximité, mémoire, participation des habitants...).

La convention pluriannuelle et ses annexes jointes à la présente délibération détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain du quartier de Saige. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations est indiqué dans l'annexe B1 de la convention. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le montant global prévisionnel du projet de renouvellement urbain est de 211 786 264 € HT. Le coût de certaines opérations reste cependant à définir.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe B2 de la convention. Chaque maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Le tableau financier à signer par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprend, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations. L'ensemble des cofinancements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, CARSAT, Europe, CAF, ADEME...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées. Y sont donc également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non-signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Bordeaux Métropole finance, tant en maîtrise directe, qu'en subventionnement dans le cadre de son règlement d'intervention Politique de la Ville et renouvellement urbain : 46 140 334 € HT

La Ville de Pessac finance : 24 682 872 € HT. Ces dépenses seront réalisées soit sous maîtrise d'ouvrage Ville soit sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux métropole et donneront lieu à remboursement par la Ville auprès de Bordeaux métropole.

DOMOFRANCE finance : 140 170 658 € HT

Ne sont pas déduites de ces montants les recettes potentielles provenant des cessions de terrains ou de droits à construire, des impôts et taxes, des cessions ou locations de logements.

Des avenants, notamment pour la requalification du centre commercial et le changement d'usage de la Tour 8 Saige Entreprendre, portant sur la programmation, le montage juridique et financier de ces opérations spécifiques seront élaborés pour réactualiser la convention partenariale.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de renouvellement urbain du quartier de Saige tel que défini dans le plan guide revu et finalisé ;
- d'approuver la Convention pluriannuelle du Projet de renouvellement urbain du quartier de Pessac Saige ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses annexes, et tout document intervenant dans ce cadre ou en découlant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération, notamment les formalités de publicité de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ;
- les crédits seront inscrits au budget aux chapitres 20, 21 et 23.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n° DEL2022 237 : Mutualisation des services avec Bordeaux Métropole - Rapport d'avancement - Présentation

Madame DULAURENS déclare : « *Délibération n° 3, mutualisation des services avec Bordeaux Métropole – Rapport d'avancement – Présentation Monsieur le Maire, Franck RAYNAL.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *On me confirme que c'est bien à cette délibération-là qu'il va pouvoir y avoir une petite présentation par chacun des conseillers métropolitains, de sa propre vision, de son rôle sur le premier semestre 2022 écoulé. Je vais commencer par une petite introduction sur ce qu'est l'objet de la délibération à proprement parler à savoir la mutualisation des services avec Bordeaux Métropole. S'il vous plaît. Donc, simplement pour vous dire qu'il n'y a pas eu de grandes modifications dans le cadre de la mutualisation des services de Bordeaux Métropole avec la Ville de Pessac sur l'année écoulée puisque nous avons simplement fait des ajustements et nous n'avons pas transféré ou mutualisé des compétences majeures de la Ville, qui seraient transférées à la Métropole, mais nous avons complété dans le domaine de la propreté, cadre de vie et paysage, commandes publiques et finance et numérique. Donc nous avons notamment, je pense que beaucoup d'entre nous s'en sont aperçu, nous avons en particulier augmenté la fréquence et le nombre de collectes des déchets verts sur l'année qui est en cours, pour ne prendre que cet exemple-là. Donc je ne vais pas aller plus loin dans cet élément-là. Simplement pour dire que cette mutualisation c'est une démarche au long cours, nous l'avons voulue, nous l'avons consentie, nous l'avons véritablement voulue pas simplement consentie. Nous avons aujourd'hui un fonctionnement avec Bordeaux Métropole qui est je dirais, de plus en plus satisfaisant et mutuellement satisfaisant, sans jeu de mots. C'est d'ailleurs dans ce cadre-là que nous avons un rapport qui vous a été transmis, dont je ne donnerai pas plus de détail, mais qui montre l'ensemble des services qui fonctionnent, sinon à notre grande satisfaction, du moins à notre plus grande satisfaction année après année. J'en suis très heureux même s'il y a des progrès à faire et je veux parler notamment dans le domaine de la propreté. Nous avons des progrès importants à faire, Sylvie VIEU le sait pleinement, Stéphane COMME s'il nous avait rejoints aurait pu nous le dire aussi puisqu'il est en charge de ces sujets-là. C'est un sujet essentiel. Donc, nous avons maintenant à aborder la question du rapport que chaque élu peut donner de son activité métropolitaine. Je crois que chacun avait droit à une diapo pour qu'on n'alourdisse pas trop le propos et qu'on soit le plus synthétique possible après de grosses délibérations, des gros sujets que nous avons abordé ces dernières minutes.* »

Monsieur MARI dit : « *Merci, Monsieur le Maire. Lors de mes interventions lors des Conseils d'administration ou des commissions d'appels d'offres concernant le service fourrière de Bordeaux Métropole, ainsi que les stationnements pour Metpark, j'ai également pu intervenir sur le pont de Simone Veil en commission et à l'occasion d'une visite sur l'ouvrage. J'ai pu interroger la maîtrise d'œuvre au sujet du partage des espaces de circulation, des raccordements voiries en amont, en aval de ce pont. Sur la saturation de la rocade, soutenir nos élus pour la mise en place d'un groupe de travail afin d'optimiser la fluidification de la circulation sur la rocade bordelaise qui est un enjeu stratégique pour les mobilités d'ensemble de la Métropole. Concernant le free-floating, en appuyant sur l'impérieuse nécessité de préserver les espaces publics et éviter tout stationnement anarchique et en œuvrant au maillage du territoire pessacais. La délégation de service public de transports en commun, par l'interrogation concernant la sécurité dans les transports ainsi que la soutenabilité*

financière de cette DSP, tant le taux de 36 % de couverture des charges nous semble faible par rapport aux 45 à 50 % à Strasbourg par exemple, qui a également accordé un tarif solidaire.

Le RER métropolitain et sa succession d'études à financer, mais qui avance bien. La demande de mise à disposition de parkings P+R pour les riverains afin notamment que Cap métiers et INHNI puissent bénéficier du parking du tram à tarifs préférentiels jusqu'alors vide. La révision et la simplification du processus d'obtention de la gratuité des transports en commun pour les anciens combattants qui devaient justifier à leur âge, lors de démarches fastidieuses, du niveau de revenu alors que de par leur statut, ils bénéficient d'office de la gratuité des transports. Enfin, dans le cadre de l'adoption du plan Marche, en mettant en avant les coûts exorbitants incombant aux communes, afin de libérer les trottoirs de tout obstacle. Vous voyez, tout ce qui concerne en fait autour de la mobilité métropolitaine. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être rapide pour ne pas alourdir ce Conseil déjà dense. Il y aurait beaucoup à dire sur le fond, comme sur la forme, mais j'ai choisi au-delà de ma participation aux cinq Conseils de Bordeaux Métropole de ce premier semestre 2022, de ma participation aux commissions et des représentations dans les organismes extérieurs, de faire un focus sur deux de mes interventions. La première en Conseil de Bordeaux Métropole sur la relocalisation, dont nous avons parlé tout à l'heure, du Centre de Rétention Administrative, pour affirmer mon soutien à la solution alternative sortie 12, qui ne touche, contrairement à celle envisagée initialement sur la sortie 13, aucune zone résidentielle et sur laquelle tous les préalables réglementaires et environnementaux ont été levés. J'avais souhaité rappeler que nous n'étions pas là pour débattre de la politique migratoire de la France, ce n'est pas notre rôle, même si à titre personnel je pense que les Centres de Rétention administrative sont utiles dans le cadre de la politique migratoire de la France. J'avais souhaité également saluer la mobilisation des habitants à travers le collectif CRAPASLA, le sens de l'intérêt général d'Alain ANZIANI et votre implication sans faille, Monsieur le Maire, que j'ai pu observer quasi quotidiennement pour objectiver, crédibiliser et pousser cette solution alternative.*

La seconde intervention était en commission stratégie urbaine pour sensibiliser chacun sur un point de la future 11^{ème} modification du PLU, censée favoriser la production de logements. En effet, nous avons, sur la Métropole un plafonnement à 1 910 € HT du m² du prix de vente en VEFA, c'est-à-dire du prix de vente sur plan des logements sociaux. Avec l'augmentation des coûts des matières premières et de la construction de façon générale, les opérateurs obtiennent l'équilibre des programmes et leurs marges sur le logement libre. Ce phénomène surenchérit le logement libre et éloigne les classes moyennes de la Métropole. L'abaissement du niveau de déclenchements sociaux de 2 000 à 1 000 m² de surface de plancher dans les programmes, comme prévu dans la 11^{ème} modification par la majorité métropolitaine, risque d'amplifier ce phénomène, voire de réduire la production en particulier des petits programmes, donc de favoriser la diminution de la production de logements. Il conviendrait donc de supprimer, comme dans la métropole lyonnaise, le plafonnement du prix de vente des logements sociaux, sous peine que cela devienne une fausse bonne idée, une fausse solution, et que nous mettions un coup d'arrêt supplémentaire à la production de logements, et un coup de boost à l'étalement urbain. Merci de votre attention. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Je me permets d'ajouter avant de passer la parole à l'intervenant suivant, que je partage pleinement l'avis exprimé par Benoit RAUTUREAU et nous avons eu l'occasion de nous exprimer en ce sens auprès du président de Bordeaux Métropole et en Bureau de Bordeaux Métropole et en Assemblée des maires avant que nous participions au Bureau. C'était quelque chose d'essentiel. Je pense que c'est une très mauvaise idée qui aura des effets pervers importants. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, tout d'abord veuillez excuser ma voix. Je vais vous présenter une*

synthèse de mon activité en ma qualité de conseillère Bordeaux Métropole.

Je ne vais pas revenir sur les différentes instances, les différentes commissions, il s'agit de mon deuxième mandat, donc un petit peu plus d'expérience. Mais je vais revenir assez rapidement sur mes interventions qui sont au nombre de cinq pour ce premier semestre. Mes interventions ont été les suivantes. Le 28 janvier 2022, je défendais et j'approuvais l'expérimentation du dispositif Territoire zéro chômeur longue durée parce que je pense que c'est un dispositif qui est efficace. Beaucoup d'autres communes et collectivités territoriales l'ont expérimenté avec succès. Ma deuxième intervention, où je présentais le rapport égalité homme-femme, un rapport qui m'est très cher, pour défendre le congé de paternité, expliquer les freins qu'il faudrait lever pour que ce congé paternité soit pris. Mais alerter également sur certaines insuffisances et certains reculs par rapport aux acquis, notamment en ce qui concerne la promotion des femmes. Ma troisième intervention concernait la régie de l'eau qui est une régie, enfin la future régie de l'eau, qui est importante, qui connaît actuellement de nombreuses difficultés. Je ferai un focus justement sur la régie de l'eau. Lors de cette intervention, j'ai alerté sur les surcoûts engendrés par le passage en régie, vous le savez. C'est un choix que notre groupe politique n'a pas fait, mais en tant que membre du Conseil d'administration de la régie je suis avec beaucoup d'intérêt et de vigilance l'avancée de cette régie. Bien évidemment, je souhaite qu'elle réussisse. Ma quatrième intervention concernait la contribution foncière des entreprises, ou CFE, où je plaçais, mais sans succès, puisque nous n'avons plus la majorité, auprès de la majorité pour la diminution de ce taux d'imposition pour alléger la charge fiscale de nos entreprises. Ma dernière intervention, la cinquième, c'était encore la régie de l'eau, où j'alertais sur le retard pris par l'attribution des marchés, mais également sur les difficultés du dialogue social.

Je voudrais donc faire un focus et revenir un petit peu plus longuement sur cette future régie de l'eau, parce qu'elle est importante. Elle concerne tous les métropolitains. D'abord elle est importante parce que l'eau est importante dans nos vies et également parce que l'eau a des impacts écologiques, économiques, parce que cette ressource est vitale pour nous tous. Vous le savez, le Conseil Bordeaux Métropole a voté le passage à un mode de gestion de type régie, en 2018, mettant fin ainsi à la DSP de SUEZ pour l'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle et de l'assainissement non collectif. Cette régie doit être opérationnelle au 1^{er} janvier 2023, donc dans quelques semaines finalement. Il nous reste peu de temps et les difficultés ne sont pas toutes aplanies. Je tiens à rappeler le coût de la phase de préfiguration de la régie, mais également le coût engendré par l'appel à des cabinets de conseil pour le passage de marché au nombre de 300 environ, à ce jour 150 marchés ont été passés. Il en reste plusieurs avant la mise en place de la régie. Mais la difficulté, à mon sens la plus aiguë, est celle du dialogue social qui se fait dans la douleur. Les élus de notre groupe se réunissent régulièrement avec les représentants du personnel de Bordeaux Métropole et ceux de SUEZ. Nombreuses difficultés nous sont remontées, toutes importantes, sur la méthode et la gouvernance, sur les difficultés de recrutement et sur les effectifs, sur le défaut d'attractivité de la régie, à l'origine de multiples démissions des agents de la direction de l'eau de Bordeaux Métropole, qui demande à changer de direction de service, sur les retards pris sur les appels d'offres des marchés, je viens d'en parler, sur les problèmes de mutuelle puisque les personnels de SUEZ désirent - et on les comprend et ils ont raison - garder les mêmes avantages en matière de remboursement de soins, de prévoyance, de retraite, de protection sociale. Il faut savoir apprendre de ses erreurs. Et je n'oublie pas la marche forcée de la mutualisation à Bordeaux Métropole et les dégâts qu'elle a engendrés à moyen et à long terme, en matière de risques psychosociaux. Nous suivons avec beaucoup d'attention et vigilance tous ces dossiers et nous accompagnons les agents de Bordeaux Métropole et de SUEZ dans ce changement dont nous voulons la réussite encore une fois. Mais, même si nous n'avons pas voté le principe, le plus difficile, à mes yeux, est de réussir la symbiose entre des agents habitués à un management avec une culture d'entreprise du privé et ceux ayant une culture du service public, pour arriver à une véritable identité managériale. L'enjeu de cette réussite c'est d'offrir aux citoyens de notre métropole une eau potable de haute qualité sanitaire et sécuritaire, sans dérapage financier, avec une politique tarifaire juste, sociale, une qualité de service au moins égale à celle qui était délivrée

par le délégataire. Merci de votre écoute. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Zeineb, en dépit de ta voix, on a senti la passion qui t'animait. De toute façon, le juge de paix ça sera le prix de l'eau à la fin. On verra si ça baisse comme ça a été prévu, annoncé en tout cas. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : *« À travers ce nuage de mots, je ne souhaite pas revenir sur le nombre d'interventions ou ce que j'ai pu dire. J'ai plutôt sélectionné ce qui me paraissait caractériser le projet que nous portons à plusieurs qui est donc de construire une métropole écologique et solidaire. Nous en sommes désormais à un tout petit peu plus de deux années, donc bientôt à la mi-mandat. Beaucoup de ces dossiers passent dans la commission transition écologique et bien entendu en Conseil Métropolitain. Donc, la rénovation énergétique, dont je vais parler tout à l'heure, qui est un dossier important. Là l'objectif est très ambitieux, 46 millions d'euros de budget, 11 500 logements à rénover par an, on a multiplié par trois les moyens à la rénovation énergétique. Le Plan climat dont nous parlerons vendredi. J'ai fait figurer aussi la centrale de Labarde. Petit rectificatif, il était déjà question de la décharge du Bourgailh depuis longtemps, mais vous ne pouvez pas avoir l'historique en tête et finalement ça n'est pas si grave, l'essentiel c'est que ça se fasse, Bordeaux Métropole et Pessac. Je participe également au groupe qui suit le budget climat, ou plutôt le budget transition. Vous avez évoqué des réunions à venir sur les déchets, donc on sait que c'est un sujet important. Vous venez de parler de la régie de l'eau. Même si dans la commission où je siége tout ce qui est mobilité n'y figure pas, c'est tellement important pour Pessac, on a évoqué tout à l'heure le Plan vélo, on sait qu'on aura bientôt ce développement du RER métropolitain, qui concernera peut-être plus d'autres communes que la nôtre ; en tout cas le Plan marche était attendu. J'ai tenu à le faire figurer ainsi que d'autres avancées sur, de manière générale, un habitat accessible et de qualité, même si ça concerne peut-être plus la ville de Bordeaux que Pessac. Je crois que notre rôle de conseiller métropolitain est certes de porter des dossiers qui sont importants pour Pessac, mais d'être aussi au service d'une vision vraiment métropolitaine. Cette vision métropolitaine on la retrouve dans des organismes qui sont déjà apparus sur certaines de vos diapositives, comme le SYSDAU où actuellement il y a tout un travail autour de la forêt et du " zéro artificialisation nette ". Cet après-midi il y avait un dernier comité de pilotage, auquel d'ailleurs je n'ai pas pu participer, je crois que certaines vous y siégez également, c'est sur la résilience alimentaire. C'est un dossier également important à l'échelle métropolitaine et pour notre Ville. Le groupe gouvernance s'est penché plus récemment sur des fonds européens en liaison avec la Région, mais ce sont plutôt pour le coup, d'autres parties de la Région Nouvelle Aquitaine qui sont concernées. Moi je suis persuadée que pour le moment nous avançons. J'ai bien noté, Monsieur le Maire, que vous trouviez qu'il y avait du progrès dans la mutualisation. C'est vrai que la Métropole ce n'est pas juste un tiroir-casse à activer et vers lequel se tourner. On est vraiment sur des politiques structurantes qui me semble-t-il à travers le fonctionnement en commission où siègent tous les élus, quel que soit les bords politiques, ne fonctionnent pas si mal en termes d'accès aux dossiers et de liberté de parole. Je pense que globalement on peut tous porter un projet d'une métropole à la fois proche de ses habitants, écologique et solidaire. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Merci Monsieur le Maire. Je me permets juste de remercier votre directeur de cabinet s'il a eu un changement dans l'ordonnancement, je ne sais pas si ça a été le cas, mais voilà, la parenthèse est fermée. Donc, chers collègues, l'engagement politique ne se nourrit pas uniquement de rapports d'activité, d'indicateurs, de taux de présence, ils sont importants, mais n'interfèrent peut-être pas autant sur la vie des habitants que la délibération du 8 juillet qu'on a évoquée en début de Conseil Municipal et dont je souhaite vous parler dans le cadre de ce compte rendu de notre activité de conseiller métropolitain. Lors de ce Conseil, la Métropole a acté le principe d'un échange de parcelles entre l'État et la Métropole, on en a parlé assez longuement, concernant le CRA de Pessac.*

Je souhaitais, quel que soit l'avis que l'on porte sur un CRA et je pense que les prises de position sur ce sujet mériteraient d'être étayées sur le fond peut-être, je crois que nous devons reconnaître et j'en profite véritablement, à Alain ANZIANI un sens de l'intérêt général et de ses responsabilités quant à la gestion de ce dossier. Ce n'est pas une admiration partisane, mais un remerciement sincère et appuyé à une décision aussi courageuse que porteuse de sens et peut-être la plus belle illustration que le fait métropolitain existe et qu'il peut être intéressant parfois qu'il puisse supplanter les intérêts communaux. Elle permet aujourd'hui aux habitants de Madran et de Monbalon 1, plus largement des quartiers environnants, de nourrir l'espoir légitime d'une issue favorable quant à la localisation. Il appartiendra à celles et ceux qui veulent continuer le combat de le mener là où ce projet éventuellement sera relocalisé. Je vous concède que l'attente est grande aujourd'hui, c'était le sens de la motion. Je ne sais pas si certaines personnes connaissent ici des membres du gouvernement par hasard, peut-être serait-il bon de leur rappeler qu'une réponse est en attente. En tout cas, ce que je souhaitais énoncer c'est que, un il est parfois utile d'entendre la parole des habitants, on l'a bien vu puisque ça a changé la destinée de ce projet et je pense dans des conditions plus conformes à ce qu'il était prévu ; et que si beaucoup de sujets sont traités dans la Métropole, souvent sous des angles thématiques avec des temporalités longues, par sa nature et sa rapidité cette délibération est remarquable et elle mérite peut-être bien plus, en tout cas c'est le choix que j'ai fait, que l'énumération des questions posées en commission de contrôle sur la DSP transports ou la participation à telle ou telle commission, qui sont importantes, mais moins significatives sur ce premier semestre 2022 que cette décision. Voilà le compte rendu que je souhaitais faire en forme de restitution d'un moment fort et d'une décision qui me paraît l'être tout autant. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Monsieur SAINT-PASTEUR. C'est moi qui parle maintenant, je peux. Éva et Fatiha parleront après. Non, non, il n'y a pas de souci, je vais parler maintenant. Il y a eu une modification dans l'ordre des diapos donc du coup je parle maintenant. Très bien, pas de souci.*

Très rapidement, j'aurais voulu que sur la diapo il y ait neuf lettres : LGV PRU CRA. Facile de s'en souvenir, ce sont les trois grands dossiers que nous avons en commun avec la Métropole en ce moment. Il y en a bien d'autres évidemment. Ceux-là sont vraiment importants. J'aurais pu rajouter le réseau de chaleur, parce que le réseau de chaleur est une avancée considérable dans laquelle nous avons une grande part. RCU MET SUD, réseau de chaleur urbain, ça aurait fait encore trois lettres à nouveau à notre abréviation. Ce sont des sujets qui sont vraiment très souvent peu connus de l'ensemble du public, mais qui sont essentiels et qui vont largement au-delà des limites de notre commune. Le fait de pouvoir maintenant s'exprimer, porter la parole de Pessac au sein d'une instance comme Bordeaux Métropole, pour ce qui me concerne depuis déjà quelque temps, je ne vais pas dire combien d'années, mais c'était même avant d'être maire. C'est un sujet qui est essentiel et qui nous permet justement de pouvoir compter parfois sur la solidarité, parfois nouer des alliances inattendues, parfois au contraire d'être déçu par des alliances qu'on aurait cru trouver et qu'on ne trouve pas. Je parlais bien sûr à ce niveau-là de la LGV, la LGV Bordeaux-Toulouse. Vous connaissez l'opposition que j'ai eu l'occasion d'exprimer sur le sujet. Je pense qu'on ne peut pas aujourd'hui se satisfaire d'une situation qui consommerait près de 5 000 hectares d'espace naturel pour faire une LGV supplémentaire là où on peut rénover la ligne existante, pour quelques minutes de gain. Parce qu'entre la rénovation et une nouvelle ligne, ce sont simplement quelques minutes de gain. C'est sacrifier une fois de plus une partie de notre territoire dont à côté on dit qu'il faudrait qu'on le préserve encore. Donc, c'est quelque chose qui me paraît totalement antinomique. Et puis, Toulouse c'est quand même la ville de l'aéronautique, je ne doute pas que Toulouse restera accrochée de toute manière à son aéroport. Je pense que si on veut faire de l'aménagement du territoire, c'était plutôt sur une ligne beaucoup plus directe qui va de Toulouse à Paris en passant par Orléans, Clermont peut-être, enfin par Brive, enfin ce genre de ligne qui devrait être revue et qui aurait été très certainement plus intéressante pour l'ensemble des territoires traversés.

Donc, pour toutes ces raisons j'ai exprimé un vote défavorable qui était effectivement peu attendu sur les bancs que j'ai l'habitude de fréquenter.

Le PRU de Saige, je ne reviens pas dessus, on en a beaucoup parlé. Là aussi, il est agréable de pouvoir compter sur la solidarité qui s'exprime au travers en particulier de la connaissance que d'autres maires, que d'autres élus ont de leurs territoires et qui font fi des oppositions idéologiques et des a priori politiques et partisans, que malheureusement j'entends trop souvent ici même, et encore ce soir. Lorsque quelqu'un comme Jean TOUZEAU le maire de Lormont affirme sa position très favorable au PRU de Saige, lorsque Jean-Jacques PUYOBRAU le fait également, lorsqu'Alain ANZIANI confirme cet accord-là en disant que c'est vraiment un projet majeur essentiel dans lequel nous nous reconnaissons ensemble ; je dois avouer que je trouve des interlocuteurs dont j'admire une certaine hauteur de vue et pas que dans cette occasion-là. C'est justement à l'occasion du CRA que la hauteur de vue d'Alain ANZIANI s'est exprimée une fois de plus. Lui et d'autres avec lui, je veux parler de tous les élus métropolitains qui ont accepté le principe de cet échange. Je n'ai pas compris d'ailleurs la position de ceux qui ont voté contre ou de ceux qui n'ont pas participé au vote, même s'ils l'ont exprimé à plusieurs reprises. Je pense que c'est jouer contre son camp, en tout cas c'est jouer contre le camp des Pessacais. Nous avons là, une occasion de voir la force de caractère, la détermination pour favoriser le bien-être des habitants, d'un président de métropole qui est à la hauteur de son rôle, qui est à la hauteur de la mission qui lui a été donnée. Je veux, une fois de plus, à travers ce bilan d'activité de quelques mois, rendre un hommage appuyé à Alain ANZIANI. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : « *Au niveau de la métropole, moi je siége sur deux instances qui sont complètement différentes, mais qui sont très importantes l'une et l'autre, qui est la CAO, la commission d'appel d'offres et la commission RH. La CAO, c'est quelque chose qui est très lourd, c'est tous les 15 jours. Je rencontre un problème, je le dis et je vais le redire aujourd'hui, c'est que nous sommes minoritaires sur la CAO et si je ne viens pas, la CAO n'a pas lieu, les dossiers ne sont pas traités. Puisque de l'autre côté, du côté de la majorité, il y a des gens que je n'ai jamais vus. Je ne sais même pas à quoi ils ressemblent. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est une différence fondamentale avec celle de Pessac, où il n'y a souvent que la majorité qui siége. »*

Madame BOZDAG dit : « *J'ai Madame MILORA à qui je pense tout le temps, qui envoie même des mails à minuit, donc j'ai été obligée de lui dire d'arrêter parce qu'elle n'arrive pas à trouver le quorum. Elle me court après la pauvre pour me dire qu'il faut venir parce que la séance ne peut pas avoir lieu et on sait que si la séance ne peut pas avoir lieu, les projets n'avancent pas. Donc, c'est une vraie problématique, on est minoritaire, mais bon, je fais au mieux et je suis quasiment à 90 % de présence, ça fait presque rêver. Comme taux de présence au Conseil métropolitain, les collaborateurs ont fait 99 %. Alors je le dis parce que ça m'a bien fait rêver, donc je partage avec vous.*

Au niveau de la Commission RH, ça précède tous les Conseils métropolitains et ça concerne essentiellement les conditions de travail, la sécurité et le dialogue social. Je siége également au CHSCT et au CT. C'est toujours pareil, c'est pour les conditions de travail des agents. Là, on a aussi un problème, mais c'est avec les services. On n'arrive pas à faire le suivi de toutes nos interventions puisque nos collaborateurs ne peuvent pas participer à ces instances, puisque ce sont des instances paritaires et les services ne nous donnent pas les rapports. Les rapports que nous avons datent de 2021. Donc si on veut faire un suivi de nos interventions avec nos collaborateurs, ça pose vraiment un souci. Donc, là je ne sais pas, peut-être à la majorité de faire quelque chose, c'est un appel à l'aide. On le dit, on l'a dit en CHSCT, mais le suivi est très compliqué. Je siége aussi au CHSCT extraordinaire parce qu'il faut savoir qu'à Bordeaux Métropole il y a des soucis avec les personnels.

Il y a vraiment de gros soucis pour les agents et on a déjà eu des CHSCT extraordinaires et un conseil de discipline. Ce sont des moments très compliqués à vivre, surtout quand ça concerne les agents et leurs conditions de travail.

Mes interventions, lors du Conseil et de ces instances, relèvent toujours des conditions de travail des agents, de leur sécurité, du dialogue social. C'est quelque chose qui m'importe et je pense que c'est important, au même titre que les finances ou d'autres commissions.

Lors de la présentation, puisqu'on doit mettre en exergues un point important, c'est surtout lors de la présentation du rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes, au niveau de la commission. J'avais proposé à ce qu'on ait des sessions de sensibilisation en situation réelle. Il y a des formations qui sont proposées, mais qui sont très abstraites et je pense que c'est important, on le fait sur les quartiers Politique de la Ville, notamment avec Naji. Quand on fait des sensibilisations en situation réelle, les gens se rendent compte comment on peut discriminer et qu'est-ce que c'est une vraie égalité. Pareil, dans ce rapport je me suis rendu compte que les femmes avaient un taux de participation aux formations plus bas que celui des hommes et c'est important dans le plan de carrière qu'elles puissent avoir des formations, qu'elles puissent bénéficier de formations. Donc, j'ai demandé à ce qu'on puisse mettre en place un dispositif pour favoriser ça. Je suis également intervenue sur les contrats aidés. Il y a des contrats uniques d'insertion et des parcours d'emploi compétences pour qu'on puisse fléchir ces métiers dits masculins, qui manquent de féminisation pour qu'on puisse prendre des jeunes filles pour pouvoir les insérer dans ces métiers-là pour pouvoir justement créer de la mixité femmes-hommes. Au niveau du Conseil je suis encore intervenue sur des points qui me paraissaient très forts, quatre points notamment. Un, c'est la nécessité de la visite médicale des agents qui reviennent de congé maternité. Il n'y a pas de visite médicale et pourtant la loi l'oblige et il y a un déficit. Ça fait quelque temps que ça dure, ça n'inquiète personne et pourtant les femmes qui reviennent de congé maternité, doivent avoir une visite médicale, c'est obligatoire. C'est pareil, pendant leur congé maternité, elles ne sont pas remplacées et la charge de travail quand elles reviennent c'est une vraie difficulté sur leur force de travail. Ensuite, on parle de congé paternité, donc il faut inciter les pères, ce que disait notamment Zeineb tout à l'heure, pour soulager les mères, pour donner la possibilité aux femmes de poursuivre leur carrière quand elles prennent du retard sur leur carrière. Notamment, je me suis rendu compte, et là je suis montée au créneau et normalement le VP m'avait assurée de son soutien. Nous avons un problème, les pères, notamment dans le service de propreté, ne prennent pas de congé paternité parce que ça impute sur leur prime de présence. Donc, c'est une équité qui n'existe pas. Le VP m'a assuré avec les services qu'ils essayaient de trouver une solution pour ne pas pénaliser ces pères-là. Ensuite on nous a proposé des référents égalité femmes-hommes et là, il n'y avait que des femmes. Donc, j'ai demandé à ce qu'on puisse inciter les hommes à devenir référents, puisque c'est quelque chose qui nous concerne tous et toutes, hommes et femmes, et que ce soit aussi des référents qui soient des catégories C puisque ceux qui ont été désignés ne sont que des catégories A et B. Or, dans les catégories C, c'est là où nous avons le plus haut taux de féminisation des personnels. Ensuite, c'est un peut-être anecdotique, mais moi ça m'a paru important. J'ai soulevé le problème des douches pour les femmes puisque quand on incite les femmes à travailler dans des filières techniques, dans des métiers techniques et qu'on ne met pas à disposition des douches, ça pose problème. Au quotidien, ça pose problème à ces femmes-là. Donc, normalement je devrais avoir des réponses positives, mais je ne lâcherai pas. Après j'ai obtenu quelque chose qui moi, m'importait aussi dans l'équité, c'est que l'allocation des parents d'enfants handicapés puisse être versée aux parents qui sont en congé parental via le COS, parce que jusqu'à présent ils étaient exclus de ce dispositif. Même si ça représente peu de personnes, ça doit être juste pour toutes les personnes. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui dit : « *Bonsoir. Je vais faire beaucoup, beaucoup plus court. Je suis présente et j'ai participé à 100 % des Conseils de la Métropole. Je suis présente et je participe à 90 % à peu près des commissions de transition écologique, service public et bien commun. Je suis présente et je participe au comité syndical du SMEGREG, c'est le Syndicat Mixte d'Étude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Tout est important, j'y ai siégé il y a dix ans et c'est très important.* »

Madame MILLIER indique : « *Oui, c'est technique et c'est important. Mais surtout, là où je pense que j'ai un rôle qui rejoint un petit peu Fatiha et on a le même problème, c'est que je suis présente et je participe aux réunions du Conseil médical départemental où je suis en fait élue suppléante. Et pourtant, malheureusement, je suis la seule représentante de la Métropole. Pour vous dire, en fait il s'agit de statuer sur les suites des accidents et des maladies professionnelles des agents de la Métropole, de nos agents. En fait, je suis seule, je suis toute seule. Donc si ne suis pas là, il n'y a pas le quorum évidemment et donc c'est reporté.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Ça, c'est quand la majorité ne joue pas son rôle, c'est ce qui se passe. C'est la minorité qui doit le faire.* »

Madame MILLIER indique : « *Non, mais c'est vrai et en plus pour information et je le déplore vraiment, la Métropole ne me transmet aucun dossier. Donc, en fait je découvre au moment où je suis en train de siéger, le dossier, et je dois statuer. Et il s'agit de nos agents. Merci.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Le message est passé. Et c'est bien parce que je sais que le message est passé directement auprès de l'intéressé, qui n'a apparemment pas donné suite. Donc, maintenant à travers ce Conseil municipal, il y aura peut-être quelque chose qui va évoluer, sait-on jamais. Enfin, il n'est pas dans cette enceinte, je précise que personne ne se sente visé, il est dans une enceinte plus large, celle de la Métropole. On prend acte là, il n'y a pas de vote ? C'est ça. Donc, OK on prend acte du rapport de la mutualisation et du rapport d'activité des élus métropolitains.* »

Délibération votée DEL2022_237

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Au 1er janvier 2016 ont été créés des services communs mutualisés entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac.

Le contrat d'engagement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac prévoit que des évaluations régulières sont conduites, pour vérifier le respect des engagements pris par les cocontractants. Sur ces bases, il est apparu souhaitable d'établir chaque année un rapport sur l'avancement de la mutualisation, pour informer le Conseil sur les éléments spécifiques à la conduite de cette démarche pour Pessac.

Par ailleurs, dans l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales il est exposé que « ... Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Chaque année entre 2016 et 2019 des rapports ont été présentés au Conseil Municipal afin de rappeler le cadre général de la démarche de mutualisation, présenter les premiers bilans du service rendu, puis décrire les principaux impacts de la mutualisation sur l'organisation des services municipaux. Les élections municipales, et surtout la crise sanitaire avec ses impacts sur l'organisation municipale, n'ont pas permis de présenter de rapport circonstancié en 2020 et 2021.

Le présent rapport présente donc les évolutions intervenues depuis 2019 du cadre général de la mutualisation, ses impacts financiers sur la ville et sur l'organisation des services municipaux ainsi que la synthèse du bilan d'activités des services communs pour l'année 2021.

Il s'agit aussi pour les Conseillers métropolitains de rendre compte de leur activité en tant que représentant de la commune siégeant dans les différentes commissions de Bordeaux Métropole.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- de prendre acte de la présentation du rapport sur l'avancement de la mutualisation pour la Ville de Pessac,
- et de prendre acte des interventions des élus conseillers métropolitains.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n° DEL2022 238 : Intégration du télétravail comme modalité d'organisation du travail pérenne à compter du 1er janvier 2023 - rénovation et adaptation du cadre d'exercice

Madame DULAURENS dit : « *Délibération n° 4, intégration du télétravail comme modalité d'organisation du travail pérenne à compter du 1^{er} janvier 2023 – rénovation et adaptation du cadre d'exercice – rapporteur Madame Pascale PAVONE.* »

Madame PAVONE déclare : « *Merci, Isabelle. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Une délibération sur le télétravail. Tout vient à point, Monsieur SAINT-PASTEUR, pour qui sait attendre, on en parle du télétravail. Cette délibération va vous donner l'ensemble des modalités d'organisation puisque c'est un nouveau mode de travail que celui des futurs télétravailleurs. Les objectifs que nous avons déterminés avec l'ensemble des agents et des organisations syndicales :*

- *Nous souhaitons bien évidemment améliorer, et c'est toujours une grande recherche et on n'aura jamais terminé, les conditions de travail bien sûr de nos agents ;*
- *Permettre de mieux concilier la vie professionnelle et la vie personnelle ;*
- *Essayer de maintenir dans l'emploi nos agents qui peuvent avoir des restrictions et nous l'avons vu notamment pendant la période COVID, où ça a permis à certains agents qui ne pouvaient pas se déplacer, qui ne pouvaient pas venir travailler de par leur restriction, de continuer néanmoins à travailler ;*
- *Et puis on s'est dit aussi que ça pouvait être une façon d'attirer des agents, notamment dans les métiers qui sont sous tension et pour lesquels nous avons beaucoup de mal à recruter ;*
- *Établir des liens de confiance entre les encadrants et les agents et c'est peut-être aussi favoriser l'autonomie de nos agents.*

C'est une démarche qui a été concertée, qui a été partagée et qui a essayé de concilier les approches collectives, les approches individuelles. C'est un nouveau mode de travail que

nous souhaitons mettre en place de façon pérenne à compter du mois de janvier. Juste un petit retour sur l'histoire à Pessac du télétravail. Cette délibération naît après un an d'expérimentation.

On dit une expérimentation réussie dans la mesure où les agents qui ont télétravaillé, pas très nombreux en 2019, mais ceux qui ont bien voulu télétravailler ainsi que les encadrants qui ont eu l'occasion de faire du télétravail dans leur service, ont donné de bons retours, plutôt positifs sur la façon dont tout cela s'était passé. Ensuite il y a eu cette année de pandémie, 2020-2021, vous vous souvenez, l'ensemble des collectivités territoriales ont du modifier leurs habitudes et leur organisation avec un cadre assoupli pour pouvoir permettre à la fois aux services de fonctionner, mais en même temps à ses agents de pouvoir télétravailler. En 2022, nous avons décidé avec les organisations syndicales et à la lumière de ces deux bilans de 2019 et 2020-21, même si on considère que 2020-21 ce n'était pas le télétravail tel qu'on peut le mettre en place actuellement, à la sortie de la crise de permettre des propositions pour pouvoir télétravailler de façon pérenne à Pessac.

Quelques chiffres : sur la période de novembre 2021 et juin 2022, nous avons à peu près 40 agents qui sont en moyenne télétravailleurs. Inutile de vous dire que pendant la période COVID évidemment le chiffre a bien explosé, on était même à mon avis plus que 70 agents. Le bilan c'est aussi certains agents qui télétravaillent de façon récurrente, à savoir trois agents qui travaillent plus d'un jour par semaine, 18 qui travaillent un jour par semaine et 19 moins d'un jour par semaine. Vous le verrez, on a préconisé aussi la possibilité de travailler à la demi-journée.

Demain, comment cela va-t-il se passer pour Pessac, puisque nous souhaitons intégrer le télétravail comme modalité pérenne d'organisation ? Cette délibération fixe, mais je ne doute pas que tout le monde ait lu les détails de la délibération, les grandes familles d'activités éligibles. Inutile de vous dire qu'évidemment les agents qui font de l'accueil, les agents qui sont dans les écoles, ça sera peut-être très compliqué, voire impossible. Les règles à respecter en matière de sécurité, des systèmes d'information et de protection, on en parle beaucoup et la mise en œuvre du télétravail nécessite des règles de sécurité en matière informatique. L'agent devra s'engager à utiliser le matériel qui lui est confié. Ensuite en matière de sécurité, de protection pour nos agents, et de santé, il s'engage à respecter évidemment les dispositions légales et réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail. Il bénéficiera de l'ensemble des mêmes couvertures des risques que l'agent qui vient travailler. Et le CHSCT pourra se permettre éventuellement, en cas de doute, de réaliser une visite sur le lieu d'exercice.

Sur les conditions, cela concernant tous nos agents, sur les emplois permanents, les titulaires, mais aussi les contractuels, il sera possible, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, d'effectuer deux jours de télétravail au maximum par semaine pour un agent à temps complet, soit une présence physique sur site de trois jours au minimum. Il sera également possible de télétravailler par demi-journée. Nous ne faisons pas de différence de régime entre les encadrants et les non-encadrants. La durée d'engagement sera d'un an et elle sera renouvelable, mais on peut également si un agent ne se sent pas bien dans son organisation de télétravail, interrompre le télétravail.

Les modalités : nos agents ont le choix entre un système de jours fixes et un volume de jours flottants, c'est-à-dire que l'agent peut choisir un jour dans la semaine en jour de télétravail même si celui-ci n'est pas forcément celui qu'il avait prévu. Le nombre des jours flottants est de 50. Aucun jour ne sera exclu, mais la collectivité a une réelle volonté d'inciter les encadrants à conserver les jours qui sont réservés aux temps collectifs, en équipe, inutile de vous dire pourquoi, c'est juste pour essayer de maintenir la cohésion des services et permettre aussi aux agents de garder un contact avec leurs pairs, avec leurs collègues, parce que l'on connaît un peu, pas complètement, mais on connaît un des dangers du télétravail, qui est l'isolement.

Le lieu, c'est le lieu du domicile normalement, mais ça pourrait être également un autre lieu, un lieu privé. Pas les espaces de coworking pour les raisons que je vous ai données auparavant pour les raisons de sécurité informatique.

Le versement de l'indemnité légale sera à hauteur de 2,50 € comme partout par jour

télétravaillé avec un maximum de 220 € à l'année, qui sera versé à terme échu. Les jours de télétravail ne pourront pas faire l'objet de badgeage, ça va de soi, personne n'a une badgeuse à la maison. Donc, la durée de travail qui sera décomptée sera celle qui est fixée par la convention qui est signée entre l'agent et son encadrant.

Une campagne, annuelle, lors du passage aux évaluations, où les encadrants seront formés pour pouvoir discuter avec les agents de leur volonté ou pas de télétravailler.

Les agents nouvellement recrutés pourront également demander, en cours d'année, à télétravailler.

Donc, d'ici le 1^{er} janvier 2023, nous mettrons en œuvre la délibération. Nous avons aussi essayé d'être dans la prévention puisqu'une charte du bien télétravailler est rédigée, en concertation avec les organisations syndicales. Parce que télétravailler n'est pas aussi simple que cela, il peut y avoir de très mauvaises habitudes qui sont prises et qui peuvent nuire à la santé de nos agents. Donc, ces guides seront à destination des encadrants, parce que c'est aussi une découverte pour les encadrants et à destination de nos agents télétravailleurs. Ces guides serviront à harmoniser les pratiques, à répondre aux questionnements, à faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle modalité, faire de la prévention sur ce nouveau mode de travail, avec des instruments de suivi. Je tiens juste à rajouter, pour rassurer tout le monde que le passage en CT s'est bien fait et que cette délibération a recueilli un avis favorable. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe au Maire, chères et chers collègues. Après avoir longtemps observé des initiatives de télétravail sur le territoire français, les demandes de certaines organisations syndicales demandaient à mettre en place le télétravail. En 2020, quand le confinement est tombé, très peu d'agents ont pu poursuivre le travail en physique. Vous proposez désormais de pérenniser le télétravail, d'emblée nous vous disons oui. Oui, pour tous les avantages que vous décrivez dans la charte. Oui, parce que la qualité du travail fourni peut être plus grande quand on a choisi, quand on est acteur de ses conditions de travail, qu'on trouve du sens à ce que l'on fait et comment on le fait, et la confiance. Un grand oui, tout en gardant en tête l'impact sur le tissu économique local, moins d'activité dans nos commerces autour de nos bureaux et le besoin bien évidemment d'accompagnement humain. J'aurais peut-être un bémol. Vous avez fait le choix de limiter le télétravail à deux jours, alors que la loi permet d'aller jusqu'à trois jours. Un choix dommage, alors que la dose aurait pu être adaptée aux mille et un métiers que propose la Ville. De plus, je n'ai pas vu dans la délibération, pour des raisons de cohésion, un jour obligatoire de présence physique au bureau, par service ou direction, de tous les agents. Qu'en est-il ? Vous avez choisi de nous faire délibérer sur ce nouveau mode de télétravail. Nous demandons simplement que l'évaluation, quelles qu'en soient ses conclusions, fasse l'objet d'une délibération dans un an, ce qui n'est pas expressément écrit dans votre délibération concernant le pouvoir au Conseil municipal. Vous l'aurez compris, l'organisation du travail des agentes et des agents intéresse au plus haut point les élus de " Réinventons Pessac Ensemble " parce que du bien-être au travail et de la qualité du management, dépend en bonne partie la qualité du service rendu aux Pessacaises et aux Pessacais. D'ailleurs, il peut nous arriver d'être témoins d'épisodes sur l'ambiance avec certains manques de bienveillance ou de respect, qui doivent expliquer en grande partie le mal-être qui nous est parfois rapporté par des agents en mairie. Nous souhaitons donc que vous puissiez prendre en compte cette dimension. En synthèse, nous, les élus de " Réinventons Pessac Ensemble ", ne comprenons pas pourquoi nous faire voter cette pérennisation si, à l'issue, on n'est pas associé au bilan. Nous vous remercions. »

Monsieur Le Maire déclare : « Ça commençait bien, ça finit moins bien. »

Madame PAVONE déclare : « Le fait de choisir deux jours, je n'y suis pour rien, heureusement ou malheureusement je n'en sais rien, mais en tout état de cause, encore une fois il s'agit des bilans qui ont été faits. Et puis, il y a eu aussi une enquête à la suite de ce télétravail massif et c'est ce qui a fait choisir avec les organisations syndicales, plutôt deux jours que trois. Et puis, avec une journée, mais je pense que je l'ai dit, sur laquelle on

conserve le jour qui est réservé aux temps collectifs.

Donc, ça veut dire avec une présence obligatoire sur ces jours où la cohésion et la vie d'équipe sont importantes. Juste pour répondre peut-être à la question de Monsieur SAINT-PASTEUR, a posteriori, les organisations syndicales et moi n'avons pas souhaité faire du télétravail, j'allais dire, un objectif principal sur les économies d'énergie, parce qu'il nous semble que c'est important, même si le télétravail peut s'adapter au contexte. En tout cas, ce n'était pas l'objectif prioritaire. Il ne s'agissait pas de faire des économies et de perdre en intelligence collective, vous voyez. Donc l'idée de s'adapter, certainement, l'idée d'obliger absolument pas. D'autant plus que j'ai lu quelques articles, selon d'ADEME, le télétravail permettrait peut-être de faire des économies de carburant, mais concernant le gaz et l'électricité, rien n'est moins sûr. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui dit : « *Excusez-moi Madame l'Adjointe au Maire, mais je pense que vous avez omis de me répondre sur le bilan. »*

Madame PAVONE déclare : « *Écoutez, le bilan, on en fera part déjà dans la collectivité, on essaiera de regarder, d'avoir des indicateurs, de mettre en place, de refaire des évaluations. Ça sera dans le bilan social. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Vous serez pleinement associés au bilan, rassurez-vous, comme de tout ce qui se passe au niveau social de la Ville. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2022_238

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 16 décembre 2019, La Ville avait déjà instauré le télétravail à compter du 1^{er} janvier 2020, tirant le bilan d'un an d'expérimentation réussie.

Mais les deux années de pandémie que nous venons de vivre sont venues modifier fortement les habitudes et les besoins de l'organisation. Elles ont révélé la nécessité d'instaurer un cadre assoupli, adaptable et modulable qui permet d'intégrer de manière pérenne cette modalité d'organisation du travail au sein de notre collectivité.

Le télétravail est une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière ou ponctuelle et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

1/ Les activités éligibles au télétravail

La collectivité fait le choix de raisonner par l'exception. Ainsi, toute activité est éligible au télétravail sauf :

• *quand la présence physique effective sur le lieu de travail est indispensable à la réalisation de l'activité, comprenant :*

- les fonctions opérationnelles telles que l'accueil des enfants, l'entretien des locaux, des installations sportives, l'assistance de collègues, le travail d'équipe ou avec des prestataires, etc.

- l'accueil et/ou la présence physique auprès d'usagers ou de bénéficiaires.

- toute activité professionnelle supposant qu'un agent exerce hors des locaux de la collectivité, notamment pour les activités nécessitant une présence sur le terrain ou sur des sites particuliers

- le traitement de courriers et des circuits de parapheurs.

- la permanence physique sur le lieu de travail.

- les tâches/activités d'impression, de reprographie et de numérisation.

- les activités portant sur le traitement et/ou la manipulation de documents confidentiels, d'actes, de valeurs ou de données à caractère sensible ne pouvant être transportés hors des locaux de l'employeur sans risque.

- les activités nécessitant l'utilisation de logiciels ou d'applications faisant l'objet de restrictions d'utilisation à distance ou nécessitant l'utilisation de matériels spécifiques.

- les activités nécessitant l'utilisation au format papier de dossiers de tous types nécessitant au préalable des impressions ou des manipulations en grand nombre.

• *quand les activités sont fractionnées au point de ne pas pouvoir être regroupées a minima sur une demi-journée de télétravail hebdomadaire.*

Toutefois, l'inéligibilité de certaines activités ne s'oppose pas à la possibilité pour un agent d'accéder au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et que ses tâches éligibles peuvent être regroupées pour lui permettre de télétravailler.

Ainsi, la nature des activités constitue une condition essentielle pour déterminer l'éligibilité d'un poste au télétravail. La fiche de poste doit être le support d'analyse.

Par conséquent, le télétravail est donc ouvert aux activités d'instruction ou de gestion de dossiers, aux tâches administratives, d'expertise, d'étude, de rédaction de rapports, de notes, de comptes rendus, à l'exercice de la veille juridique ou encore aux fonctions de conseil. Ces activités peuvent être réalisées en télétravail sous réserve toutefois qu'elles soient techniquement réalisables à distance et qu'elles n'aient pas de conséquence sur le plan de charge et le fonctionnement de l'équipe.

2/Le lieu d'exercice du télétravail

À Pessac, le télétravail sera exercé prioritairement au domicile de l'agent. Le domicile s'entend comme un lieu de résidence habituelle, sous la responsabilité pleine et entière du télétravailleur. Le lieu du domicile est obligatoirement confirmé à la Direction des ressources humaines par l'agent au moment de son entrée en télétravail. L'agent doit alors disposer d'un lieu identifié à son domicile lui permettant de travailler dans des conditions satisfaisantes, d'une connexion Internet haut débit personnelle et d'une couverture au service de téléphonie mobile (GSM) au domicile.

Par exception, il pourra être exercé dans un autre lieu privé particulier identifié et sous réserve que celui-ci remplisse les mêmes conditions d'exercice du télétravail que le domicile de l'agent.

Compte tenu de la difficulté de vérifier les conditions de sécurité informatique sur l'ensemble des lieux, l'exercice du télétravail en espaces privés de coworking ou auprès de partenaires

publics n'est pas envisagé dans la phase de déploiement initial du télétravail ; cette question pourra faire l'objet d'une étude dans un second temps, sous réserve de validation technique préalable.

L'autorisation individuelle de télétravail précisera le lieu où l'agent exercera ses fonctions en télétravail. Lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé, une attestation de conformité des installations aux spécifications techniques est jointe à la demande.

3/ Les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique. Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée, de même la confidentialité des données doit être préservée.

L'agent en situation de télétravail s'engage à utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information.

Seul l'agent visé par l'autorisation individuelle peut utiliser le matériel mis à disposition par la collectivité. Il s'engage à réserver l'usage des outils informatiques mis à disposition par l'administration à un usage strictement professionnel. Ainsi, l'agent en télétravail ne rassemble ni ne diffuse de téléchargement illicite via Internet à l'aide des outils informatiques fournis par l'employeur.

Le télétravailleur doit se conformer à l'ensemble des règles en vigueur au sein de la collectivité en matière de sécurité des systèmes d'information et en particulier aux règles relatives à la protection et à la confidentialité des données et des dossiers en les rendant inaccessibles aux tiers.

Il s'engage également à respecter la confidentialité des informations obtenues ou recueillies dans le cadre de son travail et à ne pas les utiliser à des fins personnelles. Les données à caractère personnel ne peuvent être recueillies et traitées que pour un usage déterminé et légitime, correspondant aux missions de la collectivité.

Par ailleurs, la sécurité des systèmes d'information vise les objectifs suivants :

- la disponibilité : le système doit fonctionner sans faille durant les plages d'utilisation prévues et garantir l'accès aux services et ressources installés avec le temps de réponse attendu ;
- l'intégrité : les données doivent être celles que l'on attend, et ne doivent pas être altérées de façon fortuite, illicite ou malveillante. En clair, les éléments considérés doivent être exacts et complets ;
- la confidentialité : seules les personnes autorisées ont accès aux informations qui leur sont destinées. Tout accès indésirable doit être empêché.

4/ Les règles de gestion du temps et des conditions de travail

Lorsque l'agent exerce son activité en télétravail, il effectue les horaires de travail fixés dans le protocole d'accord individuel autorisant le télétravail, dans le respect des règles de la collectivité.

Les plages horaires de travail seront déterminées entre l'agent et son encadrant, dans le respect des règles applicables pour un agent en présentiel (bornes horaires, plages, coupures...). De plus, le volume horaire journalier sera celui correspondant au planning théorique de travail de l'agent. Pour les agents badgeant, il n'y aura pas de badgeage à distance en télétravail, la valeur de la journée sera celle définie au planning.

Durant ces horaires, l'agent est à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer

librement à ses occupations personnelles. Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, des partenaires, de ses collègues, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques et doit ainsi consacrer la totalité de son amplitude horaire au travail à réaliser.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail. Si l'agent quitte son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation préalable de l'autorité territoriale, ce dernier pourra être sanctionné pour manquement au devoir d'obéissance hiérarchique. L'agent pourra également se voir infliger une absence de service fait pour le temps passé en dehors de son lieu de télétravail.

Toutefois, durant sa pause méridienne, conformément à la réglementation du temps de travail de la collectivité, l'agent est autorisé à quitter son lieu de télétravail.

5/ Les règles à respecter en matière de sécurité et de protection de la santé

L'agent en télétravail s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail.

Il bénéficie de la même couverture des risques que les autres agents travaillant sur site, dès lors que l'accident ou la maladie professionnelle est imputable au service.

Les agents travaillant à leur domicile sont couverts pour les accidents survenus à l'occasion de l'exécution des tâches confiées par l'employeur. Tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service. De même, aucun accident domestique ne pourra donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

L'agent s'engage à déclarer tout accident survenu sur le lieu de télétravail. La procédure classique de traitement des accidents du travail sera ensuite observée.

L'agent télétravailleur bénéficie de la médecine préventive dans les mêmes conditions que l'ensemble des agents.

Le poste du télétravailleur fait l'objet d'une évaluation des risques professionnels au même titre que l'ensemble des postes de travail du service. Il doit répondre aux règles de sécurité et permettre un exercice optimal du travail.

L'agent télétravailleur doit exercer ses fonctions en télétravail dans de bonnes conditions d'ergonomie.

Il alertera l'assistant de prévention, le cas échéant, sur les points de vigilance éventuels pouvant porter atteinte à terme à sa santé et sa sécurité dans son environnement de travail à domicile.

6/ Les modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

En vertu de l'article 40 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail puis du Comité Social Territorial en formation spécialisée peuvent procéder à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence. Ils bénéficient pour ce faire d'un droit d'accès aux locaux relevant de leur aire de compétence géographique dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le comité.

La délégation du CHSCT peut réaliser cette visite sur le lieu d'exercice des fonctions en télétravail.

Dans le cas où l'agent exerce ses fonctions en télétravail à son domicile, l'accès au domicile du télétravailleur est subordonné au respect :

- d'un délai de prévenance de 15 jours
- et à l'accord de l'intéressé, dûment recueilli par écrit.

Les visites accomplies en application du présent article doivent donner lieu à un rapport présenté au comité.

L'agent qui refuse une visite pourra voir son autorisation de télétravail retirée ou non renouvelée.

7/ Les modalités de prise en charge par l'employeur des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail - modalités de versement de l'allocation forfaitaire de télétravail

L'employeur met à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivant : ordinateur portable, accès à la messagerie professionnelle, accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions et éventuellement téléphone portable. Il assure également la maintenance de ces équipements.

Lorsque le télétravail a lieu au domicile de l'agent, ce dernier assure la mise en place des matériels et leur connexion au réseau.

Afin de pouvoir bénéficier des opérations de support, d'entretien et de maintenance, il appartient au télétravailleur de rapporter les matériels fournis.

À l'issue de la durée d'autorisation d'exercice des fonctions en télétravail, l'agent restitue à l'administration les matériels qui lui ont été confiés.

Lorsqu'un agent demande l'utilisation d'une autorisation temporaire de télétravail (situation exceptionnelle), l'autorité peut autoriser l'utilisation de l'équipement informatique personnel de l'agent.

Dans le cas où la demande est formulée par un agent en situation de handicap, l'autorité territoriale met en œuvre sur le lieu de télétravail de l'agent les aménagements de poste nécessaires, sous réserve que les charges consécutives à la mise en œuvre de ces mesures ne soient pas disproportionnées, notamment compte tenu des aides qui peuvent compenser, en tout ou partie, les dépenses engagées à ce titre par l'employeur.

Enfin, en application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats et de l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123, les agents de la collectivité autorisés à télétravailler dans les conditions fixées par la présente délibération bénéficieront d'une indemnité contribuant au remboursement des frais engagés au titre du télétravail, sous la forme d'une allocation forfaitaire dénommée « forfait télétravail ».

Le montant de ce forfait est fixé à 2,50 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an.

Le « forfait télétravail » est versé trimestriellement sur la base du nombre de jours de télétravail demandé par l'agent et autorisé par l'autorité territoriale. Le cas échéant, il fait l'objet d'une régularisation au regard des jours de télétravail réellement effectués au cours de l'année civile. Cette régularisation intervient à la fin du premier trimestre de l'année suivante.

8/ Formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail

Les agents autorisés à télétravailler recevront une information de la collectivité, notamment par le service informatique, afin d'accompagner les agents dans la bonne utilisation des

équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail.

Les personnels encadrants seront sensibilisés aux techniques de management des agents en télétravail et du management d'équipes mixtes.

9/ Les modalités pratiques d'attribution de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

9-1) Demande de l'agent :

L'autorisation est subordonnée à une demande expresse de l'agent formulée par écrit. Celle-ci précise les modalités d'organisation souhaitées, notamment les jours de la semaine travaillés sous cette forme ainsi que le lieu d'exercice du télétravail.

Lorsque le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou dans un autre lieu privé, l'agent devra fournir à l'appui de sa demande écrite :

- Une attestation sur l'honneur de conformité des installations aux spécifications techniques (Conformité électrique, connexion Internet, espace de travail, garanties minimales d'ergonomie).
- Une attestation de l'assurance auprès de laquelle il a souscrit son contrat d'assurance multirisques habitation précisant qu'elle couvre l'exercice du télétravail sur le lieu choisi par l'agent
- Une attestation d'espace de travail dédié permettant de travailler dans de bonnes conditions d'ergonomie
- Une attestation de bonne capacité d'émission et de réception des données numériques

9-2) Réponse à la demande :

L'autorité territoriale apprécie la compatibilité de la demande avec la nature des activités exercées, la capacité de l'agent à travailler à distance et l'intérêt du service.

Une réponse écrite est donnée à la demande de télétravail dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de sa réception.

L'acte autorisant l'exercice des fonctions en télétravail mentionne :

- Les familles de fonctions exercées par l'agent,
- Le lieu d'exercice en télétravail,
- Les modalités de mise en œuvre du télétravail et, s'il y a lieu, sa durée, ainsi que les plages horaires durant lesquelles l'agent exerçant ses activités en télétravail est à la disposition de son employeur et peut être joint, par référence au cycle de travail de l'agent ou aux amplitudes horaires de travail habituelles,
- La date de prise d'effet de l'exercice des fonctions en télétravail,
- Le cas échéant, la période d'adaptation et sa durée.

Lors de la notification de cet acte, l'autorité ou le responsable de service remet à l'agent intéressé :

- Un document d'information indiquant les conditions d'application à sa situation professionnelle de l'exercice des fonctions en télétravail précisant notamment la nature des équipements fournis.
- Une copie des règles prévues par la délibération et dans la charte du télétravail et reprenant notamment les droits et obligations en matière de temps de travail, d'hygiène et

de sécurité.

En dehors de la période d'adaptation, il peut être mis fin au télétravail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'autorité territoriale ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de l'autorité territoriale, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Le refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail ainsi que l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration doivent être précédés d'un entretien et être motivés.

La commission administrative paritaire ou la commission consultative paritaire compétente peuvent être saisies, par l'agent intéressé, du refus opposé à une demande initiale ou de renouvellement de télétravail formulée par lui pour l'exercice d'activités éligibles fixées par la délibération, ainsi que de l'interruption du télétravail à l'initiative de l'administration.

Ce refus peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

9-3) *Durée et quotité de l'autorisation :*

Au sein de la collectivité, le recours au télétravail s'effectuera prioritairement de manière régulière.

Il sera ainsi attribué entre 0,5 et 2 jours de télétravail fixes au cours de chaque semaine de travail.

Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à 3 jours par semaine.

Toutefois, les journées de télétravail fixes sont réversibles si la présence de l'agent s'avère nécessaire.

Le télétravail pourra aussi être attribué de manière flottante sur la base d'un volume annuel de jours télétravail dans la limite de 50 jours par an. L'agent peut demander l'utilisation à l'autorité ou au responsable de service de ces jours flottants dans la limite maximale de 2 jours flottants par semaine.

Dans le cadre de cette autorisation, l'agent devra – sauf circonstances exceptionnelles - utiliser le logiciel de gestion des temps et prévenir 3 jours à l'avance afin de faire valider en amont les jours de télétravail flottants souhaités. Dans tous les cas, l'autorité ou le responsable de service pourra refuser, dans l'intérêt du service, la validation d'un jour flottant si la présence de l'agent s'avère nécessaire sur site.

La durée de l'autorisation de télétravail est d'un an maximum. Elle peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec l'autorité ou le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

En cas de changement de fonctions, l'agent intéressé doit présenter une nouvelle demande.

L'autorisation peut prévoir une période d'adaptation de trois mois au maximum.

À titre exceptionnel, l'autorisation pourra être délivrée pour un recours ponctuel au télétravail notamment pour réaliser une tâche déterminée. Dans ce cadre, la quotité des fonctions pouvant être exercées en télétravail ponctuel ne peut être supérieure à 2 jours sur une semaine. La durée de cette autorisation est strictement limitée à la réalisation de la tâche et n'est pas renouvelable, sauf pour la réalisation ultérieure d'une nouvelle tâche.

9-4) *Dérogations aux quotités :*

Il peut être dérogé aux quotités prévues ci-dessous :

- Pour une durée de six mois au maximum, à la demande des agents dont l'état de santé ou le handicap le justifient et après avis du service de médecine préventive ou du médecin du travail ; cette dérogation est renouvelable, après nouvel avis.
- À la demande des femmes enceintes.
- À la demande des agents éligibles au congé de proche aidant prévu à l'article L. 3142-16 du Code du travail, pour une durée de trois mois au maximum, renouvelable ;
- Lorsqu'une autorisation temporaire de télétravail a été demandée et accordée en raison d'une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site (pandémie, événement climatique...).

10/Bilan annuel

Le télétravail fera l'objet d'un bilan annuel présenté au comité technique et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétents et futur Comité Social Territorial en formation spécialisée.

11/Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.430-1,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

Vu l'arrêté du 26 août 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

Vu l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 septembre 2022,

- d'autoriser la mise en place du télétravail à la Ville de Pessac à compter du 1er janvier 2023 dans les conditions déterminées par la présente délibération et dans la charte annexée ;

- de dire que les termes de la présente délibération se substituent aux dispositions de la délibération n° 2019-366 du 16 décembre 2019 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent ;
- et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 239 : Restaurant administratif Roger Cohé - Seuil de tarification des repas

Madame DULAURENS dit : « *Délibération n° 5, restaurant administratif Roger Cohé – seuil de tarification des repas – Marie-Céline LAFARIE.* »

Madame LAFARIE déclare : « *Merci, Isabelle. Monsieur le Maire, chers collègues. Les agents de la Ville et des autres administrations accueillis dans le restaurant administratif municipal bénéficient d'une modulation tarifaire établie par référence à un indice majoré de rémunération. L'indice majoré pivot pris en compte jusqu'à ce jour était de 480. La base de référence fait état de 241 agents, inscrits dans le fichier du prestataire. Lors de la première délibération, avant l'été, il y avait 162 agents, parmi ces 241, qui avaient un indice inférieur ou égal à 480. Avec la circulaire du 18 juillet 2022 et la prise en compte de l'indice 434, comme référence, nous passons à 482 agents concernés, soit une augmentation de 20. L'impact est donc favorable pour ces 20 agents, à compter du 1^{er} septembre, puisqu'ils verront le prix de leurs repas diminuer. Par exemple, pour une formule complète, ils paieront 4,47 € au lieu des 5,78 € préalablement.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Marie-Céline. Alors, vous avez demandé le dégroupement, je crois.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur CERNIER** qui dit : « *Monsieur le Maire, chers collègues. Vous allez reverser une compensation au délégataire de la restauration. Mais SODEXO ne remplit pas son contrat. Mais où est la qualité que vous nous aviez si bien présentée en ce lieu ? Je ne vais pas reprendre ici la longue liste des problèmes rencontrés avec cette société, en si peu de temps. Cette délibération démontre que SODEXO ne fait pas de cadeau et que l'entreprise est attentive, à juste titre pour elle, à avoir une compensation à chaque effort qui lui est demandé. Ce geste peut paraître symbolique, mais il est symptomatique d'un rapport de force qui est actuellement en défaveur de la mairie. Dans le contexte actuel, de façon symbolique également, les élus de "Réinventons Pessac Ensemble" ne prendront pas part à ce vote. Je vous remercie de votre attention.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Bien. Les agents concernés apprécieront. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Je mets aux voix. Donc "Réinventons Pessac Ensemble" ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez, plein de nuances, les Verts pour Pessac s'abstiennent. Qui est pour ? La majorité, donc ça permet aux agents d'avoir cette amélioration. Merci, Marie-Céline.* »

Délibération votée DEL2022_239

Madame Marie-Céline LAFARIE, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Les agents de la Ville et des autres administrations accueillis dans le restaurant administratif municipal bénéficient d'une modulation tarifaire, établie par référence à leur indice majoré de rémunération.

L'indice majoré pivot pris en compte jusqu'à ce jour était de 480.

Cette formule est issue du dispositif s'appliquant aux agents des administrations d'État étendue aux collectivités territoriales, que la Ville a obligation d'appliquer.

La circulaire du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune modifie l'indice brut de référence 2022 pour la prestation repas. Ainsi à compter du 1er septembre 2022, l'indice brut de référence est l'indice 638 correspondant à l'indice majoré 534. L'indice majoré est celui utilisé pour la rémunération des fonctionnaires.

Il est proposé, en conséquence, d'appliquer rétroactivement, au 1er septembre 2022, à l'ensemble des agents publics usagers : Ville, Bordeaux Métropole et agents de l'État (pour lesquels ces dispositions ont un caractère obligatoire), le nouvel indice de référence pour la tarification des repas.

La Ville prend en charge une participation au coût du repas des agents municipaux, qui diffère en fonction de l'indice majoré de référence pour la prestation repas en vigueur défini par circulaire. En conséquence, la Ville versera à la société SODEXO, délégataire du service public de restauration collective, la compensation relative à cette réforme. Les agents concernés par la réforme bénéficieront d'une régularisation.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire du 18 juillet 2022 relative à l'indice brut de référence 2022 pour la prestation repas,
Vu la délibération DEL2022_188 relative aux tarifs 2022-2023 du Restaurant administratif Roger Cohé,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération n° DEL2022_188 afin prendre en compte le nouvel indice de référence pour la prestation repas applicable à compter du 1er septembre 2022 conformément à la circulaire du 18 juillet 2022,

- d'approuver le nouvel indice majoré de référence à partir du 1er septembre 2022 ;
- de procéder à la modification de la délibération n° 2022-188 du 28 juin 2022 telle qu'exposée ci-dessous :

« L'expression - Agent public dont l'indice majoré est supérieur à 480- dans la grille tarifaire est remplacée par -Agent public dont l'indice majoré est supérieur à l'indice brut de référence défini par la circulaire relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune-

Pour 2022, celui-ci s'élève à 534. Le reste demeure sans changement ».

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

Ne prennent pas part au vote : Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Élodie CAZAUX

aff n° DEL2022 240 : Conseil Médical - Formation Plénière- Désignation des représentants de la collectivité

Madame DULAURENS dit : « *Délibération n° 6, Conseil médical – formation plénière – désignation des représentants de la collectivité – Marie-Céline LAFARIE de nouveau.* »

Madame LAFARIE déclare : « *Merci, Isabelle. Monsieur le Maire, chers collègues. Conformément à l'ordonnance du 20 novembre 2020 et par son décret du 11 mars, une instance unique est créée, le Conseil médical. C'est la fusion du comité médical et de la commission de réforme. Il est saisi pour donner des avis sur des questions liées aux arrêts maladie et aux congés longue maladie, longue durée des agents de droit public, Éva nous en a parlé tout à l'heure. Nous avons fait le choix de désigner les mêmes représentants titulaires et suppléants à l'exception de Marie-Claire KARST qui remplacera Monsieur Pierrick LAGARRIGUE. Cette dernière ayant une expertise en matière de personnel pourra par conséquent, au même titre que les autres représentants, avoir un regard bienveillant et attentif sur chaque situation d'agent.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Bien. On est bon, un seul changement, parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Délibération votée DEL2022_240

Madame Marie-Céline LAFARIE, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Dans un objectif de simplification et de rationalisation de l'organisation et du fonctionnement des instances médicales, l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique a institué une instance médicale unique, le conseil médical, qui se substitue au comité médical et à la commission de réforme.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022, relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale modifiant les dispositions du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, définissant la composition de cette nouvelle instance, les modalités de désignation de ses membres ainsi que ses compétences et ses règles de fonctionnement,

Vu l'article 4-I du décret précité disposant que les membres titulaires, représentants de la collectivité ou de l'établissement public, appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical sont désignés pour les collectivités et établissements affiliés au centre de gestion,

Vu l'article 4 du décret précisant que chaque titulaire dispose de deux suppléants désignés dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les membres titulaires,

- de désigner les représentants titulaires et suppléants des collectivités et des établissements publics appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical comme suit :

- Membres titulaires :

Madame Pascale PAVONE
Madame Marie-Claire KARST

- Membres suppléants :

Madame Marie-Céline LAFARIE
Madame Stéphanie GRONDIN

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 241 : Association Syndicale Libre (ASL) du pôle d'échanges multimodal de Pessac-Centre - Désignation du représentant de la collectivité

Madame DULAURENS dit : « *Délibération n° 7, Association Syndicale Libre du pôle d'échanges multimodal de Pessac-Centre – Désignation de représentants de la collectivité – Benoît RAUTUREAU.* »

Monsieur RAUTUREAU déclare : « *Merci, Madame DELAURENS. Par délibération en date du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé les statuts de l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre dont l'objet est la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'immeuble propriété de la SNCF, de Bordeaux Métropole, de la SCI Bordeaux Espace Aquitaine et de la commune de Pessac. Par délibération en date du 15 février 2016, le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Pierre BERTHOMIEUX comme représentant. Les fonctions de ce dernier ayant cessé le jour du terme de son mandat électif, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune de Pessac. C'est pourquoi mes chers collègues, nous vous demandons d'approuver la désignation de Monsieur Stéphane MARI en qualité de représentant de la commune de Pessac à l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac-Centre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.*

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci, Benoît. Est-ce qu'il y a des interventions ? Vote contre ? Abstention ? Unanimité, je vous remercie.* »

Délibération votée DEL2022_241

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé les statuts de l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre dont l'objet est la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'immeuble propriété de la SNCF, de Bordeaux Métropole, de la SCI Bordeaux Espace Aquitaine et de la commune de Pessac.

Par délibération en date du 15 février 2016, le Conseil Municipal a désigné M. Jean-Pierre BERTHOMIEUX comme son représentant. Les fonctions de ce dernier ayant cessé le jour du terme de son mandat électif, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune de Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2014-020 en date du 23 janvier 2014 approuvant les statuts de l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre,

- de désigner Monsieur Stéphane MARI en qualité de représentant de la commune de Pessac

à l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 244 : Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme

Monsieur Le Maire déclare : *« Madame la secrétaire, avant de vous passer la parole, je vais donc me retirer, puisque la délibération qui suit m'intéresse personnellement. Donc, je tiens à ce qu'on note bien que je me retire pour ne pas participer. Je m'éclipse et je ne reviendrai qu'à l'issue du vote. »*

Madame DULAURENS dit : *« Délibération n° 10, délégation de signature à un élu en vertu de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme – rapporteur Pascale PAVONE.*

Madame PAVONE déclare : *« Merci, Isabelle. Monsieur le Maire a un projet de démolition-construction sur une parcelle, la parcelle 318DS60 dont il souhaite se porter acquéreur, et les parcelles adjacentes, dont il est déjà propriétaire avec son épouse. Aux termes de l'article L 422-7 du Code l'urbanisme, si le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. Il est donc nécessaire, par une délibération spéciale, de désigner un membre de l'assemblée pour statuer sur ces demandes faisant l'objet d'un dépôt d'autorisations d'urbanisme. Comme vous l'avez vu, le maire ne prend pas part au vote et a quitté la salle pendant l'examen de cette délibération. Puisque nous souhaitons faire une totale transparence pour cette délibération, nous souhaitons vous proposer qu'un des membres des groupes d'opposition prenne la délégation de signature. Vous avez d'ailleurs été sollicités par le maire, souhaitez-vous qu'un élu d'opposition puisse être mandataire pour signer ces autorisations ? »*

Madame CURVALE dit : *« Notre groupe a effectivement déjà été interrogé, en tout cas un membre du groupe et nous avons décliné, comme le sait Monsieur le Maire, depuis la fête des Associations. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : *« Une explication plus largement du fait qu'on ait refusé, les raisons pour lesquelles on a décliné. Parce que la délibération est technique et en fait elle justifie quelques explications pour recontextualiser les choses. Monsieur le Maire, c'était pour ma part à la fête de quartier de France, m'avait proposé l'instruction de ce dossier après l'avoir proposé à Michaël RISTIC. Je n'ai pas pris ombrage d'être un second choix, mais j'ai refusé cette proposition pour une autre raison. Je m'excuse, je risque d'être désagréable dans mes propos, mais il y a un historique sur cette délibération qui est lié au fait que cet article-là n'a pas été respecté sur une autre affaire. Ça a donné lieu à une condamnation de Monsieur le Maire pour prise illégale d'intérêt, une amende. »*

Madame PAVONE dit : *« Pas prise illégale d'intérêt, mais on en parlera après. »*

Monsieur SAINT-PASTEUR indique : *« D'accord très bien. En tout cas, une condamnation du maire avec une amende avec sursis et surtout le fait qu'il ait énoncé, en tout cas c'est comme ça que ça a été retranscrit sur France Bleue Gironde, faire appel que cela était une question de principe. Il y avait une question qui avait été déposée en Conseil Municipal par notre collègue Cédric TERRET justement pour savoir où ça en était. Je n'ai pas très bien compris le sens de la réponse qui lui a été adressée. Et, compte tenu de cette petite difficulté,*

c'est ça qui nous a conduits à ne pas répondre favorablement à cette proposition. S'il me semblait nécessaire d'expliquer les raisons du refus, pour autant, en tout cas c'est l'analyse que nous avons portée collectivement, le maire n'est ni en dessous ni au-dessus des lois, donc il a droit à cette délégation de signature pour l'instruction de sa demande relative à l'urbanisme, et nous répondrons favorablement, nous voterons favorablement par rapport à cette délégation de signature, dont nous attendons avec impatience le nom. »

Monsieur RISTIC dit : *« Je vais être très rapide, mais effectivement, nous aussi nous avons déclinés. Ce soir, ce qui s'est passé nous montre toute la logique de la chose. Effectivement, se battre pour un meilleur habitat ce n'est pas nécessairement entrer dans des dynamiques de destruction comme on a pu le voir sur Saige, si ce n'est peut-être pour laisser sa trace, la trace de son nom sur un projet urbain. Ce n'est pas traîner son projet comme un peu le sparadrapp du capitaine Haddock. Ces parcelles vont finir par être maudites, elles ont déjà valu une condamnation qui est devenue définitive puisqu'il y a eu un désistement d'appel. Aujourd'hui elle place le maire, comme à Saige, dans l'hérésie de la destruction pour reconstruction. C'est dommage de ne pas être dans des démarches d'urbanisme un peu plus sobres. Ce dossier dès l'origine repose sur des fondations bien trop fragiles et c'est pour ça que notre groupe ne souhaite pas du tout s'associer dans la démarche et qu'on ne participera pas derrière au vote. »*

Madame PAVONE déclare : *« Monsieur RISTIC, je ne vois pas bien, Saige, la parcelle, excusez-moi, mais j'ai un petit peu de mal à vous suivre. Néanmoins, en ce qui concerne Monsieur SAINT-PASTEUR, je vous remercie d'être intervenu, cela me permet de pouvoir remettre les choses dans leur contexte, de pouvoir bien reprendre encore une fois, maintes et maintes fois et nous le préciserons à chaque fois, qu'effectivement il y a eu condamnation, mais elle était due à une négligence de formalisme et absolument pas sur le fond du dossier. Donc, une négligence administrative et c'est pour cela que, pour cette demande-là, cette parcelle-là, nous souhaitons être exemplaires. Donc, cela me permet de pouvoir préciser et de remettre dans le contexte. Pour cette demande, nous avons demandé si vous aviez l'intention de pouvoir assumer cette délégation, il n'en est rien, dont acte. Donc, j'ai envie de dire qui est le mieux placé que l'adjoint à l'urbanisme pour pouvoir signer les actes qu'on va lui présenter. Je présente mon collègue à l'urbanisme, donc je vous demande, considérant l'intérêt, de désigner Monsieur RAUTUREAU pour statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à ce projet. »*

Madame PAVONE donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : *« Je trouve que c'est dommage la décision, c'est votre décision vous en avez le choix. Ce que j'aimerais c'est qu'à partir du moment où vous avez refusé de prendre la délégation, que derrière ça ne soit pas un moyen de pouvoir taper sur le maire. Je vais être crue, mais je vais le dire tel quel, c'est-à-dire qu'on vous donne la possibilité de rentrer dans l'instruction du dossier, de pouvoir savoir les tenants et les aboutissants, dans une délégation qui est transparente. Merci Madame la Première Ajointe d'avoir précisé pourquoi il avait été condamné, mais si c'est juste encore un jeu politique pour pouvoir après, s'en servir contre le maire, je pense qu'on s'en rappellera. Merci. »*

Madame PAVONE déclare : *« Ça nous permet de pouvoir repositionner dans le contexte et redonner les bonnes informations. Je pense qu'on va arrêter là. On va peut-être voter. »*

Madame PAVONE donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui déclare : *« Merci, Pascale. Juste dire effectivement que le maire, Monsieur SAINT-PASTEUR comme vous l'avez dit, n'est ni au-dessus, ni en dessous des lois, donc par ce fait-là il a tout à fait le droit d'avoir, tout comme n'importe quel Pessacais, un projet d'urbanisme. Monsieur RISTIC, vous faites un amalgame pas très compréhensible entre le projet de Saige, le principe d'une opération de destruction, un projet personnel et j'espère que vous n'aurez, à titre personnel, jamais de projet sur Pessac qui vous obligera à détruire tel ou tel élément existant. En tout cas dans le*

cadre de mes fonctions et de mes attributions, c'est avec plaisir que j'accepte de signer ce permis, si bien évidemment dans les minutes qui viennent, le Conseil Municipal m'y autorise. »

Madame PAVONE donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Simplement, je voulais rappeler des choses qui étaient extrêmement factuelles, sans volonté de polémique. Après, notre chère collègue, chère Fatiha BOZDAG on est libre quand même de dire ce que l'on veut, sans avoir une censure ou une menace quelconque par rapport à notre choix. On a expliqué notre choix, on vote favorablement nous concernant, parce que c'est un justiciable, un citoyen, en tout cas il a le droit de déposer son permis, il n'y a pas de discussion par rapport à ça. Le ton qui est employé en disant " on s'en souviendra, etc. " il n'y a pas de débat par rapport à ça. Je trouve qu'on a même été, par rapport à ce qui s'est passé, assez exemplaires par rapport à ce sujet-là. »*

Madame PAVONE dit : « *Vous avez été exemplaires, c'est nous qui le sommes à présent, donc maintenant je vous propose de mettre au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous remercie. »*

Madame CURVALE déclare : « *Merci de noter que nous sommes sur une non-participation au vote, qui est une forme d'expression. »*

Délibération votée DEL2022_244

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Monsieur le maire a un projet de démolition/construction sur la parcelle n° 318DS60, dont il souhaite se porter acquéreur, et les parcelles adjacentes, dont il est déjà propriétaire avec son épouse.

Aux termes de l'article L 422-7 du Code l'Urbanisme, si le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il est donc nécessaire, par une délibération spéciale, de désigner un membre de l'assemblée pour statuer sur ces demandes faisant l'objet d'un dépôt d'autorisations d'urbanisme. Le maire ne prend pas part au vote et quitte la salle pendant l'examen de cette délibération.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L422 – 7 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt du Maire à un projet de démolition et de construction sur le territoire communal, parcelles 318DS60 et adjacentes,

- de désigner Monsieur Benoit RAUTUREAU pour statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à ce projet.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

aff n° DEL2022 245 : PAE Eco quartier du Pontet – Actualisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble - Décision - Autorisation

Madame DULAURENS dit : « Délibération n° 11, PAE écoquartier du Pontet – Actualisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble – Décision – Autorisation. Benoît RAUTUREAU. »

Monsieur RAUTUREAU déclare : « Merci, Madame DULAURENS. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération me permet de vous présenter l'actualisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble, dit PAE du Pontet. En effet, l'avancée du programme depuis 2010, rend nécessaire la réalisation d'un bilan en avance de phase sur la clôture de l'opération. L'actualisation du PAE ne porte, ni sur le périmètre d'intervention ni sur les taux de participation constructeurs. Elle s'appuie sur l'actualisation de certains équipements publics à la suite de l'évolution du projet urbain depuis 2010. Pour rappel, la délibération du 19 février 2010, le Conseil de Métropole a décidé d'instaurer un Programme d'Aménagement d'Ensemble donnant naissance à l'écoquartier du Pontet, à Pessac, afin de permettre la réalisation du projet urbain dont les ambitions en termes de développement durable ont été affichées par les collectivités. Les objectifs de cette opération proposaient les orientations d'aménagement suivantes :

- Établir un lien avec le centre-ville et l'attractivité du pôle intermodal en proposant une programmation mixte, principalement autour de la station Camponac Médiathèque ;
- Valoriser le quartier de Saige en créant une accroche au sud avec la réalisation de logements, d'activités tertiaires éventuellement et d'équipements sportifs ;
- Densifier le long du corridor du tramway et renforcer l'axe convivial ;
- Consolider l'aménagement du parc urbain ;
- Produire une offre conséquente de logements variés afin de répondre aux objectifs du PLH et du Plan d'Urgence en faveur du logement ;
- Développer l'offre en bureaux et services ;
- Compléter le maillage de desserte locale par des liaisons douces et des voiries.

La délibération du 15 novembre 2013 du Conseil de Bordeaux Métropole a modifié le Programme d'Aménagement d'Ensemble pour actualiser le programme général de construction à la hausse ainsi qu'un ajustement des coûts des équipements publics. Les premières opérations de logements débutées dans le périmètre du PAE écoquartier du Pontet ont permis de réaliser le projet urbain autour de l'axe du tramway, depuis Saige au sud vers la voie ferrée et le pôle intermodal de Pessac, au nord.

L'opération, désignée ultérieurement par écoquartier de l'Artigon, a notamment permis le développement d'un nombre de logements supérieur aux estimations initiales, tout en restant conforme au projet urbain défini par les collectivités. En partie Sud du PAE, Bordeaux Métropole a notamment décidé en date du 26 avril 2019 d'approuver la création de l'opération d'aménagement Pontet Sud et de désigner la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) en qualité de concessionnaire d'aménagements. Les études préalables urbaines, paysagères, environnementales et techniques, ainsi que la concertation ont notamment permis de :

- Préciser les objectifs spécifiques à ce sous-secteur, confirmant l'enjeu d'intensification urbaine à proximité des axes de transports en commun, en lien avec la préservation des qualités paysagères et environnementales des lieux et la qualité d'usage des espaces publics : continuités des trames vertes et bleues, implantations des constructions entre les masses boisées du site, etc. ;
- Les décliner en proposant une actualisation rendue nécessaire du programme des équipements publics et du programme général de construction du PAE.

Il convient donc d'actualiser en conséquence le programme général de construction et le programme des équipements publics sans remettre en cause l'équilibre initial du P.A.E. L'actualisation du programme de construction, lié aux logements, entraîne une baisse de la surface de plancher, passant de 63 702 m² de SDP en 2013 à 62 936 m² de SDP en 2022. La répartition initiale des logements locatifs sociaux, logements en accession abordable et logements en accession libre, est liée aux évolutions programmatiques des îlots dont le

foncier n'est pas maîtrisé par la collectivité. Pour autant, les engagements de production restent conformes aux objectifs de 2010. Au total il est prévu 26 % de locatifs sociaux, 11 % d'accession sociale et 63 % en accession libre. Le financement des équipements publics, pour sa part, représente un total de 5 164 011 € TTC, qui sera assuré pour 57 % par les futurs constructeurs, aménageurs ou lotisseurs, par le biais du régime de participation instauré en 2010 et qui se substitue à la fiscalité de droit commun : 22 % pour Bordeaux Métropole et 21 % pour la commune de Pessac. Le montant du programme des équipements publics, tel que validé par le Conseil Métropolitain en 2010, prévoyait un montant de 4 665 498 € TTC de travaux. Le nouveau montant du coût de programme des équipements publics du PAE, est estimé, comme je vous l'ai dit à l'instant à 5 164 011 € TTC. Ce montant représente une hausse de 10,7 % par rapport à la délibération de création du PAE en 2010 et de 8,7 % par rapport à la délibération modificative de 2013. Vous trouverez les détails de l'évolution du programme d'équipements publics dans la délibération. Je n'en ferai pas le détail pour ne pas alourdir ce Conseil et j'espère que vous m'en saurez gré. Ces équipements publics devront être réalisés dans les délais prévus initialement, soit avant le 2 mars 2025. Les participations constructeurs quant à elles, sont estimées à 2 934 633 € TTC, ce qui porte, une fois retiré l'investissement net de Bordeaux Métropole, l'investissement net de la Ville de Pessac à 1 101 642 € TTC. Vous trouverez également le détail du bilan consolidé à la fois pour la Métropole et pour la Ville de Pessac, dans la délibération. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Benoît. Délibération importante aussi sur un projet qui puise sa source dans le temps long là aussi. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MESSÉ** qui dit : *« Le Programme d'Aménagement d'Ensemble du Pontet concerne les équipements publics et donc il s'agit d'un renforcement de l'aspect paysager autour du Serpent, une modification de la desserte aussi liée à l'annulation de la desserte liée à la suppression du commissariat et à la mise à niveau du réseau hydraulique. Ces travaux doivent intervenir avant 2025, donc est-ce que vous pourriez nous préciser le phasage de ces travaux et quels impacts va-t-il y avoir sur la circulation des riverains ? Et dans le quartier ? Je vous remercie. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui déclare : *« Pour ce qui est des travaux envisagés, le phasage définitif n'est pas encore établi, donc je ne peux pas vous répondre extrêmement précisément. Bien évidemment des réunions préalables avec l'ensemble des riverains concernés seront effectuées pour anticiper et informer des gênes quelconques éventuelles qu'il ne manquera pas d'y avoir dans ce cadre-là. Mais, bien évidemment, comme d'habitude, dans le cadre des travaux d'aménagement public, organisés par Bordeaux Métropole, il y a tout une phase de concertation préalable qui sera mise en œuvre ici, comme elle est mise en place d'habitude. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Benoît. Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe des Verts. Qui est pour ? Donc, le reste du monde, merci beaucoup. »*

Délibération votée DEL2022_245

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au maire, présente le rapport suivant :

L'avancée du Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E) du Pontet depuis 2010 rend nécessaire la réalisation d'un bilan en avance de phase sur la clôture de l'opération. La réalisation d'une opération d'aménagement précisant le projet urbain en partie Sud et l'actualisation du programme des équipements publics en partie Nord permettent aujourd'hui de mettre à jour à la fois les coûts réels des équipements du P.A.E. ainsi que l'avancement

du programme général de construction.

L'actualisation du P.A.E. ne porte ni sur le périmètre d'intervention ni sur les taux des participations constructeurs. Elle s'appuie sur l'actualisation de certains équipements publics suite à l'évolution du projet urbain depuis 2010 avec une légère hausse du coût des équipements publics financé en parallèle par une légère hausse de la constructibilité.

Pour rappel, par délibération n° 2010/0051 du 19 février 2010, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'instaurer un Programme d'Aménagement d'Ensemble donnant naissance à l'écoquartier du Pontet, à Pessac, afin de permettre la réalisation du projet urbain dont les ambitions en termes de développement durable ont été affichées par les collectivités.

Les objectifs de cette opération proposaient les orientations d'aménagement suivantes :

- Établir un lien avec le centre-ville et l'attractivité du pôle intermodal en proposant une programmation mixte, principalement autour de la station Camponac Médiathèque,
- Valoriser le quartier de Saige en créant une accroche au sud avec la réalisation de logements, d'activités tertiaires éventuellement et d'équipements sportifs,
- Densifier le long du corridor du tramway et renforcer l'axe convivial,
- Consolider l'aménagement du parc urbain,
- Produire une offre conséquente de logements variés afin de répondre aux objectifs du PLH et du Plan d'Urgence en faveur du logement,
- Développer l'offre en bureaux et services,
- Compléter le maillage de desserte locale par des liaisons douces et des voiries.

La délibération n° 2013/0830 du 15 novembre 2013 du Conseil de Bordeaux Métropole a modifié le Programme d'Aménagement d'Ensemble pour actualiser le programme général de construction à la hausse correspondant à 63 702 m² ainsi qu'un ajustement des coûts des équipements publics s'établissant à 4 771 758 € TTC.

Les premières opérations de logements débutées dans le périmètre du P.A.E. Écoquartier du Pontet ont permis de réaliser le projet urbain autour de l'axe du tramway, depuis Saige au sud vers la voie ferrée et le pôle intermodal de Pessac, au nord.

L'opération, désignée ultérieurement par Écoquartier de l'Artigon, a notamment permis le développement d'un nombre de logements supérieur aux estimations initiales, tout en restant conforme au projet urbain défini par les collectivités.

En partie Sud du P.A.E., Bordeaux Métropole a notamment décidé par la délibération n° 2019-245 en date du 26 avril 2019 d'approuver la création de l'opération d'aménagement « Le Pontet Sud » et de désigner la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) en qualité de Concessionnaire d'aménagements. Les études préalables urbaines, paysagères, environnementales et techniques, ainsi que la concertation ont notamment permis de :

- Préciser les objectifs spécifiques à ce sous-secteur, confirmant l'enjeu d'intensification urbaine à proximité des axes de transports en commun, en lien avec la préservation des qualités paysagères et environnementales des lieux et la qualité d'usage des espaces publics : continuités des trames vertes et bleues, implantations des constructions entre les masses boisées du site, etc.
- Les décliner en proposant une actualisation rendue nécessaire du programme des équipements publics et du programme général de construction du P.A.E..

De plus, les réalisations diffuses démontrent que l'attractivité de ce secteur génère une constructibilité supérieure à celle attendue lors de la définition du programme initial de

construction.

Ainsi en 2022, il est constaté une augmentation mesurée de surface de plancher portant le programme prévisionnel de construction à environ 62 936 m², soit une augmentation de +2,9 % par rapport à 2010, sans modifier le taux de participation initial et en respectant les modulations selon la nature des constructions.

Ces constructions nécessitent la viabilisation de nouveaux îlots avec le renforcement des réseaux électriques et hydrauliques, mais aussi d'assurer par une voie nouvelle la desserte des logements tout en prolongeant la coulée verte du parc Sardine par deux parcs en partie Sud.

Il convient donc d'actualiser en conséquence le programme général de construction et le programme des équipements publics sans remettre en cause l'équilibre initial du P.A.E.

1- L'actualisation du programme des équipements publics

L'étude urbaine, paysagère et environnementale qui a abouti au projet d'intensification urbaine de la partie sud du P.A.E. ainsi que l'évolution du projet concernant l'îlot ACD au Nord ont entraîné une actualisation de certains équipements publics du P.A.E.

En effet, la viabilisation des terrains situés au sud du PAE nécessite notamment l'actualisation du tracé de la voie d'accès aux futurs îlots qui se substitue à la non-réalisation de certains équipements au Nord suite au changement de projet sur l'îlot ACD. Les aménagements paysagers ont été repensés au regard des enjeux environnementaux pour privilégier l'aménagement de deux parcs, de voies vertes dédiées aux piétons et aux vélos, d'une gestion aérienne des eaux pluviales, et la préservation au maximum des masses boisées existantes du site au sein des futurs îlots.

Il en résulte la nécessité d'actualiser le programme des équipements publics de ce PAE. Cela génère une légère hausse du montant des équipements publics, restant dans les limites d'une modification mineure du programme des équipements publics, soit environ + 10,7 % par rapport à la délibération de création du PAE de 2010 et + 8,2 % par rapport à 2013.

Les adaptations du programme des équipements publics portent ainsi sur les éléments suivants :

- Actualisation de la « Voie de desserte Nord » par le « Parvis d'entrée » de la partie sud : L'îlot ACD au Nord du P.A.E. auparavant fléché pour l'instauration d'un nouveau commissariat pour la Ville de Pessac a été annulé par la préfecture de Gironde. En effet, la préfecture ayant préféré un réaménagement des locaux préexistants à la réalisation d'un bâtiment neuf, les équipements publics associés ne sont plus envisagés.

Il est donc proposé de remplacer la « Voie de desserte Nord » par la réalisation d'un « Parvis d'entrée » situé dans la partie sud du P.A.E.

- Actualisation de « l'Espace vert au Nord » par la « Desserte de l'îlot F » : La programmation de l'îlot ACD au Nord du P.A.E. qui prévoyait l'instauration du nouveau commissariat ayant été abandonnée comme vu précédemment, l'espace vert public envisagé initialement sera intégré dans la nouvelle opération de logements qui s'y substitue.

Il est donc proposé de remplacer cet équipement public par la réalisation de la desserte ainsi que des réseaux nécessaires à la viabilisation de l'îlot F' situé dans la partie sud du P.A.E..

• Actualisation du « Cheminement doux le long du Serpent » par la « Trame bleue » :

La « trame bleue » correspond au même aménagement que le « cheminement doux le long du Serpent » situé dans la partie sud du PAE tout en renforçant l'aspect paysager (belvédère, plantations, etc.) et d'usage entre le centre-ville de Pessac et le quartier de Saige en devenant un parc.

• Actualisation de « l'Aménagement autour des stades » par la « Coulée verte » :

La coulée verte correspond au même aménagement que « l'aménagement autour des stades » tel qu'identifié dans le programme initial situé dans la partie sud du P.A.E. et participe de la volonté de recréer un lien paysager et d'usage entre le centre-ville de Pessac et le quartier de Saige par la création d'un parc composé notamment de noues et terrasses paysagères.

• Actualisation de « l'Extension du réseau électrique » par « Extension du réseau électrique et hydraulique »

Le rajout d'extension d'un réseau hydraulique non prévu a été nécessaire en partie Nord, car la pression des réseaux hydrauliques sur le secteur était jugée insuffisante par la Direction de l'Eau de Bordeaux Métropole pour couvrir le risque incendie.

En conclusion, le montant du programme des équipements publics tel que validé par le conseil métropolitain en 2010 par la délibération n° 2010/0051, prévoyait un montant de 4 665 498 € TTC de travaux.

Le montant actualisé du programme des équipements publics tel que validé par le conseil métropolitain en 2013 par la délibération n° 2013/0830, prévoyait un montant de 4 771 758 € TTC de travaux soit une variation de + 2,3 %.

Le nouveau montant du coût du programme des équipements publics du P.A.E. est estimé à 5 164 011 € TTC. Ce montant représente une hausse de + 10,7 % par rapport à la délibération de création du P.A.E. de 2010 et de + 8,2 % par rapport à la délibération modificative de 2013.

Le nouveau programme des équipements publics s'établit comme tel :

Programme des Equipements Publics (PEP) inscrits au PAE							Participation PAE		Budget des collectivités territoriales						
Désignation PEP 2013	Désignation PEP 2022	Poste	Maître d'ouvrage	Futur gestionnaire	Montant HT (€)	Montant TTC (€)	% coût	Valeur	BM			Ville			
									% coût	Valeur HT	Valeur + Montant TVA	% coût	Valeur HT	Valeur + Montant TVA	
1. Voie de Desserte Nord	1. Parvis d'entrée	Foncier	BM	BM	0	0	100%	0	/	/	/	/	/	/	/
		Travaux	BM	BM	137 766	165 319	100%	137 766	/	/	/	/	/	/	/
		Sous-total	/	/	137 766	165 319	100%	137 766	/	/	27 553	/	/	/	/
2. Espace vert au Nord	2. Desserte îlot F	Foncier	BM	BM	0	0	100%	0	/	/	/	/	/	/	/
		Travaux	BM	BM	88 952	106 742	100%	88 952	/	/	/	/	/	/	/
		Sous-total	/	/	88 952	106 742	100%	88 952	/	/	17 790	/	/	/	/
3. Cheminement doux le long de Lartigo	3. Cheminement doux le long de Lartigo	Foncier	BM	BM	30 000	30 000	40%	12 000	60%	18 000	18 000	/	/	/	/
		Travaux	VILLE	VILLE	195 833	235 000	40%	78 333	/	/	/	60%	117 500	156 666	
		Sous-total	/	/	225 833	265 000	40%	90 333	60%	18 000	18 000	60%	117 500	156 666	
4. Espace public d'accompagnement de la station Tramway "Camponac Médiathèque"	4. Espace public d'accompagnement de la station Tramway "Camponac Médiathèque"	Foncier	BM	BM	0	0	40%	0	60%	0	0	/	/	/	/
		Travaux	BM	BM	557 037	668 444	40%	222 815	60%	334 222	445 630	/	/	/	/
		Sous-total	/	/	557 037	668 444	40%	222 815	60%	334 222	445 630	/	/	/	/
5. Maison de quartier	5. Maison de quartier	Foncier	VILLE	VILLE	247 125	247 125	60%	148 275	/	/	/	40%	98 850	98 850	
		Travaux	VILLE	VILLE	620 000	744 000	60%	372 000	/	/	/	40%	248 000	372 000	
		Sous-total	/	/	867 125	991 125	60%	520 275	/	/	/	40%	346 850	470 850	
6. Parc urbain	6. Parc urbain	Foncier	VILLE	VILLE	250 800	250 800	60%	150 480	/	/	/	40%	100 320	100 320	
		Travaux	VILLE	VILLE	284 000	340 800	60%	170 400	/	/	/	40%	113 600	170 400	
		Sous-total	/	/	534 800	591 600	60%	320 880	/	/	/	40%	213 920	270 720	
7. Voie nouvelle Sud avec piste cyclable	7. Voie nouvelle Sud avec piste cyclable	Foncier	BM	BM	0	0	100%	0	/	/	/	/	/	/	
		Travaux	BM	BM	678 973	814 768	100%	678 973	/	/	/	/	/	/	
		Sous-total	/	/	678 973	814 768	100%	678 973	/	/	135 795	/	/	/	
8. Cheminement doux le long du Serpent	8. Trame Bleue	Foncier	VILLE	VILLE	0	0	60%	0	/	/	/	/	/	/	
		Travaux	VILLE	VILLE	293 899	352 679	60%	176 339	/	/	/	40%	117 560	176 339	
		Sous-total	/	/	293 899	352 679	60%	176 339	/	/	/	40%	117 560	176 339	
9. Aménagement autour des stades	9. Coulée verte	Foncier	BM	BM	0	0	60%	0	/	/	/	/	/	/	
		Travaux	BM	BM	771 613	925 936	60%	462 968	40%	308 645	462 968	/	/	/	
		Sous-total	/	/	771 613	925 936	60%	462 968	40%	308 645	462 968	/	/	/	
10. Extension du réseau électrique	10. Extension du réseau électrique et hydraulique	Foncier	BM	BM	0	0	100%	0	/	/	/	/	/	/	
		Travaux hydrauliques	BM	BM	100 000	120 000	100%	100 000	/	/	20 000	/	/	/	
		Travaux électriques	VILLE	ENEDIS	135 332	162 398	100%	135 332	/	/	/	/	/	27 066	
		Sous-total	/	/	235 332	282 398	100%	235 332	/	/	20 000	/	/	27 066	
TOTAL				4 391 330	5 164 011		2 934 633	/	660 867	1 127 736	/	795 829	1 101 642		
TOTAL								5 164 011 €							

Ainsi, le financement des équipements publics situés dans le périmètre du P.A.E. représente

un total de 5 164 011 € TTC qui serait assuré pour :

- 57 % par les futurs constructeurs, aménageurs ou lotisseurs par le biais du régime de participation instauré en 2010 et qui se substitue à la fiscalité de droit commun (taxe d'aménagement),
- 22 % par Bordeaux Métropole,
- 21 % par la commune.

Ces équipements publics devront être réalisés dans les délais prévus initialement, soit avant le 2 mars 2025.

2- L'actualisation du programme prévisionnel de construction :

Le programme global de construction initial de 2010 prévoyait environ 71 700 m² de Shon dont 61 170 m² consacrés au logement et 8 580 m² étaient dédiés aux équipements publics.

Soit environ 730 logements répartis de la manière suivante :

- 193 logements PLUS/PLAI soit 26 %,
- 98 logements en accession abordable soit 14 %,
- 439 logements en accession libre soit 60 %.

Enfin, le programme global de construction prévoyait la réalisation de 1 950 m² destinés à des bureaux et services de proximité.

Le PGC modifié de 2013 prévoyait 74 242 m² dont 63 702 m² SDP consacrés aux logements créant 790 logements soit une légère hausse de constructibilité de 2 532 m² SDP et de 60 logements.

Au regard des opérations de construction d'ores et déjà réalisées ou en cours de réalisation, notamment les îlots ACD et D, E et F du secteur sud, il convient de réactualiser la programmation initialement attendue.

L'actualisation du programme de construction lié aux logements entraîne une baisse de la surface de plancher passant de 63 702 m² SDP à 62 936 m² SDP en 2022.

Finalement, ce sont donc 892 logements qui seront construits dans le périmètre du P.A.E.

Programme global de construction actualisé en 2022 :

Nature des constructions	2010		2013		2022	
	SDP	%	SDP	%	SDP	%*
Logements locatifs sociaux PLUS/PLAI	15 904	26 %	16 572	26 %	15 783	26 %*
Logements accession sociale/abordable	8 564	14 %	8 916	14 %	5 830	11 %*
Logements accession libre	36 702	60 %	38 214	60 %	41 323	63 %*
Total logements	61 170	100 %	63 702	100 %	62 936	100 %

**Pourcentages réalisés sur la SDP hors SDP du diffus, car les programmes en diffus sont en dessous des obligations réglementaires de production de logements sociaux du PLU.*

La répartition initiale entre logements locatifs sociaux, logements en accession abordable et

logements en accession libre est liée aux évolutions programmatiques des îlots dont le foncier n'est pas maîtrisé par la collectivité ; pour autant, les engagements de production restent conformes aux objectifs de 2010.

Au total, il est prévu la réalisation de réalisation de 62 936 m² de SDP répartis en 26 % de locatifs sociaux, 11 % accession sociale et 63 % en accession libre.

3- Le régime de participation au titre du P.A.E.

Le niveau de participations prévisionnelles attendu dans la délibération n° 2010/0051 instaurant le P.A.E. s'élevait initialement à 2 563 655 € TTC.

Le niveau de participations prévisionnelles attendu dans la délibération modificative du P.A.E. n° 2013/0830 de 2013 s'élevait à 2 661 860 € TTC.

En 2022, le montant des participations prévisionnelles pourrait donc s'élever à 2 934 633 € TTC soit +14,5 % par rapport à la délibération de création de 2010 et +10,2 % par rapport à la délibération de 2013, et ce sans modifier le taux de participation initialement validé par le Conseil, respectant ainsi les conditions d'équité des pétitionnaires devant la charge publique.

Le montant des participations et les modulations selon la nature des constructions demeurent donc inchangés, et s'établissent selon la répartition suivante :

Nature du programme	Montant (en €/m² SDP)
Logements PLUS et PLAI	25
Logements accession aidée, PLS	38
Logements accession libre	48
Commerces et services	38
Bureaux	38
Équipements publics inscrits au programme du P.A.E.	exonéré

4- Les bilans financiers prévisionnels

Bilan du Programme d'Aménagement d'Ensemble

DÉPENSES EN € TTC		RECETTES EN € TTC	
Coût des équipements publics inscrits au P.A.E.	5 164 011	Participations constructeurs	2 934 633
		Investissement net BM + Ville dans le cadre du P.A.E. :	2 229 378
		<i>Pour Bordeaux Métropole :</i>	<i>1 127 736</i>
		<i>Pour la Ville de Pessac :</i>	<i>1 101 642</i>
TOTAL	5 164 011	TOTAL	5 164 011

Le coût total du P.A.E. est ainsi légèrement augmenté de + 10,7 % par rapport à la délibération de création de 2010 passant de 4 665 498 € TTC à 5 164 011 € TTC.

Cette hausse est compensée :

Le total perçu de participations constructeurs est prévu à 2 934 633 € contre 2 563 655 € en 2010 soit une augmentation de +14,5 % liée à la hausse de la constructibilité du secteur sans modifier le taux de participation.

Pour autant, ces évolutions représentent une actualisation non substantielle du programme d'aménagement d'ensemble.

Bilan consolidé pour Bordeaux Métropole

DÉPENSES EN € TTC		RECETTES EN € TTC	
Réserves foncières (valeur historique)	1 404 521	Recettes de cessions attendues	9 008 982
Coût des équipements publics inscrits au P.A.E sous maîtrise d'ouvrage BM	2 831 209	Participations constructeurs	1 703 474
Architecte coordonnateur du P.A.E.	130 000		
TOTAL	4 365 730	TOTAL	10 712 456

Le recalage du coût des équipements à réaliser sous maîtrise d'ouvrage BM ainsi que le montant des participations des futurs constructeurs n'a que peu d'impact sur le bilan métropolitain.

Un solde positif net apparaît toujours sur cette opération, à hauteur de + 6 346 726 € TTC pour Bordeaux Métropole contre + 6 553 904 € TTC en 2013.

Ainsi, l'effort de Bordeaux Métropole est supérieur de 207 180 € TTC par rapport à 2013, mais reste largement positif.

Bilan consolidé pour la commune de Pessac

DÉPENSES EN € TTC		RECETTES EN € TTC	
Coût des équipements publics inscrits au P.A.E sous maîtrise d'ouvrage Ville de Pessac :			
- <i>Cheminement doux le long de l'Artigon</i> : 235 000	2 332 802	Participations constructeurs	1 231 160
- <i>Maison de Quartier</i> : 991 125			
- <i>Parc urbain</i> : 591 600			
- <i>Trame bleue</i> : 352 679			
- <i>Extension réseau électrique</i> : 162 398			
TOTAL	2 332 802	TOTAL	1 231 160

La Ville de Pessac a eu à sa charge la réalisation de la Maison de quartier et le réaménagement du parc urbain qui ont été entièrement réalisés.

Elle aura à sa charge sur la partie sud du P.A.E. le coût des travaux d'extension du réseau électrique ainsi que la réalisation de la trame bleue.

Il en résulte un effort net de la Commune de 1 101 642 € TTC en 2022 contre un effort de 1 189 340 € TTC en 2013.

La commune réalise donc une économie de 87 698 € TTC par rapport à l'effort net de 2013.

5 – Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R332.25 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et il en sera fait mention dans deux journaux régionaux diffusés dans le département.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme, articles L332-9 et suivants toujours en vigueur pour les Programmes d'Aménagement d'Ensemble créés avant le 1er mars 2012 (article 28 de la loi n° 2010-1258 du 29 décembre 2010),

Vu la délibération du Conseil de Communauté 2010/0051 du 19 février 2010 instaurant le P.A.E. Écoquartier du Pontet, à Pessac,

Vu la délibération du Conseil de Communauté 2013/0830 du 15 novembre 2013 modifiant le P.A.E. Écoquartier du Pontet, à Pessac,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2019-152 du 13 mai 2019 validant la création de l'opération d'aménagement du Pontet Sud concédé à la Fab,

Considérant l'actualisation du programme des équipements publics, du programme général de construction et la répartition par typologie de logements,

Considérant que cette mise à jour constitue une modification mineure du PAE Écoquartier du Pontet créé le 19 février 2010,

Considérant l'effort financier net de la commune en légère baisse,

- d'approuver l'actualisation du P.A.E. du Pontet telle que définie au rapport de présentation ;
- d'approuver le Programme d'Aménagement d'Ensemble actualisé selon le programme des équipements publics défini ci-avant ;
- d'approuver le programme des équipements publics dans les délais prévus initialement, soit avant le 2 mars 2025 et l'inscription des crédits nécessaires au PPI 2020-2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement du P.A.E. et à signer tout document y afférent.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

aff n° DEL2022 246 : Groupe scolaire Georges Leygues – Extension et restructuration - Demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Madame DULAURENS dit : « Délibération n° 12, Groupe scolaire Georges Leygues – Extension et restructuration – Demande de subvention d'investissement et plan de financement prévisionnel – Emmanuel MAGES. »

Monsieur MAGES déclare : « Merci, Isabelle. Mes chers collègues. La Ville de Pessac n'échappe pas à l'essor démographique de l'agglomération de Bordeaux. Les capacités d'accueil concernant certains établissements scolaires vont prochainement atteindre leur limite. Le groupe scolaire Georges Leygues, sis avenue de la Châtaigneraie à Pessac, est directement concerné par cette évolution démographique. Il est de plus situé dans un quartier prioritaire du contrat de ville de la Métropole bordelaise, qui a vu sa population augmenter suite à un projet de renouvellement urbain récent qui n'a pas dédensifié le quartier, mais a contribué à l'arrivée de familles avec enfants dans des logements réhabilités, et souvent occupés auparavant par une personne âgée seule. Le quartier a aujourd'hui un indice de jeunesse de 2,7 qui le place parmi les quartiers prioritaires les plus jeunes de la Métropole bordelaise, pour information, l'indice de jeunesse de Saige est de 1,7. Cette augmentation de population ne s'est pas accompagnée d'un dimensionnement adapté des structures éducatives ou socio-éducatives existantes : au-delà du groupe scolaire Georges Leygues, les locaux du centre social ne sont plus adaptés aux besoins du quartier, la vie associative ne peut se développer suffisamment par manque de locaux, les jeunes adultes n'ont pas d'espace pour se retrouver.

Lors de ses séances des 14 décembre 2021 et 8 février 2022 le Conseil Municipal a approuvé plusieurs opérations pour adapter les structures socio-éducatives du quartier : lieu d'accueil jeunes adultes, Espace jeunes du centre social de la Châtaigneraie. À l'ordre du jour du présent Conseil, figure également le projet d'un pôle associatif pour ce quartier. L'extension et la restructuration du Groupe scolaire Georges Leygues s'inscrivent dans cette dynamique d'adaptation de l'accompagnement éducatif et socio-éducatif de ce quartier. Au-delà de l'augmentation du nombre de classes, cette opération permettra d'accueillir dans de meilleures conditions la crèche des Petits Poucets via l'aménagement d'un multi-accueil redimensionné à 28 places.

Actuellement l'école maternelle compte 5 classes et l'école élémentaire compte 11 classes. L'objectif en termes de capacité d'accueil est le suivant :

- Pour l'école maternelle, atteindre une capacité d'accueil de 6 classes tout en maintenant l'accueil spécifique d'enfants de toute petite section dite TPS ;
- Pour l'école élémentaire, atteindre une capacité d'accueil de 14 classes ;

Donc, plus un en maternelle, plus trois en élémentaire. Il est donc alors évident que l'ensemble des locaux existants, compris hors activités scolaires pures : restauration, périscolaire, locaux Code du travail, administratifs, techniques, etc. et recevant cet effectif supplémentaire, se retrouvent sous-dimensionnés. Par ailleurs, au regard des spécificités du quartier dans lequel se situe ce groupe scolaire qui n'est cependant pas classé en REP, malheureusement, la Direction Académique a autorisé la mise en œuvre d'effectifs moindres au cadre légal applicable. Ça c'est une victoire que nous devons à Monsieur le Maire et à son implication pour les quartiers politique de la Ville et les classes de CP et CE1 en particulier, sur les écoles Saint-Exupéry, Georges Leygues et Montesquieu. Cette décision, favorable aux apprentissages, induit aussi des locaux supplémentaires.

Cette structure accueille également des enfants au cours des temps périscolaires, matin, soir et pause méridienne, correspondant à environ 80 % des effectifs scolaires. Les locaux dédiés doivent pouvoir être adaptés à cet accueil.

Enfin, la structure devient, en partie, l'ALSH Simone Veil au cours des mercredis et des vacances scolaires, accueillant ainsi à la journée jusqu'à près de 80 enfants d'âge maternel. Pour le multi-accueil des Petits Poucets, il est proposé de construire un établissement d'accueil des enfants à la journée, dans des locaux d'environ 580 m², permettant :

- une meilleure réponse aux besoins des familles, notamment celles à la recherche d'un emploi ou en réinsertion professionnelle ;
- un accueil plus global, permettant de travailler de manière plus approfondie l'importante question de la séparation ;
- une prestation de service unique plus importante grâce à un taux d'occupation plus élevé ;
- une facturation des familles au plus proche des heures réalisées et la fourniture de repas, ce qui n'est pas le cas actuellement puisque nous avons un accueil en demi-journée et sans repas.

Grâce à cette augmentation de quatre places sur le territoire, notamment au sein du quartier Politique de la Ville de la Châtaigneraie-Arago, la CAF devrait débloquer des aides spécifiques à l'investissement d'environ 9 000 € par place.

En complément, ce projet doit permettre d'offrir un pôle central de locaux mutualisés regroupant :

- Des locaux périscolaires et ALSH ;
- Des locaux mutualisés à l'échelle du groupe scolaire et à l'échelle du quartier ;
- Des locaux de restauration scolaire ;
- Des locaux agents et intervenants extérieurs ;

Le projet doit également porter un projet socio-éducatif à l'écocitoyenneté, qui est très important pour nous.

L'État, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Bordeaux Métropole, au titre du soutien financier aux groupes scolaires communaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, ainsi que du règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, sont susceptibles d'apporter leur aide financière à cette opération, dont le coût est estimé à 14 792 418 € HT soit 17 750 901,60 € TTC. Ainsi, sa réalisation est éligible à un cofinancement selon le plan de financement que vous allez trouver dans la présente délibération.

Bien sûr, la Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses si les cofinancements sollicités s'avèrent moindres. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : « Merci beaucoup, Emmanuel. Merci beaucoup de ce que tu as dit, mais on l'a mené ensemble ce combat. Est-ce qu'il y a des questions ? Des réactions, des interventions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Bravo, merci beaucoup. C'est un beau projet, donc c'est magnifique, très bien. »

Délibération votée DEL2022_246

Monsieur Emmanuel MAGES, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et le suivi pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire Georges Leygues.

La Ville de Pessac n'échappe pas à l'essor démographique de l'agglomération de Bordeaux. Les capacités d'accueil concernant certains établissements scolaires vont prochainement atteindre leur limite.

Le groupe scolaire Georges Leygues, sis avenue de la Châtaigneraie à Pessac, est directement concerné par cette évolution démographique. Il est de plus situé dans un quartier prioritaire du contrat de ville de la métropole bordelaise, qui a vu sa population augmenter suite à un projet de renouvellement urbain récent qui n'a pas dédensifié le quartier, mais a contribué à l'arrivée de familles avec enfants dans des logements réhabilités,

et souvent occupés auparavant par une personne âgée seule.

Le quartier a aujourd'hui un indice de jeunesse de 2,7 qui le place parmi les quartiers prioritaires les plus jeunes de la Métropole bordelaise (NB : l'indice de jeunesse de Saige est de 1,7). Cette augmentation de population ne s'est pas accompagnée d'un dimensionnement adapté des structures éducatives ou socio-éducatives existantes : au-delà du groupe scolaire Georges Leygues, les locaux du centre social ne sont plus adaptés aux besoins du quartier, la vie associative ne peut se développer suffisamment par manque de locaux, les jeunes adultes n'ont pas d'espace pour se retrouver, etc.

Lors de ses séances des 14 décembre 2021 et 8 février 2022 le Conseil Municipal a approuvé plusieurs opérations pour adapter les structures socio-éducatives du quartier (lieu d'accueil jeunes adultes, Espace jeunes du centre social de la Châtaigneraie). À l'ordre du jour du présent Conseil, figure également le projet d'un pôle associatif pour ce quartier. L'extension et la restructuration du Groupe scolaire Georges Leygues s'inscrivent dans cette dynamique d'adaptation de l'accompagnement éducatif et socio-éducatif de ce quartier.

Au-delà de l'augmentation du nombre de classes, cette opération permettra d'accueillir dans de meilleures conditions la crèche des Petits Poucets via l'aménagement d'un multi-accueil redimensionné à 28 places.

Ce groupe scolaire est actuellement composé d'un bâtiment accueil périscolaire récemment restructuré et rénové, d'un bâtiment école élémentaire, d'un bâtiment école maternelle et d'un bâtiment dédié à la restauration et à la production centrale d'énergie pour les installations thermiques du site.

Actuellement l'école maternelle compte 5 classes et l'école élémentaire compte 11 classes.

L'objectif en termes de capacité d'accueil est le suivant :

- Pour l'école maternelle, atteindre une capacité d'accueil de 6 classes tout en maintenant l'accueil spécifique d'enfants de toute petite section (TPS)
- Pour l'école élémentaire, atteindre une capacité d'accueil de 14 classes

En effet, la projection des effectifs scolaires réalisée sur 5 ans et prenant en compte l'évolution démographique, mais aussi les projets de constructions de logements, prévoit une hausse de la population en âge d'être scolarisée sur le secteur. Ce dimensionnement laissera aussi la possibilité à la Ville d'adapter, si nécessaire, les périmètres scolaires afin de répondre au plus près, aux besoins de la population.

Soit pour l'ensemble du site : 4 classes supplémentaires correspondant à un effectif supplémentaire de 120 enfants. Il est alors évident que l'ensemble des locaux existants (compris hors activités scolaires pures : restauration, périscolaire, locaux code du travail, administratifs, techniques, etc.) et recevant cet effectif supplémentaire se retrouvent sous-dimensionnés. Par ailleurs, au regard des spécificités du quartier dans lequel se situe ce groupe scolaire qui n'est cependant pas classé en REP, la Direction Académique a autorisé la mise en œuvre d'effectifs moindres au cadre légal applicable. Cette décision, favorable aux apprentissages, induit aussi des locaux supplémentaires.

Cette structure accueille également des enfants au cours des temps périscolaires (matin, soir et pause méridienne) correspondant à environ 80 % des effectifs scolaires. Les locaux dédiés doivent pouvoir être adaptés à cet accueil.

Enfin, la structure devient, en partie, l'ALSH Simone Veil au cours des mercredis et des vacances scolaires, accueillant ainsi à la journée jusqu'à près de 80 enfants d'âge maternel.

Pour le multi-accueil des Petits Poucets, il est proposé de construire un établissement d'accueil des enfants à la journée, dans des locaux d'environ 580 m², permettant :

- une meilleure réponse aux besoins des familles, notamment celles à la recherche d'un emploi ou en réinsertion professionnelle,
- un accueil plus global, permettant de travailler de manière plus approfondie

- l'importante question de la séparation,
- une Prestation de Service Unique plus importante grâce à un taux d'occupation plus élevé,
- une facturation des familles au plus proche des heures réalisées et par la fourniture de repas.

Grâce à cette augmentation de 4 places sur le territoire, notamment au sein du quartier politique de la Ville de la Châtaigneraie-Arago, la CAF devrait débloquer des aides spécifiques à l'investissement d'environ 9 000, 00 € par place.

En complément, ce projet doit permettre d'offrir un pôle central de locaux mutualisés regroupant :

- Des locaux périscolaires et ALSH,
- Des locaux mutualisés à l'échelle du groupe scolaire et à l'échelle du quartier,
- Des locaux de restauration scolaire,
- Des locaux agents et intervenants extérieurs.

Le projet doit également porter un projet socio-éducatif à l'écocitoyenneté.

L'État, dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), Bordeaux Métropole, au titre du soutien financier aux groupes scolaires communaux hors opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, ainsi que du Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain, sont susceptibles d'apporter leur aide financière à cette opération, dont le coût est estimé à 14 792 418,00 € HT soit 17 750 901,60 € TTC.

Ainsi, sa réalisation est éligible à un cofinancement selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles en € HT		Recettes prévisionnelles en €	
Études et Travaux	14 792 418	État (DSIL)	1 000 000
		Bordeaux Métropole (Groupes scolaires)	2 500 000
		Bordeaux Métropole (Politique de la ville)	500 000
		Ville (autofinancement)	10 792 418
Total dépenses HT	14 792 418	Total recettes	14 792 418

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le projet d'extension et de restructuration du Groupe scolaire Georges Leygues et son plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 articles 13251 et 1347 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 248 : Toctoucau - Désaffectation et déclassement de l'ancienne maison municipale

Madame DULAURENS dit : « *Délibération 14, Toctoucau – Désaffectation et déclassement de l'ancienne maison municipale par Jean-Pierre BERTHOMIEUX.* »

Monsieur BERTHOMIEUX déclare : « *Merci, Isabelle. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme le dit Isabelle, ça concerne la désaffectation et le déclassement de l'ancienne maison municipale de Toctoucau. Depuis l'aménagement de la nouvelle maison municipale, l'ancienne maison municipale, cadastrée IP178, située 3 avenue Georges Pelletier à Pessac n'est plus utilisée par le milieu associatif. Une clôture et des chaînes ont été mises en place pour empêcher l'accès au public et la désaffectation matérielle de cette propriété a pu être constatée par huissier le 30 août 2022. N'étant plus affectée à l'usage direct du public ni à une mission de service public, cette propriété peut être déclassée du domaine public et incorporée au domaine privé communal. Le Conseil Municipal demande de constater la désaffectation à l'usage de la propriété communale cadastrée IP178, de procéder au déclassement du domaine public communal de cette propriété et à son incorporation dans le domaine privé communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LADIRAY** qui indique : « *Ce qu'on recherche surtout c'est un médecin généraliste ou deux, de préférence. Donc si vous connaissez des médecins généralistes qui veulent s'installer, ils seront les bienvenus. J'ai peut-être une visite à faire la semaine prochaine.* »

Madame LOUNICI déclare : « *Oui, on a un contact avec un organisme qu'on appelle Office santé, qui a cette compétence de pouvoir non seulement aménager des lieux en vue de cabinets médicaux, mais également rechercher et trouver des profils de médecins qui soient en rapport avec la population, les types de population. On doit leur faire faire une visite très bientôt.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur BERTHOMIEUX** qui déclare : « *Oui, ce qu'on peut rajouter c'est qu'il y avait trois médecins qui sont partis, qui sont partis à la retraite et il y en a un qui est revenu, on en cherche deux à la limite, et il faut savoir que Gazinet est saturé en médecin, Magonty également. Donc, si on veut un médecin, on ne pourra pas en avoir.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Donc, si on veut avoir des médecins traitants à Touctoucau, on pourra nous, grâce à cette maison municipale ainsi déclassée du domaine public, lui permettre un accueil dans des conditions à déterminer encore, ainsi que Zeineb vient de nous l'expliquer. Donc, on est dans cette voie-là, après bien sûr il faut avoir les médecins candidats, mais en tout cas on facilite son ou leur installation s'il devait y en avoir deux. C'est notre objectif et je sais qu'Annie et Jean-Pierre vous soutenez ça depuis déjà quelque temps. Bien, je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.* »

Délibération votée DEL2022_248

Monsieur Jean-Pierre BERTHOMIEUX, conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Depuis l'aménagement de la nouvelle maison municipale de Toctoucau, l'ancienne maison municipale, cadastrée IP178, située 3 avenue Georges Pelletier à Pessac n'est plus utilisée par le milieu associatif.

Une clôture et des chaînes ont été mises en place pour empêcher l'accès au public et la

désaffectation matérielle de cette propriété a pu être constatée par huissier le 30 août 2022.
N'étant plus affectée à l'usage direct du public ni à une mission de service public, cette propriété peut être déclassée du domaine public et incorporée au domaine privé communal.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3111-1 et L 2141-1,

Vu le constat d'huissier du 30 août 2022,

- de constater la désaffectation à l'usage du public de la propriété communale cadastrée IP178 ;
- de procéder au déclassement du domaine public communal de cette propriété et à son incorporation dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 249 : Aménagement d'équipements sportifs en accès libre dans les Quartiers Politique de la Ville - Plan de financement et demandes de subvention

Madame DULAURENS dit : « *Délibération 15, aménagement d'équipements sportifs en accès libre dans les Quartiers Politique de la Ville – Plan de financement de demande de subvention – Benoit GRANGE.* »

Monsieur GRANGE déclare : « *Merci, Isabelle. Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Ville de Pessac, vous le savez, développe des équipements sportifs en accès libre pour accompagner une pratique qui se développe de plus en plus d'accès au sport en dehors des clubs sportifs. Il s'agit par cette délibération de solliciter un financement à l'Agence Nationale du Sport sur un certain nombre de ces équipements. La volonté de la Ville dépasse ce simple cadre, c'est-à-dire que d'abord la volonté de la Ville a trouvé la volonté citoyenne, puisqu'il s'agit de réaliser ici un projet issu du budget participatif. Donc la demande de financement porte ici sur trois sites : le parc Fontaudin, Saige et Arago, mais pour autant la volonté de la Ville ne s'arrête pas à ces sites-là puisqu'il y aura également des équipements sportifs de proximité sur d'autres sites pour lesquels nous ne sommes pas éligibles à des subventions de l'ANS, ce sera le cas à Cap de Bos, c'est le cas actuellement à Haut Livrac. Donc je vous propose d'adopter le plan de financement qui figure dans la délibération, à savoir de solliciter l'Agence Nationale du Sport pour un montant de subvention de 60 % des travaux.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur TERRET** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. Chères et chers collègues, Monsieur GRANGE. Bien entendu nous voterons pour cette délibération puisque c'est un projet issu du budget participatif, donc c'est une très bonne chose. C'était un point qui était aussi à notre programme pour les municipales donc forcément nous allons aller dans le même sens, donc nous ne pouvons qu'être d'accord. La pratique sportive on le sait, est de plus en plus multimodale, c'est important de pouvoir donner à toutes et tous un accès en fonction de son mode de pratique, qu'il soit autonome, qu'il soit fédéral, qu'il soit sur des structures privées. Donc ça, c'est un point intéressant de développer ce type de structures. L'ANS donne de gros financements en ce moment sur ce*

type de projets, donc c'est l'occasion aussi d'aller dans ce sens. Je profite de ce projet pour vous interroger puisqu'une des implantations est prévue sur Saige. On l'a dit, la pratique doit être multimodale et pour tous les publics, il y a encore des petits problèmes d'accessibilité sur certaines installations à Saige pour les publics en situation de handicap dans certaines pratiques qui sont très favorables à des handicaps lourds, je pense notamment au tir à l'arc. Je sais que vous rencontrez l'USSAP vendredi, si vous pouviez nous dire un petit mot sur ce qui est prévu en termes d'accessibilité prochainement, sur les équipements sportifs pour les publics en situation de handicap, pour qu'eux aussi puissent trouver leur compte dans la pratique sportive. Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : *« Je suis très contente que ce soit ce soir la présentation de cette délibération puisqu'à l'intérieur il y a le Teqball et le Teqball c'est quelque chose qui me tenait à cœur et que j'avais porté. Donc je remercie Benoît et Monsieur le Maire d'avoir accepté d'installer des tables de Teqball sur la ville et notamment dans les quartiers politiques de la ville parce que le Teqball c'est tout nouveau, c'est un nouveau sport, c'est un outil en libre-service qui permet de faire de l'inclusion par le sport, c'est-à-dire que les filles peuvent faire du sport avec les garçons, les personnes handicapées à mobilité réduite ou en déficience quelconque peuvent jouer ensemble. J'ai été invitée sur le Teqball national de Tours sur Paris et j'ai été impressionnée.*

C'est un moment où les gens sont ensemble à faire du sport, à être dans une communauté, un moment de sport. Honnêtement je trouve ça formidable. La deuxième chose pour laquelle je suis très contente que le Teqball vienne sur Pessac, c'est que ça va permettre sur des espaces notamment dans les quartiers politiques de la ville, que les filles puissent se réapproprier ces espaces-là. On sait que dans tous les équipements sportifs à disposition, ils sont accaparés par les garçons. On ne voit pas les filles, on les voit très, très peu. Ça permettra de travailler avec les associations pour que les filles puissent jouer sur ces espaces-là et s'accaparer l'espace public pour qu'on puisse les revoir. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Très bien. Oui, tu m'avais parlé du Teqball, il me tarde de voir ça oui. On le voit un petit peu en bas à gauche, on voit la table qui est incurvée. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui dit : *« C'est très, très physique et il y a vraiment un projet social derrière, d'insertion par le sport. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui dit : *« Juste un mot pour dire qu'on a tendance à parler du sport et toujours oublier un peu la santé et je vais aller complètement dans le sens de l'ARS, mais il faut la solliciter, elle finance assez souvent, pour ne pas dire systématiquement les projets de ce type-là. Donc, il ne faut vraiment pas hésiter à la solliciter à chaque fois. C'est juste cette petite précision. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Au moment où nous travaillons sur le cadrage budgétaire 2023, on demande effectivement, on en a parlé hier avec le Directeur Général des Services, que nous fassions feu de tout bois au niveau des demandes de subventions parce qu'il y a certainement des demandes de subventions qu'on ne sollicite pas par méconnaissance, parfois un petit peu par habitude, mais aujourd'hui où l'argent est tellement cher, il serait utile d'avoir toutes les subventions possibles. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur GRANGE** qui déclare : *« Quelques éléments complémentaires. Effectivement Monsieur TERRET le disait, cette demande de financement s'inscrit dans le cadre du plan national " 5 000 équipements ". On peut quand même regretter que les critères soient un tout petit peu restrictifs et se limitent aux quartiers politiques de la ville. Vous le voyez, encore une fois, l'ambition de la Ville ne s'arrête pas à ces quartiers-là, mais on ne peut solliciter des subventions que pour ces quartiers-là et c'est sans doute quand même un peu dommage. Un mot puisque Patricia GAU me posait la question sur l'accessibilité pour les seniors, il y a un certain nombre de visuels que vous avez*

vu passer qui effectivement permettent aux séniors de pratiquer, je pense au handbike notamment. Imaginez un pédalier que vous faites tourner avec les mains et qui permet, vous le voyez ici au premier, aux personnes âgées de pratiquer une activité physique modérée. Et enfin, pour répondre à Monsieur TERRET sur les personnes en situation de handicap, on a un point qui est prévu avec l'USSAP sur les installations. Ça ne sera pas ce vendredi, parce qu'il y a une incompatibilité d'agendas, on va le reprogrammer. Ce sur quoi nous travaillons effectivement c'est un cheminement qui permette dans l'espace dédié au tir à l'arc, le petit jardin, aux personnes en fauteuil roulant de se mouvoir sans qu'il y ait de risque parce qu'effectivement aujourd'hui le sol présente un certain danger. Donc, ça on va le travailler. On a déjà travaillé les aspects à proximité du COSEC et notamment l'accès pour les personnes du tir à l'arc au terrain stabilisé, sur lequel ils s'entraînent quand il fait beau. On va continuer effectivement à travailler et à permettre à chacun de pratiquer du sport. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Benoît. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2022_249

Monsieur Benoît GRANGE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'accès au sport pour tous, et dans une volonté de mettre du sport dans la vie de tous ses habitants, la Ville de Pessac souhaite aménager des équipements sportifs en accès libre au sein des Quartiers Politique de la Ville, Saige et Arago-Châtaigneraie. Ce projet prévoit l'installation de :

- 3 équipements de fitness urbains ;
- 3 appareils de cross training ;
- 5 tables de Teqball.

Ces équipements, accessibles à tous et non genrés, ont pour objectif de permettre aux riverains d'avoir accès à des équipements sportifs de qualité au cœur de leur quartier, de les inciter à pratiquer une activité physique et de leur faire découvrir de nouvelles disciplines, comme le Teqball.

Ce projet, inscrit dans le cadre du budget participatif, peut également bénéficier de financement de l'Agence Nationale du Sport, au titre de l'enveloppe « Équipements sportifs de proximité ». Le coût total des travaux est estimé à 74 660 € HT soit 89 592 € TTC.

Ainsi, la réalisation du projet est éligible à un cofinancement selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		% sur montant travaux éligibles
Travaux HT	74 660,00 €	Agence Nationale du Sport	45 000,00 €	60 %
		Ville de Pessac	29 660,00 €	40 %
Total HT	74 660,00 €	Total	74 660,00 €	100 %

La Ville de Pessac s'engage à assurer la prise en charge de ces dépenses, si les cofinancements sollicités s'avéraient moindres.

Par ailleurs la Ville de Pessac peut être amenée à solliciter d'autres aides afin de compléter ce plan de financement.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt du développement de la pratique sportive comme de l'animation d'un quartier « politique de la Ville »,

- d'approuver le projet d'aménagement d'équipements sportifs en accès libre sur les quartiers de Saige et d'Arago-Châtaigneraie ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 21 fonction 414 2128 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 251 : Quartier Châtaigneraie-Arago - Création d'un pôle associatif - Convention de mise à disposition de locaux avec DOMOFRANCE

Madame DULAURENS dit : « *Délibération 17, quartier Châtaigneraie-Arago – Création d'un pôle associatif – Convention de mise à disposition des locaux avec DOMOFRANCE – Naji YAHMDI.* »

Monsieur YAHMDI déclare : « *Merci beaucoup, Isabelle. On a beaucoup parlé tout à l'heure de Saige et là on va un petit peu parler de la Châtaigneraie. C'est avec beaucoup de plaisir aussi que je vais vous présenter cette délibération qui est ô combien importante pour les habitants et pour les acteurs associatifs du quartier. Je ne rappellerai pas ici le constat que nous avons tous partagé sur les difficultés que peuvent rencontrer les habitants du quartier de la Châtaigneraie, les acteurs associatifs aussi, par rapport au manque de locaux disponibles, par rapport à une dynamique associative qui n'est pas non plus celle que l'on espère pour un quartier aussi important. Donc face à ce constat, la Ville a décidé de renforcer l'accompagnement de ce quartier par une action résolue reposant sur deux dimensions complémentaires :*

- d'une part le renforcement de l'action en matière de sécurité et de tranquillité publiques, pour garantir une situation apaisée sur le quartier, ça a été aussi l'installation du poste de police municipale il y a maintenant quelques mois ;

- d'autre part le renforcement des moyens en locaux mis à la disposition des acteurs socio-éducatifs pour l'exercice de leurs missions, notamment auprès des publics jeunes et jeunes adultes. En matière de renforcement des moyens en locaux mis à disposition des acteurs socio-éducatifs, la Ville décide aujourd'hui de répondre favorablement à la demande d'associations du quartier de disposer de locaux administratifs en mettant à leur disposition, en accord avec DOMOFRANCE et après les avoir aménagés, les 152 m² de l'ancienne antenne DOMOFRANCE de ce quartier. Je rappelle que ce sont des locaux qui appartiennent aussi au bailleur DOMOFRANCE, comme le centre social. Les associations trouveront dans cet espace des bureaux ainsi qu'une salle de réunion qui leur permettront d'effectuer leur travail

administratif, de recevoir individuellement leurs adhérents ou des habitants qui le souhaiteraient et de se réunir. Pour leurs activités ou manifestations de plus grande ampleur, les associations pourront utiliser les locaux du Centre social ou la maison Antoune.

À ce jour, la CNL, le Conseil Citoyen et l'Association Pessac Football Club se sont positionnés pour s'inscrire dans ce projet de pôle associatif. D'un commun accord entre les acteurs du quartier et la Ville, et afin de dynamiser la vie associative, l'aménagement de l'espace prévoira des bureaux pour les futures associations du quartier. La mise à disposition à la Ville des 152 m² de l'ancienne antenne DOMOFRANCE se fait à titre gratuit. La Ville aménagera les locaux à partir d'un programme élaboré avec les associations et acteurs concernés. Des jeunes et jeunes adultes du quartier pourront participer aux travaux d'aménagement des locaux notamment à travers la clause sociale dans les marchés et les chantiers éducatifs que nous avons l'habitude de mettre en place avec notamment le club de prévention Action Jeunesse. Une fois les travaux d'aménagement effectués, la Ville mettra par convention les locaux à disposition des associations et acteurs concernés. L'ouverture du pôle associatif de la Châtaigneraie-Arago est prévue au second semestre 2023. Merci beaucoup. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Naji. Est-ce qu'il y a des questions ? Là ça fait partie des sujets qu'on met en avant pour pouvoir remettre à niveau le quartier au niveau associatif, grâce à DOMOFRANCE. Rappelons encore le partenariat qui nous lie et qui est très fructueux. S'il n'y a pas de question ni de remarque, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2022_251

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) d'Arago a modifié la qualité urbaine du quartier ainsi que son image physique, mais n'a pas permis d'en améliorer la vie sociale. Cette réhabilitation physique réussie n'a pas dédensifié le quartier et a contribué à fortement augmenter sa population par l'arrivée de familles avec enfants dans des logements réhabilités et souvent occupés auparavant par une personne âgée seule. De plus, cette augmentation de population ne s'est pas accompagnée d'un dimensionnement adapté des structures socio-éducatives existantes : les locaux du Centre social ne sont plus adaptés aux besoins du quartier, la vie associative ne peut se développer suffisamment par manque de locaux, les jeunes adultes n'ont pas d'espace pour se retrouver, etc.

La vie sociale de ce quartier s'en ressent et ce dernier connaît des problèmes de délinquance et de cohésion qu'il convient de traiter.

Face à ce constat, la Ville a décidé de renforcer l'accompagnement de ce quartier, par une action résolue reposant sur deux dimensions complémentaires :

- d'une part le renforcement de l'action en matière de sécurité et de tranquillité publique, pour garantir une situation apaisée sur le quartier,
- d'autre part le renforcement des moyens en locaux mis à la disposition des acteurs socio-éducatifs pour l'exercice de leurs missions, notamment auprès des publics jeunes et jeunes adultes.

Lors de ses séances des 14 décembre 2021 et 8 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'ouverture d'un poste de Police municipale au centre commercial Arago, l'ouverture notamment en soirée d'un lieu d'accueil jeunes adultes porté par l'Association des Jeunes de la Châtaigneraie (AJC) ainsi que la création de « l'Espace Jeunes » du Centre social dédié à l'accompagnement des 14/17 ans. Le poste de Police municipale et le lieu d'accueil jeunes adultes sont ouverts et l'Espace Jeunes le sera à l'été 2023.

En matière de renforcement des moyens en locaux mis à disposition des acteurs socio-

éducatifs, la Ville décide aujourd'hui de répondre favorablement à la demande d'associations du quartier de disposer de locaux administratifs en mettant à leur disposition, en accord avec DOMOFrance et après les avoir aménagés, les 152 m² de l'ancienne antenne DOMOFrance de ce quartier, appartenant au bailleur et situés au cœur du quartier.

Les associations trouveront dans cet espace des bureaux ainsi qu'une salle de réunion qui leur permettront d'effectuer leur travail administratif, de recevoir individuellement leurs adhérents ou des habitants qui le souhaiteraient et de se réunir. Pour leurs activités ou manifestations de plus grande ampleur, les associations pourront utiliser les locaux du Centre social ou la Maison municipale Antoune.

À ce jour, la CNL, le Conseil Citoyen et l'Association Pessac Football Club se sont positionnés pour s'inscrire dans ce projet de pôle associatif. D'un commun accord entre les acteurs du quartier et la Ville, et afin de dynamiser la vie associative, l'aménagement de l'espace prévoira des bureaux pour les futures associations du quartier.

La mise à disposition à la Ville des 152 m² de l'ancienne antenne DOMOFrance se fait à titre gratuit.

La Ville aménagera les locaux à partir d'un programme élaboré avec les associations et acteurs concernés. Des jeunes et jeunes adultes du quartier pourront participer aux travaux d'aménagement des locaux (clause sociale dans les marchés, chantiers éducatifs, etc.).

Une fois les travaux d'aménagement effectués, la Ville mettra par Convention les locaux à disposition des associations et acteurs concernés.

L'ouverture du pôle associatif de la Châtaigneraie-Arago est prévue au second semestre 2023.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

- d'approuver le projet d'aménagement d'un pôle associatif sur le quartier Châtaigneraie-Arago ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition de locaux entre DOMOFrance et la Ville de Pessac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention relative à ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à intervenir ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

aff n° DEL2022 253 : Associations - Subventions – Répartition 2022 n° 5

Madame DULAURENS dit : « *Délibération 19, Associations – Subventions – Répartitions 2022 n° 5 par Catherine DAUNY.* »

Madame DAUNY déclare : « *Merci, Isabelle. Monsieur le Maire, chers collègues. Comme à l'habitude, je vais vous soumettre pour une délibération donc la répartition des subventions. Cette fois-ci 24 subventions pour un montant, un petit montant de 43 402,95 € et je suis à*

votre disposition pour répondre à vos questions ainsi que mes collègues. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui indique : « *Monsieur le Maire, chers collègues. Toujours la même question, mais rassurez-vous ce n'est pas sur les critères, mais je ne comprends pas qu'elle bloque, puisque c'est relatif au fait qu'un certain nombre d'entre nous siège dans un Conseil d'administration, on ne peut pas voter la subvention. Il apparaît dans la délibération que l'ensemble des autres subventions n'ont pas été votées par ceux qui n'ont pas participé au vote de l'une d'entre elles. Certes, le Code général des collectivités territoriales prévoit l'individualisation, en dehors du budget, du vote des subventions, mais l'individualisation ça ne veut pas dire qu'on doit les voter toutes une par une ; mais au nom de la transparence, il est tout à fait possible de prévoir soit une délibération distincte pour une délibération dont on sait qu'elle va poser discussion et qu'il va falloir séparer le vote voire même, comme ça se fait dans beaucoup de collectivités, dans le tableau que vous présentez, d'avoir une colonne dans laquelle on met le sens du vote et où préciser pour l'association où on siège dans les Conseils d'administration, qu'un certain nombre d'élus n'ont pas participé au vote. Donc on matérialise que pour une association, il n'y a pas eu de participation au vote et on peut voter donc tout le reste sans difficulté. C'est quelque chose qui se pratique partout. Là en deux minutes je suis allé sur Internet tout à l'heure, j'ai récupéré les délibérations de la ville de Langon qui n'est pas très loin et qui procède de cette manière-là. C'est très, très simple. Ça voudra dire que la dizaine d'entre nous qui siégeons au Conseil d'administration d'Action Jeunesse Pessac, on apparaîtra comme ayant voté toutes les autres délibérations. C'est vraiment dommage de nous marginaliser pour rien. C'est vraiment quelque chose de vraiment procédural. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Et Bordeaux, ils font comment ? Je ne sais pas Langon, peut-être, mais il y a des villages qui font très différemment, oui c'est possible. Écoutez, on ne va pas perdre de temps avec ça. Vous pouvez de toute manière exprimer votre opinion sur l'ensemble des délibérations, on ne va pas se compliquer encore un peu l'existence. On a des choses qui sont plus importantes. Ce qui est important c'est qu'on vote globalement les délibérations, en général vous les votez de toute manière, donc il n'y a pas beaucoup de suspens. Que chacun voie dans l'ensemble des bénéficiaires de ces subventions s'il est intéressé en tant que membre du Conseil d'administration ou d'un organe de décision ou de gestion de ces associations, et se déporte, ne prend pas part au vote. Est-ce qu'il y en a ? Tous ceux qui sont avec Action Jeunesse. Ça fait huit qui disparaissent. »*

Monsieur RISTIC : dit : « *Il apparaîtra qu'on n'a voté aucune des subventions. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Oui, on a compris votre idée. On ne va pas subdiviser toutes les subventions. »*

Monsieur RISTIC : indique : « *Une seule, une colonne, ce n'est pas compliqué. »*

Monsieur le Maire déclare : « *Oui, on verra si on peut le faire la prochaine fois. On verra ça. Écoutez, en attendant, elle est comme ça celle-ci, donc on la vote ainsi. Se déportent ceux qui sont membres d'une des associations concernées, Action Jeunesse en l'occurrence, donc il y en a huit, comme on en a fait part au début du Conseil Municipal, si mes souvenirs sont bons, il y en avait quatre de la majorité, quatre des oppositions qui ne peuvent pas prendre part au vote. Pour les autres, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2022_253

Madame Catherine DAUNY, Adjointe au maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération (cf. Annexe PV CM 27-09-22 DEL2022_253 Tableau subventions)

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Naji YAHMDI, François SZTARK, Cem ORUC, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Michaël RISTIC

aff n° DEL2022 254 : Extension du système de vidéoprotection - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) - Convention d'attribution de subvention

Madame DULAURENS dit : « Délibération n° 20, extension du système de vidéoprotection – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation – Convention d'attribution de subvention. Stéphane MARI. »

Monsieur MARI déclare : « Merci, Madame DULAURENS. Dans le cadre de la politique locale de Prévention de la Tranquillité publique, pilotée par le Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, le système de vidéoprotection sur différents secteurs de Pessac a démontré toute son efficacité. Ainsi, la volonté est d'étendre ce système sur l'axe de circulation compris entre le carrefour de l'Alouette et l'avenue Jean Jaurès à hauteur du carrefour des Échoppes. Le but de ce dispositif est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, et ainsi faire diminuer les actes de délinquance. Il permet également de lutter contre les cambriolages par l'identification des véhicules entrant et sortant dans la commune. Dans ce cadre, il est prévu d'ici la fin de l'année la mise en place de 12 caméras supplémentaires de vidéoprotection. Le coût d'investissement correspondant est de 218 710,82 € TTC. L'État accompagne la Ville dans sa démarche d'équipement de vidéoprotection via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. Ainsi, les services de la Préfecture de la Gironde nous ont fait part de l'attribution d'une participation de l'État à hauteur de 54 000 € et transmis la convention afférente. »

Monsieur Le Maire déclare : « Merci bien. Donc, ça fait quoi ? Un petit quart du total. C'est déjà ça. C'est difficile d'obtenir des subventions de l'État. Ce n'est pas simple. Vidéoprotection que nous continuons à déployer et il faut de la patience, de la persévérance parce qu'elle n'est pas toujours maintenue en bon état par ceux qui sont surveillés. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui indique : « Merci, Monsieur le Maire. Mon intervention sera rapide. Vous nous proposez par cette délibération d'étendre le système de vidéoprotection mis en place dans la commune par l'installation de douze caméras supplémentaires au niveau des Échoppes. Il est précisé dans la délibération et vous l'avez confirmé à l'oral Monsieur MARI à l'instant, que la mise en place de système de vidéoprotection sur différents secteurs de Pessac, je vous cite : " a démontré toute son efficacité. " Est-ce qu'il serait possible d'avoir des éléments sur la façon dont cette efficacité a été évaluée ? Et de façon plus générale, est-ce qu'il existe des éléments d'information ou des statistiques sur l'évolution des actes de délinquance en lien avec l'installation des caméras de vidéosurveillance ? Et si oui, est-ce qu'il serait possible de les partager ? Et toujours sur la question de l'évaluation, l'annexe 3 à la délibération prévoit le principe d'une

évaluation, mais cette annexe est très courte et reste muette notamment sur la question des indicateurs. Par ailleurs, pouvez-vous nous éclairer sur les fondements qui justifient le choix des Échoppes pour cette nouvelle installation, plutôt qu'un autre quartier ? J'imagine qu'il doit y avoir des analyses en amont qui justifient ce choix. De plus, s'agissant des autres quartiers, je pense que Monsieur le Maire c'est un peu ce que vous disiez dans l'annonce de cette délibération, des caméras déjà installées ont été endommagées, et est-ce qu'elles ont été remplacées ? Enfin, une toute dernière remarque au sujet des perspectives de développement supplémentaire, là aussi Monsieur le Maire vous avez évoqué l'idée que cela allait se poursuivre. Lors de la commission municipale, le chiffre de 50 caméras a été évoqué, est-ce que c'est un objectif ou est-ce que c'est un chiffre qui a été donné juste à titre d'indication ? Est-ce qu'on a déjà une idée d'où seront implantées les prochaines ? Je vous remercie de votre écoute et de vos réponses sur ces différents points. Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Oui, on sait bien qu'on n'a pas tout à fait la même perception de la politique de sécurité. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui dit : *« Monsieur le Maire, chers collègues. La question de la sécurité du quotidien est fondamentale. Sécurité d'avoir un travail et un revenu décent assurant son pouvoir de vivre, la sécurité de vivre dans un environnement sain, sécurité de pouvoir circuler en toute quiétude. La sécurité est d'abord une prérogative de l'État. Or, l'État est démissionnaire. Des gouvernements successifs pensent toujours à moins d'État, ce sont les citoyens les plus fragiles qui sont alors les premières victimes de l'insécurité sociale. Est-ce à la mairie de suppléer ces carences ? Sûrement pas. La police nationale doit reprendre sa place, toute sa place. Elle doit être une police de proximité, une police de la citoyenneté. Circuler, vivre avec les habitants, échanger avec les citoyens partout, c'est la base de la sécurité républicaine. Une police nationale, une police municipale, des associations, des éducateurs, des services publics assurant la présence au quotidien des valeurs de la République, c'est le besoin des Pessacais. C'est plus de femmes et d'hommes porteurs de ces valeurs sur le terrain, dont nous avons besoin et pas de toujours plus de caméras. Une caméra ne pourra jamais empêcher l'accomplissement d'un crime, d'un délit, d'une incivilité, tandis que des femmes et des hommes dans la rue le pourront. Nous souhaitons que les moyens soient d'abord et prioritairement orientés sur l'humain plutôt que sur la technique. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Nous faisons les deux puisque notre politique de sécurité vise à l'amélioration à la fois de la présence sur le terrain des équipes de police municipale, mais également la dotation de la police municipale de moyens techniques qui lui permettent de mieux intervenir. Parmi ces moyens figure la vidéoprotection. Donc, ce sont les deux mon général, on fait les deux et je pense que c'est très utile. Là où je ne suis pas du tout d'accord avec vous, mais comme pour le CRA, vous votez contre le CRA ou vous ne participez pas au vote sur la relocalisation du CRA en disant " on ne veut pas de CRA ". Mais du coup, en attendant vous laissez le champ libre justement à l'État pour qu'il le déploie à l'endroit qu'on ne veut pas. De la même manière, si vous dites, il faut que l'État reprenne, et je suis d'accord avec vous, reprenne pleinement son investissement en matière de sécurité, je serai le premier d'accord, mais en attendant, qu'est-ce qu'on fait ? Tant qu'il ne le fait pas, on attend et on pleure avec ceux qui sont victimes des incivilités, victimes des délinquants et on dit, écoutez, ce n'est pas notre faute, c'est la faute de l'État qui n'est pas là. Alors je suis d'accord on peut dire que c'est de la faute de l'État qui n'est pas là, mais on peut aussi dire, écoutez, on va essayer de vous aider, on va essayer de mettre en place des mesures de sécurité qui vont permettre justement aux plus défavorisés, parce que ce sont ceux-là qui sont les premières victimes de la délinquance, qu'on soit à leurs côtés pour pouvoir les protéger tout simplement. Parce que c'est rarement dans les quartiers, ça peut arriver, je dirais les plus cossus qu'on a les principaux problèmes de sécurité. Juste en termes d'évaluation pour répondre un petit peu à Madame TOURNEPICHE, mais je*

vais laisser Stéphane MARI répondre sans doute plus précisément que je ne le fais, mais pour moi la meilleure preuve que la vidéoprotection est efficace, c'est le fait que les délinquants les cassent les caméras. S'ils ne les cassaient pas, ça voudrait dire qu'ils s'en fichent et que ça ne perturbe absolument pas leurs trafics. Comme ils les cassent, je pense que c'est la meilleure preuve de leur efficacité, en tout cas ça perturbe leurs fonctionnements. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MARI** qui dit : « *Donc, toutes les caméras qui ont été cassées, je rebondis juste dessus, ont été remplacées et certaines ont été recassées à nouveau et ont été rereplacées. Mais il n'y a plus effectivement sur ces endroits-là de problématique pour l'instant.*

Quand vous dites que vous ne souhaitez pas soutenir cette délibération, cette délibération ne nous dit pas qu'on va mettre 12 caméras supplémentaires parce que ça on l'a déjà évoqué en début d'année quand on a voté le budget, mais c'est d'obtenir une subvention de l'État et un protocole d'accord avec la préfecture. Donc je ne vois pas pourquoi vous ne souhaitez pas effectivement que nous obtenions ces 54 000 € ou si vous vous abstenez là-dessus. Concernant les caméras, comment est-ce que nous sommes arrivés petit à petit à développer cet ensemble de caméras ? C'est suite à tous les CLSPD qui sont faits tout au long de l'année, qui sont dans les quartiers, qui sont dans les zones prioritaires, dans les zones non prioritaires, en zone industrielle ou auprès des collèges et tout le maillage de Pessac. Nous sommes aujourd'hui à presque 50 caméras, puisque nous sommes à 48 caméras sur 90 vues et c'est un travail tout au long de l'année, tout au long du quotidien je dirais de la police municipale. Le quotidien de la police municipale c'est justement pour faire un bilan que nous allons arriver à ce que je vais vous dire. C'est qu'il y a un an effectivement, nous avons ouvert le CSU, le Centre de Supervision Urbain à Pessac et il est temps maintenant de faire le bilan de cette première année, qui est en lien avec ces caméras. Nous le ferons lors du CLSPD plénier du début d'année prochaine, en janvier ou février 2023 où nous reprendrons tout ce qui a été fait grâce à ces caméras et cette supervision urbaine qui n'est pas a posteriori, mais immédiatement sur le terrain. Je pense avoir répondu à toutes vos questions. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Il y avait juste une petite correction, ce n'est pas aux Échoppes, c'est sur tout l'axe qui va jusqu'aux Échoppes. »*

Monsieur MARI dit : « *Il faut préciser même plus, ce n'est pas aux Échoppes puisque les Échoppes, ça serait considéré comme le Leclerc, on va jusqu'au Haut Brion. C'est de l'entrée de ville et on rejoint le carrefour de l'Alouette avec des caméras tout au long. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur DESPLAT** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire. Madame TOURNEPICHE, je voudrais juste vous rappeler, vous pouvez changer d'avis depuis 2014, mais si vous reprenez vos archives, dans votre programme de campagne, vous étiez colistière en 2014, vous souhaitiez mettre des caméras de surveillance à Pessac. Je voudrais juste vous le rappeler. Vous pouvez changer d'avis, mais c'était quand même un de vos projets. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est bien d'avoir de la mémoire. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix. Qui est contre ? Donc Europe Écologie les Verts. Qui s'abstient ? L'opposition socialiste. Qui est pour ? Le reste du monde. Merci beaucoup. »*

Délibération votée DEL2022_254

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique locale de Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité publique, pilotée par le Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance, le

système de vidéoprotection sur différents secteurs de Pessac a démontré toute son efficacité. Ainsi, la volonté est d'étendre ce système sur l'axe de circulation compris entre le carrefour de l'Alouette et l'avenue Jean Jaurès à hauteur du carrefour des Échoppes.

Le but de ce dispositif est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, et ainsi faire diminuer les actes de délinquance. Il permet également de lutter contre les cambriolages par l'identification des véhicules entrants et sortants dans la commune.

Dans ce cadre, il est prévu d'ici la fin de l'année la mise en place de 12 caméras supplémentaires de vidéoprotection.

Le coût d'investissement correspondant est de 218 710,82 € TTC.

L'État accompagne la Ville dans sa démarche d'équipement de vidéoprotection via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Ainsi, les services de la Préfecture de la Gironde nous ont fait part de l'attribution d'une participation de l'État à hauteur de 54 000 € et transmis la convention afférente. Il convient à présent d'approuver sa signature.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la convention d'attribution de subvention du FIPDR ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents se rapportant à cette subvention ;
- d'inscrire les recettes au chapitre 13 article 1321 du budget ;
- de dire que les dépenses sont inscrites sur les crédits ouverts au budget à l'article 2152 fonction 112.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Patrick CHAVAROT, Sébastien SAINT-PASTEUR, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHO, Élodie CAZAUX

Contre : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Benoist REMEGEAU

aff n° DEL2022 256 : Festival « Sur Un Petit Nuage » - Actions et tarifs complémentaires

Madame DULAURENS dit : *« Dernière délibération, festival « Sur un petit nuage »- Actions et tarifs complémentaires, par moi-même. C'est une délibération qui aurait pu être groupée parce qu'en fait c'est simplement un petit complément tarifaire à la délibération du mois de juin. Mais j'avais envie d'en parler. Cela dit, il se fait tard, donc je vous dirai simplement que le festival qui s'est affirmé comme un événement jeune public important sur la Métropole continue de se renouveler en mêlant les arts, en mobilisant d'autres lieux culturels. Ce sont huit jours de festivités, 6 300 places de spectacle dont 1 600 pour les scolaires, un travail de médiation tout au long de l'année. Aussi, pour la deuxième année consécutive, la gratuité sur la totalité des ateliers autour des spectacles. Tout un processus qui suscite l'ouverture au plus large public - j'ai eu raison de faire très, très rapide – et qui est fécond pour la*

création et le public. Je voulais juste quand même vous montrer l'affiche. Je suis très contente ce soir de vous montrer cette affiche. Pour la seconde fois, nous avons choisi de faire appel à une illustratrice pour réaliser l'affiche de " Sur un petit nuage ". Cette année c'est Isabelle SIMLER qui est une auteure, illustratrice pour l'édition et la presse. Elle avait fait un livre qui est assez connu dans le milieu de la plume, qui a été élue par le New York Times comme l'un des dix meilleurs livres illustrés pour les enfants. Elle pourra rencontrer le public sur le festival. Je vous remercie de bien vouloir voter pour ce complément tarifaire. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : « Très bien. Très belle affiche en effet pour un très beau festival. Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ? Tout le monde a faim, soif, mais il reste encore trois questions orales. Je mets quand même aux voix d'abord. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Merci, Isabelle. Merci beaucoup pour ton rôle de secrétaire. »

Délibération votée DEL2022_256

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la Ville de Pessac souhaite proposer au plus grand nombre une offre culturelle riche, de qualité, éclectique et diversifiée.

Pour cette vingt et unième édition, le festival « Sur un Petit Nuage » continue de se renouveler et s'inscrit sur le territoire comme un outil majeur d'éveil artistique et culturel auprès des petits pessacais et, au-delà, des enfants de la Métropole.

Cette volonté se traduit par :

- un nombre de spectacles et de places augmenté pour les individuels, sans diminuer le nombre de représentations scolaires, afin que chacun puisse bénéficier au mieux du festival ;
- des propositions culturelles inédites qui dépassent le champ du spectacle vivant, telle la venue d'Isabelle SIMLER, illustratrice qui a réalisé l'univers graphique de cette édition et viendra à la rencontre des familles et scolaires sur 2 jours ;
- des représentations dédiées en direction des crèches, scolaires et ALSH ;
- des actions de médiation nombreuses en plusieurs lieux identifiés (médiathèque et bibliothèque notamment ainsi qu'en extérieur) et la participation renforcée de structures partenaires, actrices du festival : l'ASCPA pour la chorégraphie du flash mob du Kid palace ;
- un travail structurant avec les centres sociaux, la médiathèque et la bibliothèque par le biais de dispositifs artistiques inédits (parcours artistique en extérieur), afin d'investir le territoire et de favoriser la participation citoyenne ;
- la large accessibilité des propositions formulées, grâce à un travail de médiation au long cours, la mobilisation de nouveaux lieux culturels et une politique tarifaire incitative.

Afin d'accompagner au mieux ces nouvelles actions, la Ville de Pessac a à cœur de travailler des grilles tarifaires favorisant l'accès à la culture pour tous, notamment pour le jeune public, enfants et jeunes majeurs.

Le Conseil Municipal décide :

- de compléter la délibération DEL2022_206 « Programmation Saison Culturelle : tarifs 2022-2023 » du 28 juin 2022 comme suit :

- 1) Affirmation de la gratuité de l'ensemble des actions de médiation à l'attention des festivaliers « Sur un Petit Nuage », indépendamment du site d'accueil ;
- 2) Inscription d'un « pass journée », intitulé « *MA journée VIP* », à destination du jeune public exclusivement, au tarif unique de 12 €, comprenant une journée avec une compagnie, le repas et le spectacle programmé ;
- 3) Création d'une tarification spéciale « événementiel hors spectacles » pour y inscrire le traditionnel « Kid Palace » et « Ma journée VIP » afin d'entériner leur présence et par souci de cohérence administrative.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Questions orales

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues. La situation des services publics municipaux, aussi bien délégués, la restauration, qu'assurés directement par la Ville, périscolaire et ALSH, préoccupe fortement les Pessacaises et Pessacais. Nous vous avons adressé, le 13 septembre dernier, j'y faisais référence en ouverture de ce Conseil Municipal, une lettre ouverte demandant à ce qu'un point spécifique soit réalisé lors de ce Conseil Municipal. Malheureusement vous n'y avez pas donné suite. À ce jour, en l'absence de réponse et au regard de la faiblesse des éléments explicatifs aussi bien à destination de l'ensemble des élus que des usagers, nous souhaitons disposer des raisons expliquant ces difficultés et leur persistance. Inquiétude sur des intoxications alimentaires, non-respect des menus, repas froids et l'impression d'une dégradation globale du service de restauration. Sur le volet ALSH, une nouvelle fois les familles rencontrent des difficultés importantes quant à l'inscription, alors que la hausse vertigineuse du coût, 40 % en moyenne et qui touche la quasi-intégralité des Pessacaises et des Pessacais, pouvait laisser espérer un accès amélioré à ce service. Sur le périscolaire, une organisation syndicale et des parents font remonter des difficultés importantes et légitimes. Face à l'ensemble de ces éléments, un courriel ou une publication dans le magazine municipal ne peut suffire. Dès lors, quelles explications pouvez-vous donner quant au fonctionnement erratique de ces services ? Merci.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui déclare : « *Monsieur SAINT-PASTEUR, mes chers collègues. Monsieur le Maire a déjà répondu à vos interrogations, mais je vais essayer de vous convaincre à mon tour en vous apportant des éléments de réponse, en étant le plus factuel possible. Concernant la restauration collective, oui, il y a bien eu des difficultés, mais elles ne persistent pas. La situation s'améliore depuis la mi-septembre et s'améliore de jour en jour. En ce qui concerne l'inquiétude d'intoxication alimentaire, il n'y a pas eu d'intoxication alimentaire en lien avec la restauration collective dans les écoles de Pessac. La DDPP, la Direction Départementale de la Protection des Populations, a été saisie par une famille, qui famille soi-dit en passant n'avait pas mis son enfant à manger le jour supposé. La DDPP a conclu au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. De plus, nous n'avons reçu aucun certificat médical confirmant une intoxication alimentaire dans nos services.*

Concernant les Projets d'Accueil Individualisés, cinq familles ont signé un protocole complémentaire PAI, spécifique aux enfants ayant une monoallergie à un aliment, permettant de fréquenter et d'inclure donc la restauration scolaire à partir du 1^{er} septembre 2022, en consultant les allergènes préalablement sur l'application du délégataire. Une seule famille nous a signalé un dysfonctionnement de l'application et le délégataire a pris contact avec celle-ci. Concernant les retards de livraison et les changements de menus, dans la première quinzaine des dysfonctionnements nombreux, des retards de livraison et des changements de menus, en effet. Ils sont le résultat de défauts d'approvisionnement qui sont régularisés à ce jour.

Concernant les ALSH et plus particulièrement les modalités d'inscription, la désectorisation a été remise en place. Une inscription en deux temps, lundi 12 septembre pour les maternelles, dès l'après-midi toutes les places ont été réservées ; le mardi 13 des difficultés avec le serveur de Technocarte qui a créé des ralentissements et des déconnexions des usagers. Comme la Ville s'y était engagée, nous avons opéré le rapprochement des fratries. Nous sommes en train de traiter toutes les demandes de familles d'enfants d'âge élémentaire ayant subi des difficultés de connexion. Je vous rappelle que le nombre de places a été augmenté de 503 en 2016 à 544 en 2022, alors même que le nombre d'enfants scolarisés à Pessac baisse. Bien sûr nous devons nous améliorer pour le processus d'inscription.

Concernant le périscolaire, je ne ferai pas de redite puisque Madame PAVONE va vous répondre prochainement. J'espère vous avoir convaincu. »

Monsieur Le Maire déclare : *« J'en doute malheureusement. Droit de réponse. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« Merci. Monsieur le Maire, vous avez raison. Je n'ai pas été convaincu. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Mais je le sais que j'ai raison. Je vous remercie de le reconnaître.*

Monsieur SAINT-PASTEUR poursuit : *« La formulation de la question était assez succincte et je regrette malheureusement que nous n'ayons pas eu un débat beaucoup plus approfondi sur ces sujets parce que les familles pessacaises le méritaient, les agents pessacais aussi ont parlé du périscolaire et des difficultés qui sont rencontrées, les enfants pessacais le méritaient. Sur la restauration, les propos qui ont été tenus, relayés, entendus, sont terribles. Il est de coutume d'observer des critiques, d'avoir à faire face à des mécontentements, ça peut s'entendre. Mais je concède ne jamais avoir vu une telle unanimité ni un tel volume de désapprobation. Jamais je n'ai constaté ça à Pessac. Preuve en est, la coordination qui s'est réalisée par les familles et les associations représentant les parents d'élèves, qui je pense ne s'est pas faite de cette manière-là, de façon spontanée depuis la réforme des rythmes scolaires qui avait suscité quand même pas mal d'inquiétudes et de discussions. Une pétition a même été proposée à l'initiative d'enfants, c'est pour vous dire le niveau de difficultés qui ont été rencontrées. Donc, on a la chance d'avoir des corps intermédiaires à travers les associations de parents d'élèves, qui sont raisonnables. Je sais que, Monsieur le Maire et certainement vous aussi Monsieur l'Adjoint en charge de ces sujets, vous avez été destinataires d'une demande d'audience conjointe avec la SODEXO. Donc, très clairement on nous promettait un peu monts et merveilles, un peu comme un conte de fées, il était une fois dans le magazine municipal, une révolution sur la restauration et la déception a été immense. On était en décalage total entre la promesse je cite " d'une offre qui fait la part belle aux produits bios et locaux, à la qualité gustative et esthétique, avec un double objectif, l'éducation au goût et au respect de la planète ". Alors pardon d'avoir dit qu'on était quand même un peu inquiet sur le fait d'avoir une délégation de service public auprès d'un mastodonte de la restauration collective. Et ce qu'on a vu pour l'instant nous donne plutôt raison. Alors le but ce n'est pas d'avoir raison dans cette enceinte, on est dans l'intérêt des familles et des enfants donc on espère que ça va se redresser très rapidement. Mais je pense que pour réinstaller de la confiance avec les familles, il faudra faire preuve d'une*

transparence accrue. Je vous le dis, Monsieur le Maire, la réponse et la communication qui ont été faites autour de ce sujet, le délai de réponse un peu tardif, ont suscité aussi beaucoup d'angoisse, de la colère, sur les réseaux sociaux. Donc, il faut un dialogue plus resserré avec les familles, les associations les représentant, pour retrouver le chemin de la confiance qui aujourd'hui est fortement érodée. On a aussi sur la question du périscolaire des changements assez vertigineux, notamment sur les taux d'encadrement. Il y a de la souffrance au niveau des agents. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Monsieur SAINT-PASTEUR, dans le cadre d'une question orale, il y a une autre question, donc. On ne va peut-être pas y passer deux heures. Le droit de réponse qu'on a à la réponse, ce n'est pas pour refaire un inventaire total de tout ce que vous avez oublié dans votre question initiale. Vous avez la possibilité de faire autant de questions que vous voulez, mais bon. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui dit : *« J'ai posé la question sur le périscolaire, j'ai eu peu d'éléments de réponse, donc je me permets de dire parce qu'il y a de la souffrance chez les agents. Je suis quand même libre de m'exprimer, de poser les questions que je souhaite. Est-ce que je peux poser la question que je souhaite ? Qui est un vrai sujet de souffrance pour les agents et de difficultés aujourd'hui ? On a un taux d'encadrement à partir de 17h30 qui est passé pour les enfants de moins de six ans, à un encadrant pour 20 enfants si je ne m'abuse et pour ceux qui sont sur le reste de la scolarité en primaire, à un pour 30. Avec une gestion des flux à l'entrée qui fait que la personne qui est en charge de la surveillance, dans ce taux d'encadrement, ça pose problème. Il y a une vraie souffrance, il y a une vraie difficulté. Je sais qu'il va y avoir une rencontre, très prochainement là-dessus, mais permettez-moi de vous dire que ça m'a été relayé par les organisations syndicales, mais aussi par des parents qui s'inquiètent. Donc, si vous voulez, ce n'est pas un sujet qui peut être juste balayé. C'est pour ça qu'un point d'information en début de Conseil Municipal aurait été bien plus opportun. Enfin, sur l'ALSH, les difficultés, j'ai l'impression, à chaque fois il y a une nouvelle raison qui explique que ce soit très, très, très compliqué. Franchement, les familles vivent un vrai calvaire. Quand vous devez vous organiser, quand vous n'avez pas de famille immédiate à proximité, dans une ville de Pessac qui fait 66 000 habitants, qui a un budget de plus de 100 000 millions d'euros, de devoir au bout d'une demi-heure recharger la page parce que ça ne fonctionne pas, ce n'est pas digne d'une ville comme Pessac. Donc, très clairement, le démarrage sur cette rentrée scolaire, il a été catastrophique. J'espère en fait que d'ici un mois je pourrai vous remercier d'avoir redressé la barre, mais très concrètement il y a des attentes extrêmement fortes de Pessacaises et des Pessacais, des problématiques chez les agents. Ce n'est pas un sujet mineur, il ne faut pas le prendre à la légère. J'espère véritablement qu'il y aura de vraies corrections et de vraies améliorations à très court terme, parce que ce n'est vraiment pas au niveau de ce qui avait été annoncé. Je vous remercie. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Vous mélangez un petit peu tout, ALSH, repas, bon bref. C'est un bloc, mais ça n'a rien à voir, ce sont deux sujets qui sont totalement déconnectés. D'un côté vous dénoncez une multinationale, de l'autre vous dénoncez un problème d'organisation interne à la mairie, donc ça n'a strictement rien à voir. C'est bon, on ne refait pas le débat. Qui répond ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui indique : *« Concernant le périscolaire, si vous n'avez pas écouté ma fin de phrase, je vous ai dit que c'est Madame PAVONE qui allait vous donner la réponse sur une question commune qui a été posée également, donc qui fera la réponse conjointe sur l'ensemble des questions orales sur le périscolaire, au sens large. Vous me parlez de réseaux sociaux, moi je vous parle aussi de contestation des familles. Nous avons reçu, sur 3 880 familles qui comptent un enfant en âge d'être présent à la restauration scolaire, 70 retours.*

Donc les retours que l'on a reçus c'était plutôt sur le côté végétarien, sur la nouvelle organisation du végétarien, la loi EGalim nous interroge. C'est également sur la composante à quatre sur le repas. Je pense que les réseaux sociaux ont été un défouloir, je peux l'entendre, je peux le comprendre, mais ça a été un défouloir avec des gens qui se sont permis de relayer des informations qu'ils n'avaient pas vécues. Il faut faire attention aussi. On n'a jamais nié qu'il y avait des difficultés au démarrage, jamais, jamais. On a été sur le terrain dès le départ, j'en remercie tout à l'heure la direction de l'enfance qui est mobilisée depuis le 1^{er} septembre et même avant, puisqu'avant, les délégataires, nous avons visité l'ensemble des offices. J'étais sur le terrain, j'ai rencontré les parents d'élèves, nous avons visité les offices. Il y a encore deux visites la semaine prochaine, donc on fait un travail de terrain. Alors peut-être qu'on ne communique pas assez sur les réseaux sociaux. Sur le terrain nous avons aussi des agents sur lesquels nous nous posons et desquels on attend leur avis de terrain, qui est plutôt un avis positif depuis une semaine. Mais on ne nie pas du tout les difficultés que nous avons eues au départ. En effet, laissez-nous la possibilité d'installer. Ça reste catastrophique, je l'entends, c'est un démarrage qui n'est pas celui qu'on voulait non plus. On n'a pas fait exprès non plus d'avoir un démarrage chaotique, pas du tout. Mais que ça soit un mastodonte comme SODEXO, que ce soit ANSAMBLE ou Elior, on avait aussi des difficultés avec ANSAMBLE à ce moment-là après dix ans d'exercice. Donc, laissez-nous un peu de temps, je l'entends et je pense que l'on est au plus près de ce délégataire pour qu'il puisse être dans la cohérence avec le cahier des charges ambitieux de la Ville de Pessac. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Ça fait quand même 15 jours qu'on n'a quasiment plus de plaintes et on ne reçoit plus rien directement. Après il peut y avoir des survivances et des rappels sur les réseaux sociaux, mais ça ne veut pas dire que la cause est encore là. Parfois la douleur reste alors que la cause n'est plus là. Deuxième question orale.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « *C'est-à-dire que ma première question orale est sur le même sujet, mais nous considérons qu'il est aussi important. Donc j'ai un peu de malchance dans les tours de parole, mais, voilà, je le saurai. Alors, Monsieur le Maire, la rentrée dans les écoles a été marquée par des débuts catastrophiques du nouveau prestataire privé SODEXO pour la restauration collective, au moins à la date où nous remettons cette tribune. Les premiers jours ont accumulé des problèmes de repas froids, de retard dans la livraison des repas et les parents d'élèves ont fait remonter d'autres motifs de mécontentement liés à la qualité même du contenu des assiettes. Les enfants atteints d'allergies alimentaires pour lesquels un PAI a été mis en place, leur permettant de manger à la cantine selon la composition du repas, ont été particulièrement pénalisés par les changements de menus et les indisponibilités de l'application SoHappy pour consulter la liste des allergènes, qui d'ailleurs n'est donnée de toute façon qu'à titre indicatif. La déception est grande. Vous avez fait de la communication sur le changement de délégataire et sur les ambitions du cahier des charges que vous lui avez fixé. Vous avez insisté sur le fait que SODEXO n'a pas été choisie sur le prix, car son offre n'était pas la moins chère, mais sur la qualité dans l'assiette et le plus grand respect pour la planète, produits bios, circuit court, etc. Mi-septembre la Ville a écrit à tous les usagers de la restauration collective, puisque nous parlons beaucoup de restauration scolaire, mais il y a eu aussi des réactions par rapport aux repas qui peuvent être portés auprès des seniors. Ce message reconnaissait les dysfonctionnements et annonçait que la Ville demandait à SODEXO un dédommagement financier en faveur des familles. Au-delà des pénalités que vous allez appliquer à SODEXO, si vous n'obtenez pas les conditions d'exécution du contrat tel que prévu, êtes-vous prêt à une rupture anticipée de contrat pour un passage en régie de la restauration municipale ? »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Au bout d'un mois de fonctionnement, ça va être un peu prématuré quand même.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MAGES** qui dit : « *Nous agissons au quotidien pour que la prestation de la société SODEXO respecte le cahier des charges ambitieux de la Ville de Pessac. Je tiens à vous rassurer, comme j'ai pu le faire tout à l'heure, depuis la mi-septembre la prestation s'est grandement améliorée, mais nous restons mobilisés, pour que l'ensemble des convives, en effet les personnes âgées, les scolaires, mais également les personnels administratifs, puissent manger bon, bio et sain. Encore cet après-midi nous avons eu une réunion avec la direction régionale de SODEXO et le chef cuisinier de la cuisine centrale et avons confirmé nos exigences concernant la bonne exécution du contrat. Merci de votre écoute. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « *Je m'abstiens de mon droit de réponse pour enchaîner sur la deuxième question. Un peu d'efficacité dans la dernière ligne droite. Monsieur le Maire, la rentrée dans les écoles a été aussi marquée par la réorganisation du temps périscolaire et le manque d'effectif sur l'heure d'accueil de 17h30 à 18h30, appelée temps+. Alors que là aussi, comme pour la restauration, les tarifs ont augmenté, les parents d'élèves, enseignants et agents, ont fait le constat d'un accueil dégradé avec parfois un seul adulte dans certaines écoles. Avant la mise en place en septembre de cette dernière heure temps+, les responsables et les animateurs du temps périscolaire vous ont fait part dans une lettre ouverte, de leurs fortes inquiétudes concernant la qualité de l'accueil des enfants, notamment des enfants à besoin spécifique et concernant le bien-être au travail des agents. Leurs représentants en Comité technique ont voulu poser des questions diverses autour de la disparition de l'heure d'accueil périscolaire qui existait de 17h30 à 18h30 et de la remise en cause de leurs conditions de travail. Mais, le président, en l'occurrence la présidente du Comité technique a refusé. Après quelques semaines de mise en place de leur temps+, ils constatent que cette dernière heure du soir a transformé l'accueil en garderie, comme ils le craignaient. Le taux d'encadrement réduit par rapport à celui de l'heure d'accueil périscolaire est insuffisant pour répondre aux besoins des enfants et accroît les difficultés à gérer les imprévus, les petits accidents. C'est encore plus le cas lorsqu'il s'agit d'enfants avec des problématiques spécifiques. Quant à l'heure d'accueil de 16h30 à 17h30, elle est impactée pour les goûters par le passage au nouveau prestataire SODEXO. Les animateurs pointent la manutention exigée par ces goûters et peu de temps reste disponible pour les activités qui ne sont plus que sur cet horaire. Au regard des témoignages qui vous ont été apportés et des difficultés constatées, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour améliorer l'accueil des enfants jusqu'à 18h30 et les conditions de travail des agents ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui dit : « *Merci Monsieur le Maire. Madame la Conseillère municipale, je me permets de vous rappeler l'organisation du périscolaire à Pessac, que me semble-t-il vous n'avez pas complètement intégré. Jusqu'à 17h30, le taux PEDT s'applique soit un pour 18, un pour 14, ce qui ne change rien à l'organisation déjà mise en place. À partir de 17h30, le taux de garderie s'applique, comme pour dans bien d'autres communes. Les besoins deviennent alors différents puisqu'il s'agit tout simplement de permettre aux enfants de ne rien faire et d'avoir un temps de détente, bref le droit à la déconnexion pour les petits élèves pessacais. Il me semble que ce n'est pas dégrader la situation que de respecter le rythme de l'enfant. Le taux d'encadrement passe donc à 1 pour 30 et 1 pour 20. Mais, si à 17h30 il y a 63 élèves, trois animateurs seront présents même si, sous l'effet d'inscription ou SPUC ou à tout autre atelier qui se met en place actuellement, les élèves partent après 17h30, le nombre d'animateurs restera le même jusqu'à 18h30. Cette organisation, je le rappelle, a été réfléchi avec les agents lors de pas moins de trois groupes de travail, comme nous avons l'habitude de le faire à chaque nouvelle organisation. Quant au Comité technique du 13 septembre, vous parlez de nouveau de façon approximative et erronée d'un événement sans vraiment savoir ce qui s'y est passé. Et je ne peux pas vous laisser dire que j'ai refusé d'aborder les sujets avec les organisations syndicales. Mais, cependant, après avoir rappelé qu'il ne s'agissait pas de questions relevant du CT, et après avoir clos ce CT, nous avons abordé l'ensemble des questions avec les organisations, le PV en est témoin.*

Les organisations syndicales ont d'ailleurs communiqué dès le lendemain certaines réponses aux agents. Les questions ont été également reprises quelques jours plus tard en CHSCT et il a été décidé et confirmé d'organiser une prochaine rencontre avec un agent par école, le 29 septembre, de retravailler le temps du goûter qui, même s'il est très apprécié par les enfants, nécessite c'est sûr d'être plus pratique dans son organisation. Pour les enfants à besoin spécifique, il a été convenu que des propositions seraient amenées pour chaque réalité, dans chaque école. Il a été prévu aussi de mettre un groupe de travail en place afin de réfléchir sur une des questions des organisations syndicales qui était " la parité des genres dans les équipes ". Enfin, si nous continuons à réfléchir pour améliorer les conditions de travail de nos agents, les 43 agents qui, grâce à cette organisation, se sont vu attribuer un contrat à temps complet, ou un trois quarts temps sur 12 mois, sont eux pleinement satisfaits, complètement intégrés et se sentent considérés dans ce métier d'animateur, dont enfin ils vont pouvoir vivre. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui dit : « Madame l'Adjointe, donc, je vous remercie de vos précisions et notamment je vois qu'il y a des ouvertures, des propositions que vous venez de faire sur le temps du goûter qui va être retravaillé ou la parité des genres dans les équipes. Sur l'incident des questions diverses, je m'appuie sur ce qui est écrit et que tout le monde peut lire puisque je crois que cela a un caractère public. J'avais bien compris que les points avaient été finalement abordés et qu'il y a eu un certain nombre de réponses. Sur le nombre d'animateurs, il y a des témoignages qui nous viennent y compris du personnel enseignant. Peut-être est-il possible à un moment donné, j' imagine bien que vous allez dans les écoles pour vérifier par vous-même, je pense que ça peut être avec plaisir si vous nous invitez que nous puissions nous joindre à vous, puisque moi je n'ai plus d'enfant en âge pour aller vérifier comment fonctionne le périscolaire. Sur ce que vous dites quand même, des besoins différents et du temps de 17h30 à 18h30, mes enfants ne sont quand même pas assez grands pour que j'aie perdu complètement la mémoire de ce qui se passait ces heures-là, j'avoue que j'ai été très sensible à ce qui est écrit sur le stress qui s'est accumulé sur les journées, il y a des enfants tout petits pour qui c'est la première rentrée. On a parlé d'enfants avec des besoins spécifiques, sincèrement je trouvais que certains témoignages étaient plutôt inquiétants. Je vous le dis, si j'avais encore des enfants sur ces horaires-là, oui, je pense que je me déplacerais vraiment et je discuterais sur place pour voir ce qu'il en est. Donc, je ne suis pas certaine que ce temps de garderie soit vraiment un temps de déconnexion. Je pense que les enfants ont accumulé une fatigue dans la journée qui fait que cette heure nécessite qu'on s'occupe plus d'eux. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « Juste quelques petits éléments pour préciser que nous avons, et je me suis attachée à regarder s'il y avait eu une hausse du nombre d'accidents, bien évidemment, au niveau des enfants. Il s'avère que non, sur la deuxième heure nous n'avons pas plus d'accidents que ce que nous avons en moyenne sur l'année précédente. Vous avez parfaitement raison sur un point, à une petite nuance près, c'est que cette année il nous manque 15 animateurs. L'année dernière, à la même époque, il en manquait 29, ce qui veut dire que la réorganisation qui a permis à certains animateurs d'avoir des trois quarts temps ou des temps complets, je le redis et je le répète, a permis un recrutement plus efficace. »

Monsieur Le Maire déclare : « Merci beaucoup. Sujet que nous continuerons de suivre. Nous avons siégé cinq heures et demie, le record n'est peut-être pas battu, mais c'est pas mal. Je vous souhaite une bonne nuit, je n'ose même plus dire soirée, une bonne nuit à toutes et à tous. »

La séance est levée à 23h35.

Procès-Verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance
du Conseil Municipal du 8 novembre 2022

Le Président de séance :



Franck RAYNAL

Le Secrétaire de séance :



Laurent DESPLAT